L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1417 - VENDREDI 24 MARS 2017 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Cultures

Observer et analyser avant d'agir



Photo: © Réussir SA / V. Marmuse / CAIA

Le printemps revient et l'activité aux champs reprend après la pause hivernale. Avant de passer à l'action, il va falloir se faire stratège pour piloter la fertilisation azotée et observateur avisé, des stades et des éventuelles présences indésirables. Ces deux atouts, la capacité de réfexion et le sens de l'observation, permettent d'optimiser le potentiel sur pied en préparant les futures récoltes. Les instituts techniques et leurs partenaires dispensent de précieux conseils, profitez-en en pages 18 et 19.

Encart : Catalogue Agram

Côte d'Or

› Cultures

Être plus malin que les corbeaux



Photo: D.Gest - FNC

Nièvre

› Claude Herbiet

Le passeur de mémoire



Yonne

› Jeunes agriculteurs de l'Yonne

Forum des métiers de l'agriculture







Sommaire

Côte d'Or
04 • Cultures: Être plus malin que les corbeaux
05 • Révision des ZDS: *«Ici, pas une zone défavorisée ?»*
06 • Biodiversité: La Côte d'Or rayonne à Paris
07 • Groupement d'employeurs: Un monde où tout le monde gagne

Nièvre
08 • Cialyn - Éleveurs nivernais: Une section dynamique
09 • Salon de l'agriculture: Le Préfet félicite les médaillés
10 • Portrait: Claude Herbiet, le passeur de mémoire

Yonne
11 • JA 89: Forum des métiers de l'agriculture
12 • MFR: Quelles subventions pour demain ?
13 • Pac 2017: Vers un retour à un calendrier normalisé
14 • Brasserie de Vézelay: La p'tite bière qui monte, qui monte…

Région et ailleurs
15 • FRSEA Bourgogne Franche-Comté: Crise agricole et suivi des filières
16 • Production laitière: Le point sur les accords interprofessionnels

Filières
17 • Élevage Délégation de l'élevage de génisses: Des conditions variables
18 • Cultures Blé objectif protéine: En début de montaison, quelles stratégies de fertilisation azotée ?
19 • Cultures Méligèthes du colza: Visibles mais pas toujours nuisibles
20 • Viticultures Bilan de récolte avec la CAVB et les ODG de Bourgogne: *«Tristes vendanges...»*

Infos Services
21 • Vie pratique
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232 - Dépôt légal : à parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 Rue Marcel Paul, 45770 Saran
AgrBourgogne.fr

Le point sur le 71ème congrès de la FNSEA à Brest

«Plus et mieux pour l'agriculture et l'Europe»

Situation des agriculteurs

C'est bien sûr la situation très difficile des agriculteurs Français qui sera probablement le point central des discussions de ce congrès. La crise agricole n'est pas qu'économique. Dès le début du congrès de Brest une longue séance à huis clos sera l'occasion d'une expression des régions, des associations spécialisées et des productions. Nul doute que cette année la crise agricole interminable et ses conséquences seront au centre des débats. Comment répondre aux situations individuelles difficiles des agriculteurs, comment améliorer le quotidien mais aussi l'avenir des paysans Français ? Les questions sont nombreuses, d'autant qu'elles sont compliquées par des attaques médiatiques et de mouvements sur l'environnement, le bien être animal... Le mal-être paysan est une réalité, et pas seulement sur un plan économique.

Christiane Lambert, candidate à la présidence

Alors que l'ancien président avait annoncé son intention de solliciter un nouveau mandat, la disparition brutale de Xavier Beulin a totalement rebattu les cartes. Depuis quelques jours, Christiane Lambert, première vice-présidente, assure, par intérim, la fonction de présidente, jusqu'au prochain conseil d'administration électif comme le prévoient les statuts de l'organisation. C'est ce conseil électif qui devra désigner son bureau. Lors du conseil d'administration du 16 mars Christiane Lambert a fait connaître son intention de briguer la présidence de la FNSEA. L'arrivée d'une femme à la présidence serait une première, mais Christiane Lambert est habituée de ces premières ! Puisqu'elle a déjà été la première femme à être élue présidente des Jeunes Agriculteurs.

Mais le processus électoral ne concerne pas que le ou la président(e). En effet le congrès de Brest viendra clore un long processus électoral engagé depuis fin décembre dans la totalité des départements. L'ensemble des délégués départementaux et régionaux ont été renouvelés, et ces derniers éliront à Brest les membres du conseil d'administration.

L'Europe au cœur du projet

Henri Brichart, vice-président, présentera avec Jérôme Volle et Arnold Puech d'Alissac le rapport d'orientation. Tous les trois ans, la FNSEA ouvre un thème de rapport d'orientation qui est ensuite approfondi les deux congrès suivants. Cette année, c'est le thème de l'Europe qui a été choisi. Mais l'angle de traitement sera très large. Il s'agit en effet de s'interroger, à quelques mois du Brexit, alors que l'euroscepticisme semble prendre le pas chez les agriculteurs, sur ce qui provoque ce *«rejet»* et surtout d'identifier ces propositions d'amélioration à la fois sur l'Europe mais aussi sur la Pac.

Dans le rapport, le scénario dit de *«science-fiction»* de la sortie de l'Europe est décrit. Les rapporteurs ne semblent pas croire vraiment dans cette hypothèse mais la question est posée et la FNSEA prend position très clairement sur ce point. Elle prend part au débat public. Alors que le ciment historique semble s'effriter, il est temps pour la FNSEA de formuler des propositions pour plus d'Europe et surtout mieux d'Europe. Elle insiste sur la nécessité de faire redémarrer la machine européenne, par un projet européen totalement inexistant ces derniers mois.

Les 11 candidats auditionnés

Lors du congrès de Brest, les 11 prétendants à la *«fonction suprême»* seront invités à s'exprimer devant les congressistes et l'ensemble des organisations du CAF (le conseil de l'agriculture Française). Chacun disposera du même temps de parole, et aura même l'occasion d'échanger avec les congressistes pendant une dizaine de minutes dans un débat à *«bâtons rompus»*. Un exercice qui avait déjà été réalisé lors de l'élection de 2012 et auquel aucun candidat - à l'époque- ne s'était soustrait. Ce *«grand oral»*, Christiane Lambert le qualifie déjà de grand oral de rattrapage, tant les questions agricoles et économiques d'une façon générale ont été occultées dans cette campagne électorale. Rarement congrès de la FNSEA n'aura été autant observé et suivi. Le choix des orientations stratégiques, le débat avec des candidats aux présidentielles seront un moment fort qui feront de ce rendez-vous peut-être le moment où l'on reparlera d'agriculture. Un rendez-vous essentiel à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation.

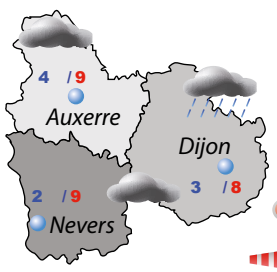
JEAN DUBÉ, TERRA

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 24 mars au 2 avril 2017

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 24 Mars

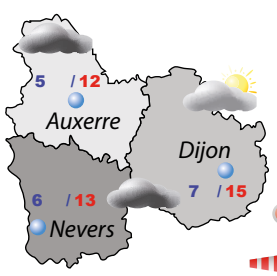


Maussade
Le ciel sera couvert et quelques pluies sont attendues localement. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

Ste Karine
Soleil : 06:41 - 19:05
Lune : 04:50 - 14:59

Samedi 25 Mars

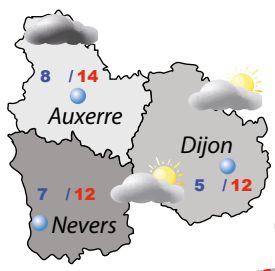


Nuageux
Un ciel nuageux à couvert, avec de rares éclaircies localement.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Annonciation
Soleil : 06:39 - 19:06
Lune : 05:25 - 16:07

Dimanche 26 Mars



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Sud 30 km/h

Ste Lara
Soleil : 06:37 - 19:08
Lune : 05:58 - 17:17

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 au Mercredi 29 Mars :
Un temps couvert et pluvieux en perspective.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 5 à 9 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

Jeudi 30 Mars au Dimanche 02 Avril :
Éclaircies et précipitations se partageront le ciel durant cette période.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 6 à 9 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

le billet

Cinq candidats et pas d'agriculture

Ce lundi 20 mars avait lieu le premier débat télé entre cinq des onze candidats à l'élection présidentielle. «Quel modèle de société», «Quel modèle économique» et «Quelle place pour la France dans le monde» constituaient les trois articulations de cette rencontre. Et à la fin, ce n'est pas l'agriculture qui a gagné... Aucun candidat n'a réellement parlé de sa place dans la société, dans l'économie française, dans le monde. On a un peu entendu certains candidats sur la «fin de l'agriculture chimique», sur le «consommer français», un soupçon de circuit court, une dose de cantine bio... Le candidat de la France Insoumise a même proposé de créer «400 000 emplois». Chiche ? Rien sur un plan global, rien sur une agriculture qui produirait du revenu pour ceux et celles dont c'est le métier. Pas plus sur le développement des territoires (entre suppression des interco et des régions pour un candidat, des classes d'école à 20 élèves en zone rurale défavorisée), sur le maintien et le développement d'activité en zone rurale, sur le rapport entre métropoles et campagnes... Il reste deux grands débats pendant la campagne officielle. Formons le souhait que l'agriculture sera mieux considérée à ce moment-là !

THIERRY MICHEL



© Acip/Chaunu

CONGRÈS Brest sera dans quelques jours la capitale française de l'agriculture. Les délégués FDSEA, FRSEA, des associations spécialisées et des sections sociales vont s'y donner rendez-vous pour le 71e congrès de la FNSEA.

« Nous voulons un nouveau contrat entre l'agriculture et la société »


LA MARNE AGRICOLE/G. PERRIN

Entretien avec Christiane Lambert, première vice-présidente et présidente par intérim de la FNSEA.

■ Après la disparition de Xavier Beulin, comment va la FNSEA?

Il faudra, à chacun, du temps, pour faire le deuil de l'être exceptionnel que nous avons côtoyé. Nous avons reçu des centaines de messages de tristesse et d'encouragement à l'équipe pour faire face. L'hommage, je crois, a été à la hauteur de l'estime que les gens avaient pour Xavier.

La FNSEA est une grande maison, très structurée, qui rassemble des gens très engagés qui se sont serré les coudes notamment pendant le Salon de l'agriculture. Il s'agissait d'affronter, ensemble, ce moment difficile mais aussi de tenir les engagements de représentation dans les médias, devant les politiques, devant le grand public.

■ Quelles sont les pistes d'actions privilégiées par la FNSEA?

La crise des productions a commencé en 2015 en production laitière, bovine et porcine. Elle s'est étendue ensuite à d'autres secteurs. La crise climatique et économique, elle, est venue s'ajouter au niveau des grandes cultures. Nous avons aussi subi des crises sanitaires avec la FCO et l'influenza aviaire. Mais il existe également une crise morale. Les agriculteurs se sentent accablés. Nous avons dénombré 90 émissions à charge dans les médias nationaux l'an passé. Les agriculteurs ont des « bleus au cœur ». Face aux crises, la FNSEA s'est mobilisée pour obtenir un accompagnement sous forme d'un PSE (Plan de soutien à l'élevage) en 2015 avec des allégements de charges via le FAC, des mesures sociales, puis, en 2016 nous avons obtenu un second plan de confortation et de restructuration des exploitations agricoles.

Mais les difficultés restent pour certains secteurs. Le contexte de cours bas et de volatilité des prix y contribue grandement. La reconquête des prix et de la valeur ajoutée doit être notre priorité. Mais construire le prix ne se décrète pas. Ainsi, nous voulons initier un plan stratégique de filière pour inciter les acteurs régionaux de chaque filière à échanger plus pour construire des stratégies gagnant/gagnant. En 2016 un travail très important a été réalisé sur la LME pour pointer ses insuffisances. Nous avons convaincu des parlementaires de porter des amendements, dans la loi Sapin 2 pour corriger les aspects négatifs de cette LME. Il s'agit de « *remettre la construction du prix en marche avant* » en faisant référence à des indicateurs publics de coûts de production lors de négociations de prix entre producteurs et premier acheteur, de donner plus d'importance aux négociations contractuelles, et au travail des OP. Il s'agit de reconnaître le contrat-cadre producteurs/entreprise, et seulement après permettre la négociation producteur-entreprise.

Le renforcement de la transparence des transactions, doit être respecté. On peut regretter que pour les négociations 2017 beaucoup d'opérateurs aient cherché à éviter ces dispositifs de la loi nouvellement votée. Nous nous sommes insurgés auprès du ministre de l'Agriculture sur ce non-respect de la loi, en souhaitant qu'il tape du poing sur la table. Lorsque l'on voit Savencia publier une augmentation de 83 % de son résultat net, du fait « de la faiblesse des coûts des matières premières » ça fait très mal aux producteurs de lait.

Un autre volet de propositions aux candidats à la présidentielle porte sur les outils fiscaux pour mieux gérer les conséquences de la volatilité des prix. Nous n'avons pas à notre disposition d'outils de lissage. Lors des bonnes années les agriculteurs devraient pouvoir créer une épargne de précaution non fiscalisée afin de la mobiliser à leur convenance lors des années de crise pour faire face. Disposer d'outils de gestion des aléas économiques, climatiques, sanitaires, comme d'une épargne de précaution, de fonds de gestion des risques, de dispositifs assurantiels subventionnés au niveau européen est essentiel pour donner plus d'autonomie et de résilience à nos exploitations.

■ Le président du Crédit Agricole estimait à 3 à 4 % des agriculteurs en situation très difficile. Comment faire face à cette réalité?

La priorité c'est d'accompagner un maximum d'agriculteurs à rebondir professionnellement. Nous devons inciter le plus grand nombre à réaliser un audit d'exploitation, afin de faire un point de situation et trouver les bons moyens pour rebondir. Il faut sortir des tabous. Ce n'est pas toujours un choix, mais pour certains agriculteurs, quitter le métier c'est sauver sa famille, son foyer, ses enfants, sa vie tout court.

Il y a aujourd'hui trop de drames humains qui se nouent en silence. Nous voulons éviter des catastrophes familiales. Nous entendons des témoignages d'agriculteurs qui ont quitté la profession et qui revivent. Souvent ils ne pensaient pas qu'ils étaient capables de faire un autre métier.

Il faut remettre les gens en confiance. Passer du sentiment de « responsable », à celui de « victime » d'une crise profonde aux causes multiples. Quand votre chiffre d'affaires en céréales a été divisé par deux en un an, quand vous avez investi en aviculture et que vous êtes dans l'obligation d'abattre tous vos palmipèdes, une fois, puis deux fois, vous n'êtes pas responsable mais victime! Avec des cours très bas, même ceux qui ont très bien géré, peuvent connaître des difficultés.

Il faut aussi collectivement changer le regard et les mots un peu dur à l'égard de ceux qui échouent dans la profession. Dans d'autres métiers l'arrêt d'activité est moins mal perçu. Ce qui peut arriver à un commerçant, par exemple, peut arriver également à un agriculteur.

■ Le 30 mars le CAF va rencontrer les candidats aux élections présidentielles. Comment va se passer ce grand oral?

L'agriculture a été la grande absente des primaires de la droite comme de la gauche, et l'agriculture comme d'autres grands secteurs de l'économie sont totalement absents de cette campagne des présidentielles! À Brest, c'est en quelque sorte le grand oral de rattrapage pour les candidats. Ils viendront présenter leur vision stratégique pour l'agriculture devant 1 200 personnes. Cette journée étant organisée par le CAF.

Cela fait des années que nous disons qu'il n'y a pas de vision stratégique pour l'agriculture en France et en Europe. Nous l'avions dénoncé cela dès 2014 lors des états généraux de l'agriculture. Nous n'avons pas été écoutés. Les difficultés sont donc aujourd'hui plus importantes, mais il faut bien resituer la responsabilité là où elle est.

Des décisions sur les réductions de charges et les normes n'ont pas été suffisamment prises. Nous souhaitons que les candidats s'engagent sur des sujets très clairs et très concrets. Que proposent-ils sur la fiscalité agricole, l'organisation économique, le droit de la concurrence, l'aménagement du territoire, les services publics ruraux, comment revenir à une harmonisation sociale européenne? C'est sur ce genre de sujets que nous demandons aux candidats de s'exprimer.

L'agriculture c'est 14 % des emplois, un solde positif de 10 milliards d'euros dans la balance commerciale, des territoires viabilisés partout, énormément d'innovations, un bouquet de solutions pour le climat, et pour beaucoup de questions sociétales. Nous voulons un nouveau contrat entre l'agriculture et la société, et plus de reconnaissance sur nos contributions à l'économie, l'emploi, l'environnement, l'équilibre territorial.

■ L'Europe et la PAC vont être au cœur du rapport d'orientation de la FNSEA. Partout en Europe on voit l'Euroscepticisme voire les nationalismes monter?

Le rapport d'orientation de Brest sera consacré à l'Europe parce que nous voyons bien le sentiment pro-européen s'effilocher. En France, ne parlent d'Europe que ceux qui la critiquent et très peu ceux qui mettent en avant les intérêts de la construction européenne.

Il est temps de retrouver une Europe politique, un vrai projet européen; il s'agit de remettre de l'humain et du sens dans la construction européenne. Il faut recréer un sentiment plus identitaire européen et non aller vers le repli sur soi. Certains pensent que nous serions mieux en dehors de l'Europe: le Brexit a créé un électrochoc et le récent vote néerlandais est un sursaut positif. Pour notre part, nous savons ce que nous devons à l'Europe: stabilité, accompagnement et développement.

L'élargissement vers l'Est, qui fut un choix géopolitique a été insuffisamment préparé et accompagné de phases de transition. La crise de croissance de l'Union est une réalité. Elle a créé des situations de concurrence intra-européennes très fortes en raison de situations sociales et économiques très différentes.

Quand l'entreprise Whirpool quitte la France pour aller s'installer en Pologne avec des salariés payés 450 € mensuel, c'est un dysfonctionnement de l'Europe, qui entretient un climat de scepticisme.

À propos de la PAC, on peut constater tous les jours que « *le tout marché ne marche pas* ». Dans un espace ouvert il faut réviser à la fois nos instruments de régulation et définir une nouvelle façon d'aborder le droit de la concurrence qui doit être plus subjectif que punitif. C'est un débat d'avenir.

Face aux enjeux multiples de l'Union Européenne, l'agriculture, est un secteur porteur de solutions. C'est le message d'optimisme que nous voulons porter.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN DUBÉ, TERRA

Cultures

Être plus malin que les corbeaux

La profession invite les exploitants à signaler tout dégât de corbeaux freux dans leurs champs. La possibilité de pouvoir réguler les populations est en jeu.

Le corbeau est actuellement classé nuisible : et bien qu'il le reste ! Ce classement est nécessaire pour réguler les populations de diverses façons. La profession invite les agriculteurs à signaler systématiquement sa présence et ses dégâts dans leurs champs, car l'ensemble des attestations permettra de maintenir ce précieux classement nuisible remis en cause tous les trois ans au niveau national.

Des déclarations peuvent être envoyées à l'Association départementale des piégeurs de Côte d'Or, à la mairie de Fleurey-sur-Ouche (21410, à l'attention de l'ADPCO21). Chaque déclaration doit bien comporter le nom et l'adresse de l'agriculteur, la date, la culture concernée, la commune sur laquelle les dommages sont constatés et le montant des dégâts après contrôle d'une personne agréée tels qu'un maire ou un technicien d'un organisme stockeur.

Dégâts récurrents

Le *«dossier»* corbeaux s'apprête à refaire parler de lui à l'approche des semis de printemps. *«Nous avons principalement trois types de cultures régulièrement touchées avec le tournesol, le pois et le maïs»* indique Laurent Garnier. Cet agriculteur d'Epernay-sous-Gevrey se rappelle avoir re-semé des parcelles de tournesol : *«les corbeaux peuvent détruire certains champs dans leur intégralité, ils s'attaquent aux graines et aux plantules. Tout dépend de leur hébergement naturel, ils affectionnent tout particulièrement les grands parcs et châteaux, les grandes allées d'arbres le long des routes et des cours d'eau qui représentent de grandes possibilités de nidification. Dès lors que les semoirs seront sortis, nous allons voir arriver les corbeaux, c'est un problème récurrent. Je connais des agriculteurs de la plaine qui ont dû re-semer trois fois de suite lors d'une même année. Nous apprenons ce genre d'informations par hasard, au fil des discussions : il y a des situations encore plus extrêmes, avec l'abandon des cultures, car il n'y a plus de rentabilité si les semis sont trop tardifs. Dans tous les cas, une lutte contre ces ravageurs s'impose. Le classement nuisible des corbeaux est obligatoire pour assurer une régulation des populations et donc une production agricole».*

AURÉLIEN GENEST


D.Gest, FNC

Point réglementaire sur le tir (armes à feu et arc)

Le tir du corbeau freux est possible, sans formalité particulière, entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars inclus. Cette période peut être étendue du 1er avril jusqu'au 10 juin, si aucune autre solution satisfaisante n'est possible. Une autorisation individuelle du préfet est alors nécessaire. Le tir du corbeau freux est également envisageable du 11 juin au 31 juillet, si aucune autre solution satisfaisante n'est possible et exclusivement pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles. Une autorisation individuelle du préfet est également nécessaire. Dans tous les cas, le tir dans les nids est interdit. Le tir doit être réalisé sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière (source : DDT). A noter que les demandes de destruction doivent être justifiées, notamment du 11 juin au 31 juillet, période pour laquelle les motifs doivent être plus argumentés et étayés par rapport aux dégâts occasionnés.

A noter également : l'arrêté préfectoral du 15 juin 1999 interdit l'usage des armes à feu dans certains périmètres, notamment en zones urbaines. Concernant leur usage pour la destruction de certaines espèces classées nuisibles, l'article 4 de cet arrêté introduit une dérogation. Dans le cadre de cette dérogation, il est permis aux propriétaires, sur leurs propres fonds, de détruire certaines espèces classées nuisibles. L'avis du maire est nécessaire et les interventions ne peuvent être exécutées que sous le contrôle des agents de police municipale ou des lieutenants de louveterie territorialement compétents.

Appui des chasseurs et aux piégeurs

La Fédération des chasseurs de Côte d'Or, qui recueille elle aussi les déclarations de dégâts de corbeaux, propose des *«packages»* destinés à la régulation des corvidés, disponibles au siège basé à Norges-la-Ville. La Fédération peut également accompagner, sous certaines conditions, la fabrication ou l'achat de grandes cages ou pièges. Une formation intitulée *«Régulation à tir des corvidés»* a pour objectif de participer activement à la régulation de ces oiseaux afin de favoriser le développement de la petite faune et de limiter les dégâts aux cultures.

Châtillon-sur-Seine

La découverte du semis direct

Des étudiants de la Barotte organisent une journée technique le 13 avril dans le cadre de leur Projet d'initiative et de communication (Pic).


Valentin Forey, Fabien Lebreton, Edouard Persillet et Guy Roger donnent rendez-vous aux agriculteurs du Châtillonnais.

A noter sur l'agenda : *«Innov'barotte»* se déroulera jeudi 13 avril de 10 heures à 17 heures dans l'enceinte du lycée agricole de La Barotte. Cet événement organisé par quatre étudiants de BTS Acse (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation) est ouvert à tous et fera la part belle au semis direct, technique *«encore peu développée»* dans le Châtillonnais comme l'indique Valentin Forey, l'un des élèves du groupe : *«Nous préparons cette journée dans le cadre de notre formation. Dédier celle-ci au semi-direct nous est apparu intéressant et dans l'air du temps avec tous les avantages qu'elle apporte d'un point de vue environnemental, sans oublier les aspects de temps de travail et économiques»*. La journée débutera par une conférence assurée par Florent Sauvadet, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Philippe Houdan, agriculteur à Marigny, hameau à quelques centaines de mètres du lycée, viendra partager son expérience dans le semi-direct utilisé sur sa ferme depuis plusieurs années. Une petite restauration avec barbecue sera proposée sur place le midi, avant une démonstration de semoirs spécifiques au semis direct. Plusieurs concessionnaires du secteur (SV Pro, Ets Morisot, Horsch) seront présents et répondront aux interrogations des participants. Les quatre étudiants attendent un public nombreux à cet événement qui leur sera très utile dans le futur métier. Les quatre jeunes se destinent à s'installer en agriculture à l'issue de leurs études : Valentin Forey rejoindra la ferme familiale laitière et céréalière de Fromenteau. Fabien Lebreton, le deuxième fils d'agriculteur du groupe, optera pour l'engraissement de taurillons et la production céréalière de la ferme de ses parents basés dans le département de l'Aube. Non issus du milieu agricole, Guy Roger et Édouard Persillet viseront la production céréalière, avec un atelier laitier pour le second nommé. Contact: innovbarotte@gmail.com

Les autres élèves de la classe de BTS Acse deuxième année ont opté pour d'autres sujets de Pic avec l'organisation d'un marché du terroir, la réalisation d'une maquette présentant l'agriculture du Châtillonnais et la tenue d'un concours hippique.

AURÉLIEN GENEST

Révision des ZDS

«Ici, pas une zone défavorisée ?»

Un agriculteur du Val de Saône s'insurge de la révision des zones défavorisées simples qui, dans son état actuel, ferait sortir sa commune du dispositif.



Cyril Fleury, à Labergement-lès-Seurre, est en passe de ne plus toucher l'ICHN.

C'est assurément le dossier le plus chaud du moment. Le syndicalisme a beau mettre la pression, il se heurte à un mur sans oreilles depuis plusieurs mois. La révision des zones défavorisées simples (ZDS) fait grincer des dents plusieurs communes du Châtillonnais, de la vallée de l'Ouche et du val de Saône. A Labergement-lès-Seurre, Cyril Fleury n'arrive pas à croire en cette *«aberration»* pouvant lui coûter l'ICHN, soit la bagatelle de 6 100 euros par an. *«Labergement ne fait plus partie de la carte à ce jour, comme bon nombre d'autres communes. Nous ne sommes peut être pas en pleine zone d'élevage, mais le Val de Saône compte de nombreux éleveurs et de nombreuses prairies, il faut bien le savoir. Si la révision des ZDS se confirmait ainsi, nous irions tout simplement vers la disparition de l'élevage. L'ICHN représente le seul soutien de ces prairies dans le secteur»* souligne le producteur de 39 ans.

Des crues qui coûtent cher

Cyril Fleury ne comprend pas les fondements d'une telle révision et rappelle les péripéties des dernières campagnes, à commencer par celle de 2016 : *«nous avons subi les conséquences des crues de la Saône avec 60 hectares de prés inondés. Même en attendant juin pour lâcher les animaux, il était encore trop tôt. Les rentrer nous a fait consommer davantage de foin, les stabulations ont dû être à nouveau curées. Les vaches ne sont ressorties que début juillet, avec un retour vers le 20 juillet dans les parcelles les plus touchées ! Certains prés ont dû être broyés, d'autres ont été récoltés avec du foin plus que médiocre. Les animaux ont du être déparasités en conséquence... Au final, nous ne sommes plus reconnus ZDS ? Si ça, ce n'est plus être défavorisés, je n'y comprends plus rien !»*

On croise les doigts

Cette baisse de soutiens, qui serait effective dès cette année, n'est vraiment pas la bienvenue dans le Val de Saône, qui vient d'enregistrer sa quatrième mauvaise campagne agricole consécutive. *«Je n'arrive pas à imaginer que ce dossier en reste là, je ne vois vraiment pas comment nous pourrions faire»* confie l'adhérent FDSEA, qui rappelle au passage les rendements très décevants enregistrés en grandes cultures en 2016. La seule *«bonne nouvelle»* du moment serait à mettre à l'actif du niveau actuel des cours d'eau, relativement bas pour la saison. Référent du dispositif *«Agri-vigilance-inondations-Saône»*, Cyril Fleury n'exclut pas de nouvelles crues cette année : *«nous avons connu trois années de crues printanières depuis 2012, nous ne pouvons pas savoir ce qu'il peut arriver cette année. Il paraît que de telles crues arrivent une fois tous les 25 ans : statistiquement parlant, je devrais être tranquille jusqu'à ma retraite mais je crains que ce ne soit pas le cas vu la tournure des derniers évènements. Et pour y croire, encore faudrait-il que l'on entretienne les cours d'eau et que l'on gère beaucoup mieux les écluses...»*

AURÉLIEN GENEST

Point de vue

Notre incompréhension grandit

L'Europe a souhaité mettre en œuvre une révision des Zones Défavorisées Simples afin d'uniformiser le classement des secteurs soumis à un handicap sur le territoire de l'Union Européenne. En théorie, cela aurait pu ressembler à une bonne idée. En pratique, cela se révèle être une immense aberration, un non-sens incroyable. Alors que les critères validés successivement pour classer des communes en ZDS continuent de faire entrer des zones qui ne devraient pas y être, les secteurs les plus difficiles de Côte d'Or restent désespérément exclus. Pourtant, leur situation de handicap n'est pas à prouver puisque la première grille (critères biophysiques) les place parmi les plus prioritaires. Or, les éléments pris en compte pour le réglage fin les laissent systématiquement de côté.
Depuis des mois, la FDSEA, relayée par le réseau syndical travaille sur des simulations, propose des critères complémentaires qui permettraient de prendre en compte ces territoires. Nous avons expliqué, entre autres, que le Produit Brut Standard de la viticulture ne pouvait en aucun cas intervenir dans le classement ou non de l'Arrière Côte -Vallée de l'Ouche, que les prés inondables du Val de Saône méritaient, à juste titre, d'intégrer les ZDS, que la prise en compte de références datant de près de 10 ans pour calculer le chargement qui exclut aujourd'hui la petite région du Tonnerrois n'était pas acceptable… Tout le monde est d'accord avec nous ! Sauf que rien ne bouge et que ces secteurs restent en dehors des ZDS et par conséquent exclus des aides qui s'y raccrochent !
Comment nos responsables politiques et administratifs nationaux peuvent-ils faire preuve d'autant d'incohérence ? Comment peut-on admettre qu'un territoire est incontestablement handicapé par ses caractéristiques biophysiques et s'entêter à ne rien faire pour les intégrer aux ZDS ? Nous ne comprenons pas cette attitude inacceptable qui risque de sacrifier toute une partie de notre agriculture.
Nous sommes de plus en plus inquiets quant à l'issue de ce dossier mais nous continuerons à apporter des arguments techniques et à nous mobiliser pour obtenir gain de cause. Espérons que les décideurs retrouveront rapidement un minimum de bon sens !

SAMUEL BULOT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FDSEA

▶ Agenda

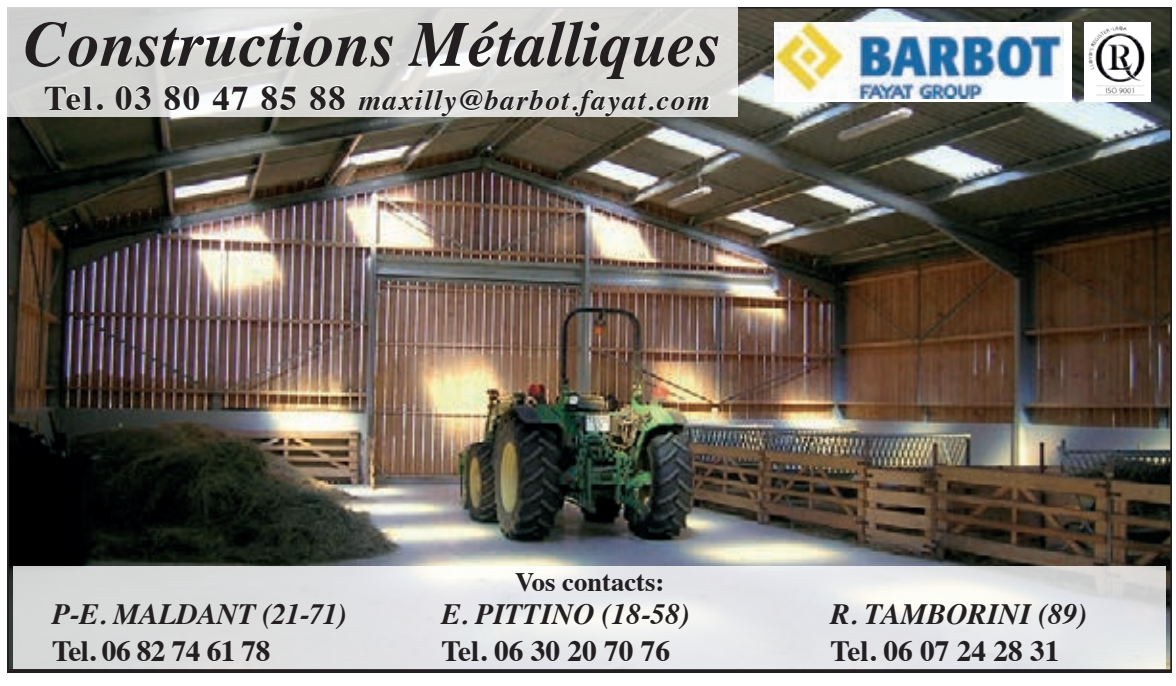
PAC

Accompagnement des agriculteurs à la télédéclaration

La télédéclaration PAC 2017 sera ouverte **de début avril au 15 mai**.
La DDT de Côte-d'Or organise une série de 3 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2017, réparties sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface».
Le calendrier des réunions est le suivant :
• Chatillon-sur-Seine: salle ERL, mardi 04/04 - 14h
• Pouilly-en-Auxois: salle polyvalente, mercredi 05/04 - 14h
• Quetigny: amphithéâtre du lycée agricole, mercredi 06/04 - 9h30

Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le lundi 27 mars à 14h à la DDT – salle canal de Bourgogne

• Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à TELEPAC par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en février, recevront un rendez-vous pour réaliser la télédéclaration.
Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour réaliser leur télédéclaration : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, transferts de DPB, ...
Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
• Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration: 0800 221 371



Biodiversité

La Côte d'Or rayonne à Paris

L'EARL de la Croze a remporté un premier prix dans le concours général des prairies fleuries.



Arnaud Guillien, deuxième en partant de la gauche, a terminé à la première place de sa catégorie. Un diplôme lui a été remis par le ministre de l'Agriculture.


Arnaud Guillien est engagé dans une MAE rotationnelle dans le Val de Saône.

Il s'était qualifié en remportant l'étape locale du concours des prairies fleuries en juin dernier. Arnaud Guillien, agriculteur à Chivres, a de nouveau brillé jeudi 2 mars en terminant à la première place du concours général organisé dans le cadre du Salon international de l'agriculture. Sa parcelle a présenté le meilleur équilibre agri-écologique dans la catégorie des plaines humides. Le savoir-faire de l'EARL de la Croze et ses pratiques exemplaires en terme de biodiversité ont été salués devant douze autres exploitations françaises en lice. La Côte d'Or remporte ainsi un très beau prix pour sa première participation à ce concours national des prairies fleuries, intégré depuis peu au concours général agricole au même titre que les animaux, les produits et lycées agricoles.

«Une belle surprise»

Exploitant des parcelles en zones inondables dans un espace naturel sensible, Arnaud Guillien est engagé dans une MAE biodiversité depuis 2013. Le Côte d'Orien de 37 ans a répondu favorablement à la Chambre d'agriculture, qui l'invitait à prendre part à ce concours.

Celui-ci évalue de nombreux paramètres de parcelles en prairies naturelles, dont leur fonctionnement écologique, leur productivité, leur valeur alimentaire, leur renouvellement et leur valeur apicole, sans oublier leur place dans le système d'exploitation. *«J'ai été contacté il y a environ un an par Géraldine Ducellier, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or»* indique Arnaud Guillien, *«tout est parti de cet échange et c'est avec plaisir que je me suis rendu à Paris début mars. Terminer à la première place a été une belle surprise pour moi, je ne m'y attendais vraiment pas. Ce rendez-vous a été très intéressant, j'ai rencontré des agriculteurs qui travaillent dans le même schéma en zone de montagne, d'autres exploitent dans des secteurs encore plus défavorisés que les nôtres et sont contraints de faucher à la main».*

Préservation de la faune

En pratique, l'EARL de la Croze est engagée dans une MAE biodiversité sur une parcelle d'une dizaine d'hectares. *«Un retard de fauche de 40 jours est appliqué sur un de ces dix hectares»* explique Arnaud Guillien, *«le but est de préserver la faune et plus particulièrement deux espèces d'oiseaux qui font leurs nids au sol. La MAE interdit la moindre fertilisation et le chargement ne doit pas dépasser 1,2 UGB/ha. La MAE a été une belle opportunité pour nous il y a quatre ans. Une fois fauchée, la parcelle reçoit un lot de vaches avec leurs veaux, preuve que la MAE n'est pas un frein à la gestion de la pâture».*

AURÉLIEN GENEST

Vins et Crémants

Bouteilles d'or

Des producteurs de Côte d'Or médaillés d'or sont cités à seize reprises dans le palmarès du concours général des vins et des Crémants au dernier Salon de l'agriculture. Voici les lauréats: EARL Truchetet Jean-Pierre (Bourgogne AOC 2015 rouge, Nuits-Saint-Georges AOC 2014 rouge), EARL Domaine Philippe Gavignet (Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits AOC 2015 rouge), Jean-Claude Boisset (Gevrey-Chambertin AOC 2014 rouge), Domaine Chauvenet-Chopin (Chambolle-Musigny AOC 2014 rouge, Clos de Vougeot AOC 2014 rouge), EARL La Roche Aigue (Bourgogne Hautes Côtes de Beaune AOC 2015 rouge), SCEA Château de Santenay (Bourgogne Hautes Côtes de Beaune AOC 2015 rouge), Domaine Doudet-Naudin (Savigny-lès-Beaune Premier Cru Aux Guettes AOC 2014 rouge), EARL Domaine de la Galopière (Meursault AOC 2015 blanc), EARL Domaine Michel Prunier et fille (Auxey-Duresses Premier Cru Climat du Val AOC 2014 rouge), Veuve Ambal (crémant de Bourgogne AOC 2015 blanc, crémant de Bourgogne AOC non millésimé rosé, crémant de Bourgogne AOC non millésimé blanc, 2), SARL Paul Chollet (crémant de Bourgogne AOC 2011 blanc).

Les autres premières places

Liqueurs de fruits : Joseph Cartron, Pagès Védrenne, Liqueurs Jean-Baptiste Joannet. Crèmes de fruits: Joseph Cartron, Pagès Védrenne. Confiture : Cachot Daniel. Eaux de vie de fruits : Joseph Cartron (3). Produits laitiers : Fromagerie Delin, Fromagerie Berthault.

Scolarité

Beau travail, messieurs

Des étudiants du lycée de Quetigny viennent d'organiser un événement agricole dans le cadre de leur Projet d'initiative et de communication (PIC).


Les onze élèves de BTS, mercredi 15 mars à Tart-le-Bas.

Les Pic s'enchaînent dans les lycées agricoles. A Quetigny, onze étudiants de BTS *«Agronomie et Productions Végétales»* avaient décidé d'organiser une journée découverte de l'agriculture. Celle-ci s'est déroulée la semaine dernière à la ferme expérimentale de Tart-le-Bas avec un marché du terroir fréquenté par sept producteurs locaux, une exposition d'une quinzaine de tracteurs anciens, la présentation de la filière chanvre et une démonstration de drones. Les étudiants de Raphaël Moretto ont enchaîné prises d'initiatives et démarches de communication pour mener à bien leur projet, comptant pour l'obtention de leur diplôme en fin d'année. *«Organiser cette journée ici à la ferme expérimentale allait de soi. C'est en quelque sorte un lieu emblématique de notre école, qui se prête parfaitement bien à l'organisation de ce type d'évènement»* indique Thibaut Riotte, jeune homme de 20 ans habitant Chamesson près de Châtillon-sur-Seine. Les étudiants ont assuré le démarchage des partenaires et des participants, se sont occupés de la partie logistique et réglementaire de l'évènement. Du point de vue communication, pas moins de 10 000 flyers avaient été distribués, notamment dans les boites aux lettres des communes voisines de Tart-le-Bas. Comme dans leur futur métier, les étudiants ont dû faire face à quelques imprévus comme l'annulation de dernière minute d'une démonstration d'un robot de désherbage. *«Nous l'avons remplacée par la présentation de la filière chanvre, qui intéresse de plus en plus d'agriculteurs»* poursuit Thibaut Riotte. Un ancien élève du lycée de Quetigny, Mathieu Faivre, aujourd'hui à Interval, s'est chargé de cette présentation suivie par bon nombre d'élèves de l'établissement et de quelques agriculteurs locaux ayant fait le déplacement malgré les travaux aux champs.

Les visiteurs ont pu profiter d'une restauration ainsi qu'une buvette avec vente de crêpes tout au long de la journée.

AURÉLIEN GENEST

Groupement d'employeurs

Un monde où tout le monde gagne

Le Groupement d'employeurs associatif pour l'insertion et la qualification (GEIQ) apporte beaucoup de satisfactions à ses adhérents.


Six exploitations de Côte d'Or font actuellement appel au GEIQ, aussi bien en élevage qu'en grandes cultures.

Prêt pour aller essayer le GEIQ ? Le Groupement d'employeurs associatif pour l'insertion et la qualification, dont le siège est à Bretenière, fait l'unanimité chez les agriculteurs qui le sollicitent depuis sa création. Le GEIQ met à disposition des salariés en contrat d'alternance ou d'insertion. Il est l'employeur de l'apprenti et se charge de toute la gestion administrative. Le GEIQ sélectionne, recrute et forme des jeunes aux métiers de l'agriculture. Il organise les parcours de formation pour ses salariés et leur fait bénéficier d'un double tutorat et d'un accompagnement socio-professionnel. Agriculteurs et futurs professionnels : tout le monde y trouve son compte.

Préparer un jeune à s'installer

Dans la région d'Époisses, Marc Patriat reçoit Raphaël Marot dans sa ferme depuis bientôt trois ans. L'exploitant fait part d'une pleine satisfaction, allant bien au-delà de la qualité du travail réalisé : *«Le GEIQ réalise l'ensemble du travail administratif, souvent conséquent et objet à de nombreux changements. J'en veux pour preuve les nombreuses lignes qui figurent sur les feuilles de paye: elles bougent tout le temps et il n'est pas toujours facile de s'en occuper quand on a un seul employé. Le GEIQ s'occupe vraiment de tout et à un prix modéré compte tenu de tout le travail que cela représente»*. Raphaël Marot, qui a suivi plusieurs périodes de formations (BPREA), achèvera son contrat d'avenir en mai prochain pour s'installer sur la ferme familiale à Fresnes. *«Je compte bien solliciter une nouvelle fois le GEIQ pour le remplacer»* assure Marc Patriat.

Seulement quelques heures

Le groupement d'employeurs permet également de partager le temps de travail d'un apprenti entre plusieurs exploitations afin de permettre à chacun d'en bénéficier quand il en a vraiment besoin. A Fénay, Frédéric Marin accueille Nicolas Servel, un jeune de la MFR de Quetigny, sur son exploitation depuis un peu plus d'un an : *«L'idée de prendre un apprenti me passait par la tête depuis un petit moment. Ma seule crainte était de le recevoir à plein temps, ce qui n'était pas forcément ce que je recherchais. Le GEIQ a permis d'effacer cette contrainte en me proposant un apprenti travaillant tantôt chez moi, tantôt dans une exploitation voisine. Cela convient à tout le monde et tout se passe bien. Sur le plan administratif, ils s'occupent de tout, c'est vraiment bien»*. Pour tout renseignement: GEIQ Agri 21 au 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

AURÉLIEN GENEST

Animaux de boucherie

Grande manifestation à l'horizon

La troisième édition de la Fête du Bœuf se déroulera le 22 avril au pôle agricole de Créancey.

Le concours d'animaux de boucherie de Pouilly-en-Auxois arrive à grands pas. Sa troisième édition est programmée samedi 22 avril au pôle agricole, dans lequel 140 places seront réservées aux bovins. Les ovins seront également de la partie avec une quinzaine de lots de trois agneaux disponibles. Près de 200 invitations ont été envoyées aux éleveurs la semaine dernière: ces derniers sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais, avant le 1er avril.

Repas sur place

On ne change pas une méthode qui gagne. Cette nouvelle édition se déroulera sous le même format que les années précédentes avec l'arrivée des animaux programmée la veille le vendredi de 15 heures à 18 heures. Les opérations du jury se dérouleront le jour J à partir de 8 heures et la vente commencera à partir de 10 heures. Une restauration avec de la viande charolaise sera proposée sur place le midi. La remise des prix aura lieu à partir de 15 heures. L'entrée sera bien sûr gratuite à cet événement organisé par l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité. Pour rappel, un taux de vente de 87% avait été enregistré l'an passé. Le Prix Vallée avait été remporté par Bernard Labopin, naisseur-engraisseur à Chassy à côté de Gueugnon.

Date inchangée

Après le 18 avril 2015 puis le 23 avril 2016, la date retenue cette année est donc le 22 avril, soit une semaine après Pâques. Le calendrier chargé des concours et l'impossibilité d'organiser deux concours dans une même zone restreint les possibilités à chaque édition. Les ventes du jour se destineront à alimenter les marchés de mai et des mois suivants. Pour être en capacité de servir les marchés de Pâques, cette Fête du Boeuf ne pouvait se dérouler que courant février, période jugée peu favorable à ce genre d'évènement ayant attiré la bagatelle de 750 visiteurs l'an passé.



Contact : 03 80 90 68 80.

AURÉLIEN GENEST



LE SPÉCIALISTE POUR VOTRE PROJET DE ROBOT DE TRAITE
Chapuis Frères, expert en robotique
Contactez
Ets **Chapuis Frères** Montage soigné - SAV 24h/24
21450 **St. Marc sur Seine - 03 80 93 22 28**
Commercial : Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
+ de 8 ANS d'EXPÉRIENCE
EXPERT ROBOTIQUE
robotique

Faire face, ensemble

Une offre d'accompagnement concerté pour les exploitations agricoles fragilisées

Si l'année 2016 a été particulièrement mauvaise pour l'ensemble du secteur, la crise agricole perdure déjà depuis plusieurs années. Bon nombre d'agriculteurs, quelles que soient leurs productions, ont vu leur situation économique se dégrader. Pourtant, les agriculteurs en période de fragilité ont du mal à briser le silence et s'isolent dans leurs difficultés alors que des possibilités d'accompagnement existent.

Face à ce constat, la Direction Départementale des Territoires, la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental et les experts comptables de CERFRANCE et d'AUCAP TERRAVEA se sont unis pour proposer une solution commune : «Faire face, ENSEMBLE».

Ce nouveau dispositif, propre à la Côte-d'Or, mobilise des agents de chacun de ces organismes, qui composent le comité technique, chargé de l'examen des dossiers. Ce comité va porter un regard neutre, extérieur, impartial sur le fonctionnement de l'exploitation, sans jugement. Il prendra en compte tous les paramètres pour évaluer la situation, dans le plus grand respect de la confidentialité des données.

Le dispositif «Faire face, ENSEMBLE» mobilise ainsi les regards croisés de différents experts, qui s'accorderont sur des propositions qui seront faites à l'exploitant. Celles-ci pourront être variables car adaptées sur mesure à chaque situation : audit/suivi technique, tutorat rapproché, table ronde des créanciers, appui à la sollicitation des mesures de crise (fond d'allègement des charges) et/ou sociales (RSA...), accompagnement social, accompagnement à la reconversion…

Le dispositif s'adresse à des exploitants qui rencontrent des difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou personnelles.

Pour y accéder, il suffit de remplir et de renvoyer un autodiagnostic qui permettra au comité de cerner la situation et de comprendre la vision et les attentes de l'exploitant.

Cet autodiagnostic est disponible sur demande au 03 80 90 00 01 ou à l'adresse fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DDT

Cialyn - Section des Éleveurs nivernais

Une section dynamique

L'assemblée générale de la section des Eleveurs nivernais de la Cialyn, s'est déroulée le 17 mars dernier à Sauvigny-les-Bois sur fond d'explication sur la récente fusion des groupes Sicarev et Sicavyl. Actionnaire principal du groupe Sicavyl, la Cialyn rejoint ainsi le grand ensemble Sicarev, fort de six coopératives associées.



Séquence explication, lors de la présentation du bilan d'activité de la Cialyn, à l'occasion de l'assemblée de section des Eleveurs nivernais, présidée par Vincent Pommery, le 17 mars dernier à Sauvigny-les-bois.

Cette 46ème clôture d'exercice pour la section des Éleveurs nivernais marque un tournant pour la Cialyn, actionnaire principal du groupe Sicavyl, qui vient de fusionner avec le groupe Sicarev, qui accroche ainsi une sixième société coopérative à son fronton. Bertrand Ribaucourt, président de la Cialyn, Philippe Dumas et Jean-Yves Besse, respectivement président de Sicarev et directeur des productions animales, ont donc fait le déplacement pour informer les adhérents sur la fusion, répondre à leur interrogations et les rassurer, en expliquant dans le détail, la configuration, le fonctionnement et surtout les aspirations d'un groupe qui cultive résolument *«l'esprit filière»*.

Cialyn : activité stable mais résultats à la peine

Tout sera dit, et ce mariage de raison sera véritablement consommé lors de la prochaine assemblée générale de la Cialyn, qui se déroulera le 19 mai prochain à Migennes.

Mais pour l'heure le bilan de l'activité de la section des Éleveurs nivernais, désormais présidée par Vincent Pommery, est selon ce dernier *«plutôt à son avantage»* et à mettre au crédit des adhérents et des salariés qui savent gérer des pics d'arrivée d'animaux quand c'est nécessaire. Une ombre au tableau, le dossier de l'abattoir de Corbigny qui est *«mis en attente pour six mois»*, le temps d'évaluer au mieux la situation et *«de trouver une solution»*, le but étant de gérer au mieux *«un dossier lourd»* pour lequel *«rien n'est encore décidé»* insiste Bertrand Ribaucourt.

Au travers du bilan d'activité de la Cialyn, présenté à la section des Eleveurs nivernais, le groupe bénéficie d'une certaine stabilité de l'activité (+0,6%), répartie entre +0,3% pour l'activité bovins (131616) et +1,3% pour l'activité ovins (100744). Dans les *«Bovins»*, les gros bovins représentent 27% de l'activité globale, le maigre qui reste le coeur de métier à 53%, les JB 11% et les veaux de 8 jours 9%, le reste de l'activité est à la marge (repro laitiers, veaux de boucherie et repro charolais).

En dépit de cette relative stabilité des effectifs, *«le chiffre d'affaire est en baisse»* explique Séverine Breton , directrice déléguée, *«du fait de la baisse de valeur des animaux»* notamment. Autre observation *«les creux de sorties augmentent»*, à cause *«du resserrement des vêlages dans les exploitations»*.

Une vision partagée des rapports amont-aval

La section des Eleveurs nivernais connaît aussi une certaine stabilité de ses résultats et peut se prévaloir de fournir la Cyalin et ses outils à 92% en local (Vaches 51% - JB 23% - génisses 17%). La section comprend 658 apporteurs, dont 172 adhérents apportant plus de 75% de leur production, 92 adhérents en apport total et 130 en apport total viande. Ce qui représente 20,2% des parts de marché de la Cialyn et fait de la section nivernaise la plus importante en terme de collecte.

Une hirondelle ne fait pas le printemps et une section ne fait pas à elle seule le résultat d'un groupe. Cette année encore, déplore Bertrand Ribaucourt, le résultat de la Cialyn s'inscrit en négatif, une situation intenable à long terme, qui a pesé dans la décision de rejoindre une structure plus importante et de bénéficier ainsi d'un nouveau souffle. La priorité rappelée par le président de la Cialyn, c'est bien *«d'inverser le résultat du compte d'exploitation»*, volonté totalement *«raccord»* avec celle de Jean-Yves Besse, directeur productions animales du groupe Sicarev, qui se donne pour objectif que la Cialyn *«retrouve un équilibre d'exploitation en deux ans»*. Toutes les dispositions pour y parvenir seront détaillées à Migennes, mais la clé de voûte du système Sicarev c'est *«l'équilibre entre l'amont et l'aval»*, ce qui oblige *«à travailler étroitement ensemble»* et à orienter, si nécessaire, la production en fonction de marchés clairement identifiés. *«Ce qui nous rassemble»* confirme Bertrand Ribaucourt *«c'est l'accès aux marchés et la même vision des rapports amont-aval»*. L'autre versant de cet engagement du groupe sicarev vis-à-vis des éleveurs, c'est *«une totale transparence»* sur les prix. Philippe Dumas, président de Sicarev insiste sur l'objectif final de cette organisation en forme de fer de lance : *«avoir la dimension qui convient dans un fonctionnement bien compris entre l'amont et l'aval, pour se positionner face aux attentes de la grande distribution et peser suffisamment dans les négociations commerciales»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Zones défavorisées simples

Toute la Nièvre désormais classée

Mardi 7 mars s'est tenue à Paris une dernière réunion relative à la refonte du zonage des zones défavorisées simples (ZDS). A l'issue de cette réunion, les dernières communes de notre département qui n'avaient pas été récupérées jusqu'alors ont enfin été réintégrées au zonage ainsi que les communes qui n'étaient historiquement pas classées zones défavorisées simples (ZDS) et des zones de piémont (ZP).

Ce classement ouvre ainsi la possibilité aux exploitants des communes concernées de bénéficier d'accompagnement, au titre de l'ICHN, des prêts bonifiés et d'une DJA bonifiée dès 2018.

Sur un plan budgétaire, et bien que seulement 85 % des communes historiquement classées en France aient été rattrapées, les simulations effectuées par le ministère font apparaître une consommation d'enveloppes atteignant 423,8 millions d'euros soit 34 % de plus que le budget actuellement disponible (317 millions).

Cette simulation intègre l'ouverture du dispositif à l'accompagnement, via la compensation de handicap, du secteur végétal.

Par ailleurs, le ministère évoque le fait que des zones nouvellement classées alors que les potentiels de rendement ne le justifient pas, pourraient être déclassées pour répondre aux contraintes budgétaires qui s'imposeront à l'État une fois la cartographie stabilisée.

La FDSEA se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements sur le sujet.

FDSEA 58

Rencontre avec des professionnels

3ème rendez-vous avec les métiers de l'agroéquipement

Samedi 8 avril, de 10h à 17h à Varennes-Vauzelles chez Malecot Poirier Agri aura lieu une rencontre avec des professionnels de l'agro équipement. Collégiens, Lycéens, salariés, demandeurs d'emploi… sont conviés à cette manifestation afin d'échanger sur leurs métiers et pourquoi pas faire naître une vocation ou décrocher un emploi.

L'Industrie française du machinisme agricole est en bonne forme et manque de compétences. Elle recrute des profils de plus en plus qualifiés, du CAP au bac+5. Ce secteur utilise des technologies de pointe qui ne cessent d'évoluer d'où la présence de techniciens de haut niveau dans les ateliers. Il vise particulièrement des emplois dans la construction, la commercialisation, la distribution, l'exploitation ou la maintenance des matériels agricoles. Il touche des secteurs d'activités variés : agriculture, forêt, entretien de l'espace, collectivités territoriales, travaux publics…

Au programme de la journée du 8 avril, vous pourrez rencontrer des professionnels (entreprises et centres de formation), assister à des démonstrations de matériels innovants, trouver des offres d'apprentissage de stage et d'emploi. Vous pourrez aussi poser vos questions et demander tout renseignement à pôle-emploi et la mission locale ainsi que, visiter la concession et découvrir l'exposition de matériel.

Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous, elle a pour but de faire découvrir au plus grand nombre ce que sont les métiers de l'agro équipement, et de faire tomber les préjugés sur cette filière. Venez nombreux!

Contact : Elisabeth Gheeraert Chambre des Métiers et de l'Artisanat 03.86.71.80.60 - egheeraert@artisanat-bourgogne.fr

A LEBOUCHER FDSEA58

Salon de l'agriculture

Le Préfet félicite les médaillés

Le Salon de l'Agriculture est une vitrine privilégiée pour ceux et celles qui font l'agriculture de leur département. Un rayonnement qui va de pair avec... des médailles. Cette année les nivernais n'ont pas dérogé à la règle et se sont de nouveau illustrés chacun dans leurs catégories.



Célestin Deboux a été sacré meilleur pointeur du Salon de l'Agriculture avec son taureau Hatenon.

«*Le Salon de l'Agriculture est toujours assez emblématique et c'est une semaine où l'on est sous les projecteurs. À nous d'essayer d'en profiter* », annonçait Éric Bertrand, président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à l'occasion d'une réception en l'honneur des médaillés du Salon de l'Agriculture, vendredi 17 mars dans les jardins de la Préfecture à Nevers. Sous les projecteurs, certains l'ont particulièrement été. C'est le cas des heureux médaillés de cette édition 2017. Fidèle à la lignée dans laquelle il s'inscrit, Célestin Deboux a encore prouvé l'excellence de son élevage avec le taureau Hatenon, qui fêtait dimanche 20 mars ses cinq ans et a remporté le premier prix pour la deuxième fois d'affilée. Le tout jeune Célestin Deboux, 18 ans, s'est donc classé meilleur pointeur de la race charolaise à Paris. Et c'est avec fierté qu'il présentait Hatenon, vendredi, au préfet Joël Mathurin. «*Il a une très bonne marche, une couleur tout à fait remarquable et des cornes bien blanches. Maintenant sa carrière est terminée puisqu'il a tout remporté.*» Une carrière terminée pour Hatenon mais pas pour Célestin qui démarre plutôt bien dans sa vie d'agriculteur. «*C'est une fierté et ça peut être un atout si je veux travailler avec le Herd Book par exemple.*» Scolarisé au lycée du Bourbonnais en filière BTS production animale et en apprentissage à Chougny, Célestin envisage toutefois de s'installer une fois ses études terminées.

Savoir-faire et excellence

Jean-Charles Zwaenepoel a de son côté présenté sa jument Carina d'Oosthof, primée dans la catégorie cheval de trait Auxois. Les lycéens de Challuy étaient eux aussi à l'honneur, comme tous les nivernais primés en cette 54e édition du Salon. Pour Joël Mathurin ce fût l'occasion de saluer leur performance et leur engagement. «*C'est avec plaisir que je félicite ceux qui se sont engagés dans cette démarche afin de montrer le savoir-faire et l'excellence nivernais.*» Évoquant les enjeux de la ferme Nièvre du futur mais aussi ceux liés à «*la diversification et à la fixation de la valeur ajoutée sur le territoire*», le préfet concluait sur les promesses de l'avenir. «*J'espère que nous aurons dans quelques mois de bonnes nouvelles liées à l'IGP Charolais de Bourgogne mais pour l'instant l'économie nivernaise est en balance commerciale positive.*»

Céline Clément

Formation pour les exploitants et les salariés agricoles

Le management s'invite dans les exploitations

Améliorer sa communication et son management grâce au MBTI, un outil de développement personnel et d'amélioration des relations humaines dans l'entreprise, c'est l'objectif de la formation proposée par la Chambre d'agriculture les 29 mars et 3 avril prochains.

Le Myers-Briggs-Type-Indicator (MBTI) est un outil qui s'appuie sur la théorie de la personnalité d'un psychiatre suisse, Carl Yung, vulgarisé dans les années 60 par deux Américaines, Mmes Briggs et Myers, pour le monde de l'entreprise. Pour résumer, il s'agit d'indicateurs de la personnalité, répartis en seize grands types dans quatre grandes familles de comportement: les rationnels, les idéalistes, les gardiens et les artisans. A partir de tempéraments (de l'inventeur au médiateur et du manuel au chercheur), on en déduit des rôles stratégiques tels que construire, organiser, arbitrer, développer, soutenir, réglementer, improviser ou faciliter... Le MBTI évalue des préférences et non des compétences ou des aptitudes, à partir d'un cadre d'analyses basé sur des indicateurs, des échanges de groupe, des bases théoriques, des cas concrets et des jeux de rôles. «*Il n'y a pas de bon ou de mauvais profil. C'est un exercice qui demande de la bienveillance et du respect car on se met à nu*» précise Frantz Caron, le responsable du Centre de formation de la Chambre du Cher, certifié MBTI, et qui délivre la formation avec Bénédicte Bracq, la conseillère de la Chambre de la Nièvre. «*Il y a quatre grandes dimensions à ce travail en groupe: d'où tire-t-on notre énergie ? Comment prend-on et traite-t-on l'information ? La décision ? Et quel est notre style de vie, c'est-à-dire plutôt organisé ou non planificateur?*» La réponse à ce cheminement avant tout intra-personnel revêt un intérêt: «*trouver comment être plus efficace en termes de relations individuelles, dans l'entreprise, comment faire fonctionner une équipe, comment être plus en phase avec les autres*».

Moins invasive et manipulatrice que d'autres, cette méthode MBTI permet d'améliorer l'efficacité personnelle: Frantz Caron en est d'autant plus convaincu qu'il a des nouvelles positives d'anciens stagiaires qu'il a formés dans le Cher depuis six ans. Ce n'est pas scientifique mais cela s'appuie sur des préférences de comportement, donc «*plus que le problème, ce qui est important c'est que les gens se posent des questions sur eux-mêmes. Ceux qui s'en posent ont déjà fait la moitié du chemin*» assure-t-il.

29 mars et 3 avril Collaborer et manager efficacement grâce au MBTI®

L'outil MBTI ® aide à identifier ses propres modes de fonctionnement préférentiels, à comprendre ceux des autres et ainsi de progresser dans le management et la collaboration en mettant chacun dans les conditions de réussite.
Les intervenants Frantz Caron, Conseiller agréé MBTI®, Chambre d'Agriculture du Cher
Contact : Responsable de stage, Bénédicte BRACQ, au 03 86 26 36 46

▸ Agenda

10/04 Découverte des métiers agricoles au CFPPA du Morvan
Parce qu'en France l'agriculture a d'importants besoins en main d'œuvre, cette action a pour objectif de faire découvrir les métiers de l'agriculture (élevage ; entretien des espaces verts et naturels ; maraîchage...)
Déroulement de la formation :
- 3 semaines en entreprise
- 7 jours en centre de formation à Château Chinon (possibilité d'hébergement)
Et après entrée en formation qualifiante ; recherche d'emploi…
Formation rémunérée sous conditions. Inscription avant le 27/03/2017

25/03 La vigne, des métiers d'avenir
Ce samedi 25 mars de 9h à 17h30 au Lycée viticole de Cosne sur Loire. Une journée pour montrer l'étendue des besoins dans les métiers de la vigne, accompagner les demandeurs d'emplois ou ceux qui ont fait le choix d'une reconversion professionnelle, présenter la diversité des emplois proposés dans ce secteur d'activité, sur le territoire.
Cette journée conçue comme un moment privilégié de rencontre, d'échange, d'information et d'orientation, agrémentée d'animations, témoignera de l'implication de tous pour le développement de l'emploi et des compétences dans la profession, sur le territoire.
Au cours de cette manifestation seront proposés de nombreux ateliers.
L'établissement proposera simultanément, dans le cadre d'une opération «portes ouvertes», l'ensemble des formations scolaires et adultes
Vos contacts : Laurence Poirier, Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre au 03 86 71 64 68 - l.poirier@mdef58.fr

18/04 Gestes de premiers secours
La FDSEA 58 organise en partenariat avec la Croix Rouge une formation «Prévention et secours civiques», le mardi 18 avril 2017 à la chambre d'agriculture de Nevers, de 9h à 18h. Au programme de la journée : comment protéger la victime, donner l'alerte, pratiquer les gestes qui sauvent en cas d'hémorragie, étouffement, perte de conscience, arrêt cardiaque, brûlure …
Contact: Maëla Guegan au 03.86.93.40.96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr



Agriculteur et écrivain

Claude Herbiet, le passeur de mémoire

Un travail de *«thérapie par la parole»* : c'est ainsi que Claude Herbiet considère son activité d'écrivain. Agriculteur à la retraite, il a déjà publié une dizaine d'ouvrages dont le dernier en date, *«Mauvais jours et bons moments»* relate des récits de guerre mais aussi de paix dans le monde paysan.



Claude Herbiet publie un dixième livre *«Mauvais jours et bons moments»*, dans lequel il livre chroniques de guerre et du monde paysan.

Claude Herbiet est ce qu'on appelle un *«passeur de mémoire»*. Depuis bientôt vingt ans, il collecte les récits de guerre de camarades qui ont *«vécu l'histoire»*. Guerre d'Algérie, Guerre de 1939-1945... des récits poignants que Claude Herbiet a souhaité sauver de l'oubli. *«Je leur fais un bien fou en purgeant la mémoire. Ce qui m'intéresse c'est de lever le voile, de témoigner. La guerre c'est quelque chose de dramatique et chaque génération oublie que leurs parents ont vécu une guerre.»* Claude Herbiet milite pour raconter *«l'histoire à la source»* grâce aux témoignages d'acteurs qui ont été au plus près de la réalité de la guerre. Lui-même, enfant, a connu l'exode durant la seconde guerre mondiale. Originaire des Ardennes, il fuit son pays natal avec ses parents à l'âge de huit ans pour regagner les Deux-Sèvres. Cet épisode douloureux lui laissera une empreinte à vie.

Plus tard, en 1956, il fait partie des «*rappelés*» de la guerre d'Algérie. De cette période il garde des souvenirs vivaces et tire une grande lucidité. *«Il y a des bons et des mauvais souvenirs. Certes il y a de la solidarité mais il ne faut pas s'en gargariser. La guerre révèle aussi les mauvais instincts.»* Ainsi se souvient-il de certains appelés qui *«l'arme à la main, n'ont pas hésité à commettre des viols»*.

Les récits qu'il retranscrit en témoignent. *«Certains ont pleuré en me racontant ce qu'ils avaient vécu. C'est pour cela que j'ai écrit un livre intitulé 'Ni héros, ni salauds'»*.

Un travail de chercheur

Le travail de Claude Herbiet n'est pas bien loin de celui du chercheur ou du documentaliste. Beaucoup d'écoute et de rigueur lui sont nécessaires. Mais aussi tout un travail de vérification afin de recouper les informations, parfois altérées par la mémoire, qu'on lui livre. Son goût pour l'écriture -il a déjà rédigé dix ouvrages où il traite de ses deux sujets de prédilection, la guerre et le monde paysan- remonte à l'année 1999. Atteint d'une maladie de Horton atypique qui lui fait perdre une bonne partie de ses capacités visuelles, il est contraint d'arrêter la photographie, sa passion de toujours. A la retraite il se retrouve alors inactif et se demande ce qu'il peut bien faire pour s'occuper. *«J'avais participé à la guerre d'Algérie mais aussi assisté aux deux premières guerres mondiales. J'avais connu l'exode avec ma famille durant la seconde guerre. Et j'ai toujours aimé écrire. A l'école j'adorais le français, les rédactions. L'idée m'est donc venue de me lancer dans l'écriture avec une grosse plume noire. Et c'est tout naturellement que j'ai souhaité écrire sur la période des rappelés de la guerre d'Algérie, période que j'avais vécu avec d'autres camarades.»* Il réalise alors son premier travail de *«collecteur de témoignages»*. Il recueille une cinquantaine de récits pour les retranscrire le plus fidèlement possible à l'écrit. Il ajoute à ce travail de rédaction les nombreuses photos prises en Afrique du Nord.

En 2000 il publie son premier livre sous le titre *«Malgré tout, les pérégrinations d'un rappelé de 1956»* aux éditions L'Harmattan. S'ensuivront neuf autre livres en un peu plus de dix ans. Tous sont des ouvrages issus de témoignages d'anciens combattants, sauf un récit de fiction inspiré de la bataille de Solferino.

De la guerre à l'agriculture

Son dernier ouvrage *«Mauvais jours et bons moments»* est paru en mai 2016. *«Sans doute le dernier»*, nous glisse Claude dans un sourire. Non pas que la passion faiblisse, mais le travail d'écoute et de retranscription qu'il nécessite s'avère fatiguant pour cet ancien agriculteur de la Puisaye. *«Je me sens diminué, c'est très fatiguant de chercher, de recueillir, de contrôler.»* Dans cet ouvrage il livre le récit de trois déportés durant la seconde guerre mondiale. Dans un style concis, bref et sans fioritures qui laisse peu de place à l'imagination, seulement à la réalité sombre de l'histoire. La deuxième moitié du livre est quant à elle consacrée à des chroniques du monde paysan. De ce monde dans lequel il a baigné durant toute sa vie – il prendra sa retraite en 1992 à l'âge de 60 ans- il tire de bons et de moins bons souvenirs. *«Pour nous éleveurs laitiers dans La Puisaye, le quotidien était dur et sale. La nostalgie c'est pour les ruraux qui n'ont pas connu le métier. Nous il fallait voir dans quelles conditions on travaillait. Le battage c'était la poussière, la sueur, la chaleur. J'ai pris ma première douche à 18 ans.»* Et puis il y a les dernières années de travail, *«des mauvais jours qui ont pesé lourd»*. *«Années de pluie et de sécheresse où l'on attendait plus que la retraite»*.

Claude garde toutefois de meilleurs souvenirs : ceux des fêtes rurales, de cette solidarité unique au monde paysan et des transitions révolutionnaires qu'il a connu. Ainsi le passage de la traction animale à la traction mécanique, *«une évolution unique dans l'humanité, un confort supplémentaire qui évitera aux agriculteurs tant de peine et de saleté.»* Tout un passé que Claude Herbiet a transformé en histoire au fil des pages. De la petite à la grande il n'y a qu'un pas.

CÉLINE CLÉMENT

Livre disponible sur commande au prix de 27€ + 5€ de frais de port. Tel. 03 86 26 99 72 - 103, Rue Fontaine - St Laurent - 58200 Cosne sur Loire

Environnement

Le réseau d'eau potable en question

Le Département de la Nièvre organisait vendredi 17 mars une journée consacrée au réseau d'eau potable sur le territoire nivernais.



François Thomas, chef des services de l'eau au Conseil Départemental.

Cette journée d'échange a attiré une trentaine de personnes, intéressées par la problématique de l'eau sur le Département. Ce n'est pas une première puisque d'autres rencontres avaient déjà eu lieu à Chatillon-en-Bazois en 2014 et à Guérigny l'an dernier à l'occasion de la journée de l'eau. Pour François Karinthi directeur général adjoint au Département, *«c'est un vrai enjeu car l'eau est une ressource rare et le Département joue un rôle de chef de file sur cette problématique»*. Différents points ont été abordés parmi lesquels les écarts de rendements rencontrés sur le réseau d'eau potable et qui posent de sérieux problèmes d'économie. *«Il y a un écart entre les volumes que l'on pompe et les volumes que l'on facture, précise François Thomas, chef des services de l'eau au Conseil Départemental. Ce qui se chiffre à 30 % de pertes en moyenne à l'échelle du département. L'enjeu est donc de renouveler une partie des réseaux trop vétustes»*. Dans la Nièvre, 70% de l'eau captée provient des nappes de la Loire et de l'Allier, sensibles au phénomène des inondations mais aussi de sécheresse.

Principal risque encouru : des coupures inopinées d'électricité. Une réalité qui nécessite une réelle surveillance pour chacune des intercommunalités responsables. Enfin la problématique des pesticides a elle aussi été abordée tout comme celle de la sécurité et de la conformité du réseau. Toutefois si «*les valeurs chimiques ne sont pas conformes à la réglementation, ceci est dû à la roche»*, justifie François Thomas. Néanmoins, cela implique la nécessité d'un réel suivi des états physico-chimiques de l'eau et la possibilité de faire un diagnostic de vulnérabilité notamment aux risques de pollution accidentelle.

CÉLINE CLÉMENT

JA 89

Forum des métiers de l'agriculture

C'est au Lycée La Brosse que s'est tenu le 16 mars dernier le Forum des métiers de l'agriculture organisé par JA 89. Etaient présentes de nombreuses OPA, avec pour message, l'importance de se forger une expérience autre que l'exploitation familiale, pour ceux appelés à s'installer un jour.


Une journée d'information et d'échanges à l'attention des jeunes souhaitant s'installer ou ayant un projet professionnel en agriculture.

Signe des temps, le forum de l'orientation organisé traditionnellement chaque année par Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, s'intitule désormais *«Forum des métiers de l'agriculture»*. Une journée d'informations et d'échanges destinée à tous les jeunes de BTS, Bac Pro ou Bac Techno, ayant un projet professionnel dans le domaine agricole, qu'il soit pour s'installer ou exercer une activité au sein d'une OPA ou d'un organisme s'y rattachant. Ils sont en effet de plus en plus nombreux à ne pas intégrer de suite l'exploitation familiale au sortir des études, préférant travailler avant, plusieurs années à l'extérieur. Un message relayé par Christelle Adam, formatrice à la MFR de Villevallier, venue jusqu'à Venoy, avec ses classes de 1ère et Terminale : *«chez nous, près de 60% des élèves ne sont pas issus de parents agriculteurs, c'est pour cela que je privilégie toujours le salariat. Certains démarrent en classe de seconde avec un projet d'installation avant de se dire que ce serait pas mal d'aller voir ailleurs ce qu'il s'y passe et de ne pas s'enfermer de suite sur une exploitation. Nos formations vont en ce sens, avec des stages dans le Jura, en Espagne, ou au sein d'OPA. Nous avons même pour la première fois cette année intégré des groupes techniques, pour professionnaliser encore plus la formation et cela créé de bons liens entre les jeunes et les agriculteurs»*. Une ouverture sur l'extérieur qui est un peu le fil conducteur de cette journée, pour preuve ces propos, sur le stand de 110 Bourgogne : *«les jeunes venant nous voir sont en priorité en quête de renseignements sur le recrutement au sein de la coopérative, sur tout ce que nous pouvons proposer, que ce soit les fonctions support, les métiers de technicien, etc. Nous aussi, nous les orientons sur l'importance d'avoir une autre vision de l'agriculture que la seule exploitation familiale traditionnelle, ce qui les rend bien souvent plus réceptifs aux innovations et en feront demain des agriculteurs moteurs»*.

Egalement courtisé, le stand du CER FranceYonne, où Sybille Bourgeois a vu passer de nombreux jeunes tout au long de la matinée : *«les élèves venant jusqu'à nous se positionnent à plusieurs niveaux. Une partie venant chercher du conseil à l'installation, l'autre partie, des renseignements sur le niveau d'embauche auquel on embauche. Pour certains jeunes, je me demande même s'ils n'ont pas entamé des études dans l'agricole que parce qu'ils étaient poussés par leurs parents»*.

L'importance d'acquérir une expérience à l'extérieur

Hugo et Quentin sont tous les deux en 1ère APV à La Brosse. Le premier aspire à devenir salarié : *«faire un BTS pour acquérir une solide base de connaissances techniques et devenir commercial en agriculture. S'installer, je n'y pense même pas car hors cadre familial et sans possibilité de reprise d'exploitation»*. Quentin a lui aussi une idée bien arrêtée sur son avenir : *«reprendre la ferme de mes parents, c'est quelque chose qui me tient à cœur depuis tout petit. Mais avec l'envie de changer certaines choses et d'aller toujours vers l'avant, il n'y a que comme ça que l'on va s'en sortir»*. Satisfaits de participer à la journée : *«on a un échange plus facile avec tous les organismes professionnels présents et une diversité qui va du marchand d'aliments au conseiller de gestion, en passant par la banque, l'assurance»*. Secrétaire général de JA 89, Guillaume Goux est éleveur de porcs. S'il est aujourd'hui à plein temps sur son exploitation, il a pendant longtemps été double actif : *«ce serait dommage de dire que c'est l'avenir, mais ce peut-être un pallier en attendant des jours meilleurs, dans le monde de l'élevage notamment. On a l'habitude de dire aux jeunes passant sur le stand qu'avant d'acquérir un métier plein temps, il y a peut-être d'autres étapes. Soyez salarié ailleurs, ouvrez-vous l'esprit quel que soit le secteur d'activités»*. Evoquant la possibilité pour le forum, dans les années à venir, de s'ouvrir sur d'autres filières : *«cette année, pour la première fois, nous avons fait venir un notaire, mais pourquoi pas envisager d'élargir encore plus, en allant sur des métiers liés à l'environnement, aux paysages. L'agriculture est déjà très ouverte, il faut que ceux qui y entrent le soient aussi !»* Insistant sur l'importance pour un jeune à se remettre en question : *«ne serait-ce en s'intéressant à ce que veulent les gens, car lorsque l'on produit quelque chose que l'on ne parvient pas à vendre derrière, ça ne sert à rien. J'ai parfois des jeunes de 18 ans qui me disent «on a toujours fait comme ça chez nous, pourquoi on changerait!» C'est un discours qui me fait peur car le gars en prend pour 40 ans sans jamais évoluer. Heureusement, ce n'est pas une généralité, il y a encore des passionnés !»*

DOMINIQUE BERNERD



Un gymnase superbement décoré, grâce à l'atelier «street art» mené par des élèves de Terminale de La Brosse, sous la houlette de l'artiste graffeur Sylvain Chaix.



Pour la première fois, la Chambre des Notaires avait été conviée à participer au forum.

▸Agenda

06/04 Permanence Apectia

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 6 avril à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 dijon@apecita.com

26/03 *«Un jour, une haie»* à Egriselles-le-Bocage

L'association Le Ruban Vert, la mairie d'Egriselles-le-Bocage et la MFR de Gron vous invitent à participer à la journée *«Un jour, une haie»*, dimanche 27 mars, de 9 h 30 à 18 h, à Egriselles-le-Bocage. Au programme : rôle et intérêt de la haie bocagère, conférences et débats, travaux graphiques d'étudiants, échange de plantes, présentation de produits et services liés à la haie. Entrée libre.

26/03 Foire aux livres à Charbuy

Foire aux livres à la halle aux sports, à Charbuy, dimanche 26 mars. Présence d'écrivains icaunais. Entrée libre, restauration, buvette. Renseignements au 07 868 46 35 04

02/04 Course nature, randonnée et marché gourmand

Course nature, randonnée et marché gourmand, organisés par l'association sportive du lycée La Brosse dimanche 2 avril, sur un parcours de 13,5 km. A 9 h 15, départ de la randonnée sur chemin et à 10 h, départ de la course nature. Départ de la course enfants à 10 h 05. Inscription : 5 € (8 € à partir du 1er avril) ; enfants, 2 €. Inscriptions et renseignements sur : http:/www.terresdelyonne.com/centre-terres-yonne@lycee-auxerre-brosse.html

08/04 Foire du Beau Marché à Toucy

Foire du Beau Marché à Toucy, samedi 8 avril. Nombreuses animations, artisanat local et gastronomie, exposition et défilé d'animaux, fête foraine, groupe Celti Fort'Air. De 9 h 30 à 18 h. Centre ville et bord de l'étang. Gratuit

MFR

Quelles subventions pour demain ?

La Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de l'Yonne a tenu son Assemblée générale le 16 mars dernier à Villevallier. Dernière sous cette forme, puisqu'elle rejoindra d'ici la fin de l'année la Fédération Territoriale, regroupant plus de Maisons.


Sylvie Logette, présidente de la Fédération Départementale des MFR de l'Yonne (à gauche sur la photo).

Les effectifs 2016 des trois Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne ont connu une baisse significative, avec 37 élèves de moins sur l'ensemble des établissements. Concernant les résultats aux différents examens, l'année écoulée aura été un bon cru, avec 86% de réussite en moyenne pour les CAP, 84% en ce qui concerne les BEPA et une moyenne de 82% pour les Bac Pro de Toucy, Villevallier et Gron, supérieure à la moyenne nationale de 78%. Résultats un peu plus faibles que les années précédentes en revanche, pour les BTS. Sur le plan de la communication, les MFR de l'Yonne ont participé en 2016 à de multiples manifestations sur le territoire pour relayer l'information sur les formations dispensées : fête de l'agriculture, foire Saint-Martin, foire de Sens.

L'occasion aussi de la première édition du Forum organisé au Phare, à Auxerre, pour présenter aux jeunes et à leurs parents les orientations possibles sur le territoire. Une seconde édition s'est déroulée en février dernier, mais avec moins d'affluence et une réflexion se met en place pour en connaître les causes : lieu inapproprié ? Organisation à revoir ? Par ailleurs, 2017 verra la fédération départementale prendre une dimension plus régionale, en intégrant la Fédération Territoriale.

Le risque de voir les subventions diminuer

Une partie des débats a été consacrée au financement des trois Maisons, au travers des subventions reçues. Un soutien bicéphale, émanant à la fois de la région, mais également du département. Une rencontre avec le Président du Conseil départemental, André Villiers a permis à celui-ci de réaffirmer ses engagements passés et confirmer qu'une enveloppe budgétaire serait bien allouée aux MFR icaunaises. Reste à en connaître le montant. La Région pour sa part participe au financement au travers d'une subvention représentant 60% des investissements : mise aux normes, adaptabilité des locaux, travaux d'économie d'énergie…Une enveloppe globale de 800 000 € vient d'être allouée pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, contre 750 000 € l'an passé, à l'échelle de la seule région Bourgogne. Ce qui n'est pas sans inquiéter la présidente de la fédération départementale, Sylvie Logette : *«les subventions d'investissement qui nous sont allouées seront en nette diminution cette année et cela pose question quant à la pérennité même de nos maisons. Les nouveaux critères d'évaluation vont aboutir à une restitution nouvelle et nous devons nous préparer à revoir nos investissements à la baisse. De ce fait, nous devrons nous rapprocher de nos élus, pour leur faire part de nos doléances et leur demander leur soutien incontestable sur ce dossier»*.

DOMINIQUE BERNERD

Lycée de Champs-sur-Yonne

Se former aux métiers de la vente

Si le lycée professionnel de Champs-sur-Yonne s'est depuis longtemps spécialisé dans les formations du service à la personne, il propose également un enseignement sur trois ans conduisant à un Bac Pro de Technicien Conseil vente en Alimentaire.


Le lycée dispose d'un magasin pédagogique, servant aussi pour les examens ou les ventes au public temporaires.



Depuis deux ans, le lycée de Champs sur Yonne accueille un second point de retrait du Drive fermier auxerrois mis en place par la Chambre d'agriculture, où les élèves peuvent s'exercer à la pratique de la vente.

Etablissement public de formation aux métiers de l'agriculture, de la nature et des services, l'EPL des Terres de l'Yonne dispose avec le lycée professionnel de Champs-sur-Yonne, d'un établissement proposant une formation Bac Pro spécialisée dans les métiers de la vente. De niveau IV, cette formation professionnelle en trois ans est à l'attention des jeunes de 3e se destinant à un métier dans le domaine de la vente et plus particulièrement, dans le domaine alimentaire.

Avec la possibilité, une fois le Bac en poche, de poursuivre son cursus par un BTS ou un DUT, tout en restant dans le département.

Professeur d'économie en droit et gestion commerciale, Mélanie Dolozileck le reconnaît : *«si certains élèves de 3e manifestent en 1er vœu d'intégrer cette formation, le plus souvent, c'est essentiellement un second choix. Mais ils s'aperçoivent vite de l'intérêt que cela peut avoir dans leur future vie professionnelle, du fait des thèmes abordés : les contraintes, les techniques, la mise en avant des produits, la réglementation, l'hygiène»*. A la dernière rentrée, ils étaient 24 élèves à intégrer la classe de 2nde, venus de collèges de tout le département. Le cycle d'études dure 3 ans, avec au programme un total de 20 semaines de stage à effectuer obligatoirement dans le domaine alimentaire, que ce soit au travers de la Grande Distribution ou d'épiceries de quartier. Un public d'élèves essentiellement féminin, même si la rentrée 2016 a infirmé la règle, avec près de la moitié de l'effectif composé de garçons.

Un Drive fermier pour travaux pratiques

Un partenariat a été mis en place avec une enseigne locale de la grande distribution où les élèves, chaque semaine, s'exercent à des Travaux Pratiques Renforcés (TPR) : *«par groupes de trois, ce travail de mise en rayon, et de vérification de livraison, est pour eux une première intégration en milieu professionnel avant de partir en stage et permet aussi d'acquérir une certaine forme de confiance en soi»*. Disposant déjà d'un magasin pédagogique, le lycée accueille depuis deux ans, un second point de retrait auxerrois du Drive fermier mis en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. A tour de rôle, le vendredi en fin d'après-midi, élèves de 2nde ou de CAP accueillent le public, après avoir aidé les producteurs locaux à décharger leurs produits et constitué les paniers commandés : *«avec pour avantage, outre un contact avec les producteurs, d'apprendre à mieux connaître les produits et de côtoyer directement la clientèle. En période haute, une vingtaine de paniers est ainsi distribuée chaque semaine»*.

DOMINIQUE BERNERD

Pac 2017

Vers un retour à un calendrier normalisé

A la veille de l'ouverture d'une nouvelle campagne de télé déclaration, les priorités des services de l'État sont affichées : paiement du soldes des aides Pac 2015 et achèvement de l'instruction des dossiers en retard sur 2016.



Benjamin Rullier-L'Anjou agricole

La campagne de télé-déclaration sur Télépac démarrera le 1er avril.

La campagne de télé déclaration sur Télépac démarrera le 1er avril prochain. Les services de la DDT 89 mettront à nouveau en œuvre différents moyens pour accompagner les exploitants, notamment un accueil individualisé sur rendez-vous, pour effectuer sa télé déclaration avec une assistance à la saisie.

A ce jour, 650 rendez-vous ont déjà été pris. Une permanence téléphonique sera également mise en place, ainsi que 3 réunions d'information à destination des exploitants télé déclarant eux mêmes : le 13 avril à Saint-Clément, le 14 avril à Auxerre et le 25 avril à Avallon. L'Yonne a toujours été un département pilote en la matière, avec un taux de télé déclaration dépassant les 99%, dès l'année 2011. Le nombre d'exploitants gagnant en autonomie et déclarant seuls, ne faisant que croître avec les années, atteignant le chiffre record de 1 868 en 2014, pour un peu plus de 1 500 ces deux dernières années. Une baisse qui s'explique par la mise en place de la nouvelle Pac, plus complexe.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 80 millions € pour le bio

«Nous sommes en ordre de bataille pour cette campagne 2017, en espérant que pour nous, ce soit celle où l'on va reprendre le régime de croisière. On va tout faire pour cela». Dans un point presse, le préfet Moraud, avec à ses côtés le directeur de la DDT 89, Didier Roussel et son adjoint à l'économie agricole, Philippe Jaeger, a dressé un point sur la situation agricole dans le département, revenant notamment sur les retards de paiement ou d'instruction de certains dossiers au titre des deux années précédentes. A ce jour, les paiements de la campagne Pac 2015 ne sont pas tous finalisés, mais le solde des aides 2015 au 2e pilier, est annoncé pour fin mai-début juin prochain.

Quant aux dossiers non encore instruits au titre de l'année 2016 et risquant de poser certaines difficultés aux exploitants concernés, pour télédéclarer dans quelques jours, *«ils seront traités à la main, avec pour objectif, que tout soit fini au 15 avril»*. Retard également dans le versement des aides à l'agriculture biologique, qui s'explique par la conjugaison de plusieurs phénomènes, explique le préfet de l'Yonne, notamment, une hausse du nombre d'exploitations en conversion pas en rapport avec les enveloppes budgétaires allouées : *«il a fallu en 2015 rajouter 30 millions € supplémentaires pour faire face aux besoins et 50 millions € à nouveau en 2016. Ce n'est pas pour autant que c'est suffisant et par dessus le marché, on a eu du mal à payer»*. Arguant dans le même temps l'essor spectaculaire de la filière : *«fin 2015, le chiffre d'affaires des produits bio au national, était estimé à 5,5 milliards €, contre 7 milliards un an après»*. Le retard devrait être résolu dans les prochains jours promet Jean-Christophe Moraud : *«les soldes vont être calculés dans les semaines qui viennent et normalement on devrait avoir réglé cela à la fin de l'hiver, début du printemps»*. Tout étant dans le mot *«normalement !»*

Outre la remise en place d'un cycle classique de paiement des aides, avec une avance des DPB et aides animales en octobre et un solde de ces aides en décembre, l'objectif affiché par les services de l'Etat sera également de faire perdurer les aides mises en place face à la crise. Que ce soit au travers de l'accompagnement financier et bancaire des exploitations en difficulté au sein du Codea, de la prolongation de l'année blanche bancaire ou du remboursement anticipé de la TVA. Mais aussi l'incitation faite aux exploitants à souscrire aux assurances récoltes pour la campagne 2017, avec, comme en 2016, un taux de subvention garanti de 65% de prime d'assurance, afin d'en augmenter la couverture.

DOMINIQUE BERNERD

Forum des opportunités

A vos agendas !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise mardi 16 mai le Forum des opportunités. L'occasion de découvrir toutes les opportunités se rattachant aux nouvelles productions et nouveaux débouchés.



Le Forum des opportunités se déroulera mardi 16 mai, dans les locaux du Conseil départemental, au «*89*», boulevard de la Marne à Auxerre.

Ce forum se tiendra mardi 16 mai prochain, dans les locaux du Conseil départemental, boulevard de la Marne à Auxerre. Organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il a pour vocation au travers d'une journée d'échanges et d'information, à faire découvrir aux agriculteurs icaunais les nouvelles productions et nouveaux débouchés présents sur le territoire. Il s'adresse autant aux exploitants souhaitant diversifier leurs sources de revenus ou créer de la valeur ajoutée, qu'à tous ceux souhaitant s'installer ou installer un associé.

Au programme de cette journée:

Matin à partir de 9 h 30 :

Accueil

Introduction

Conférence du Grand témoin : Marion Bretonnière Le Du, chargée d'étude histoire et sociologie au CNA, sur *«les évolutions observées dans les habitudes de consommation et leurs conséquences sur les filières et les producteurs»*.

Après-midi à partir de 14 h :

2 tables rondes sur la démarche Bleu Blanc Cœur ainsi que sur la contractualisation et le programme Jeunes Agriculteurs de Mc Donald's. L'objectif étant, au travers du regard des différents acteurs des démarches, de comprendre les rôles, les enjeux et l'articulation de chacun.

Toute la journée, de 11 h à 17 h 30 :

Plus de 20 ateliers sous forme de stands, présentant la trentaine d'opportunités nouvelles (productions, débouchés…), en présence d'agriculteurs témoins déjà engagés et d'entreprises les proposant (coopératives, négoce, GMS…), afin là aussi, d'avoir un double regard sur les besoins du marché et les conditions proposées).

Sont prévus 5 pôles différents : productions végétales, productions animales, agriculture biologique, diversification et énergie-biomasse. L'atelier diversification de la Chambre d'agriculture de l'Yonne présentera pour sa part des témoignages d'agriculteurs ayant déjà pris un certain nombre d'initiatives, que ce soit autour de la commercialisation, la transformation, ou de la logistique sur leur exploitation.

DB

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Inspections ante et post mortem de volailles et lagomorphes à la ferme. Le 27 avril à Avallon. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Réaliser ma télédéclaration PAC en toute sécurité. Du 10 avril au 12 mai à Auxerre, Avallon et Gron. 14 Dates proposées sur 3 lieux différents ; Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Biosécurité en élevage de volailles circuits courts. Le 6 avril à Avallon (changement de lieu initial); Contact : Alice Deolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Biosécurité en élevage de volailles circuits courts. Le 13 avril à Auxerre ; Contact : Alice Deolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture. Formation en 3 demi-journées, la première aura lieu le 4 mai matin à Auxerre, la 2ème autour du stade 5/6 feuilles étalées de la vigne et la 3ème en pleine végétation en juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Respecter durablement mes engagements MAEC. Le 4 mai à Auxerre. Contact : Tiphaine Trousson, 03 86 94 22 21

La vie secrète des vers de terre, laboureurs du sol : une aventure passionnante. Les 11 et 19 mai (1,5 jours) à Venoy. Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

Que deviennent les produits phytosanitaires que j'utilise pour protéger mes cultures ? Les 12 mai et 15 juin (2 jours) à Auxerre. Contact : Laurette Paravano, 03 86 94 21 91

Le semis direct sous couvert est-il fait pour moi ? Le 7 juin à Auxerre. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64

Phyto-aromathérapie pour les équidés (initiation). Le 14 juin à Auxerre. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Bâtir mon projet d'installation. Les 16 et 20 juin à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

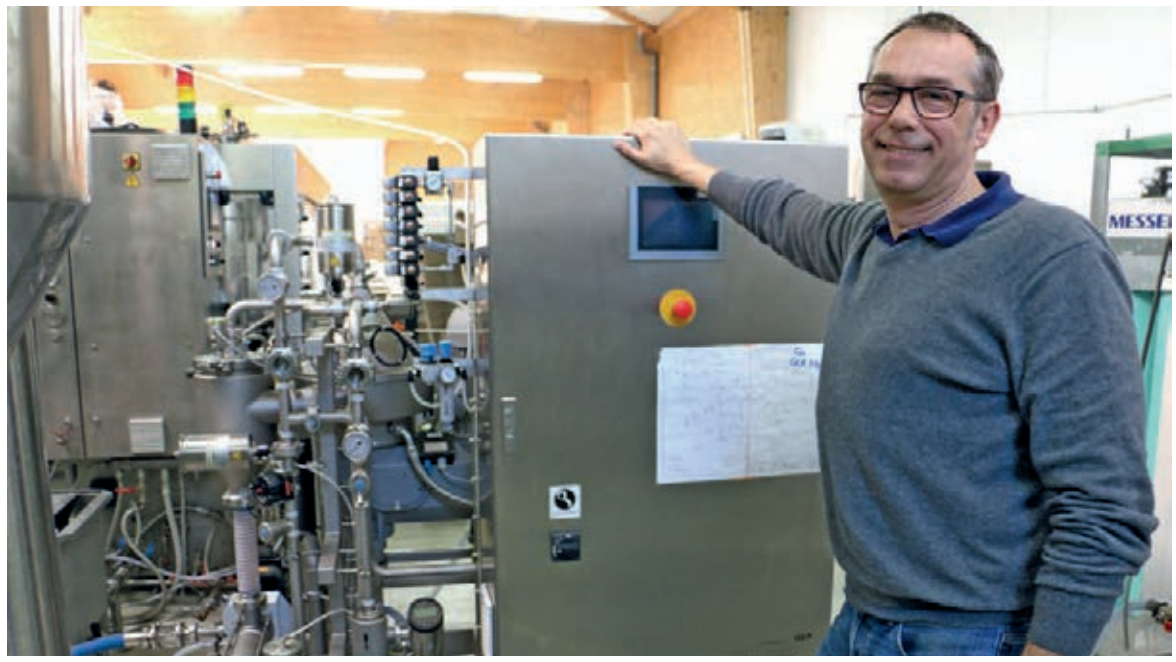
Formation sur la conversion bio en grandes cultures

BIO Bourgogne organise une formation «Se convertir en bio en grandes cultures : quelle faisabilité pour mon exploitation?», jeudi 30 mars, de 9 h à 17 h 30, à Auxerre, 18 avenue Pierre Larousse. Objectif: valuer les modifications à mettre en place dans votre système de production afin de répondre au règlement bio européen, tout en évaluant l'impact technico-économique de ces changements sur votre exploitation. Inscriptions avant le 24 mars. Contact : Hélène Levieil au 03 86 72 92 27 - helene.levieil@biobourgogne.org

Brasserie de Vézelay

La p'tite bière qui monte, qui monte…

Un temps menacée d'expulsion suite à un différent financier avec la Société d'Économie Mixte «*Yonne Équipement*», la Brasserie de Vézelay n'en finit pas de glaner chaque année des médailles au Concours Général Agricole, tout en affichant une croissance des plus confortables



Marc Neyret devant l'un des derniers investissements de la brasserie : une centrifugeuse destinée à clarifier un peu plus la bière, pour en affiner le goût, sans filtrer ni pasteuriser

Difficile pour le visiteur, d'échapper aux macarons géants affichés sur la façade du site de production, toute bardée de bois du Morvan. Y sont représentées toutes les récompenses glanées au Concours Général Agricole, par la brasserie depuis sa création il y a cinq ans,. Pas moins de neuf médailles au compteur, couleur bronze, argent et or, dont les deux dernières il y a quelques semaines, pour une stout et une blanche sans gluten.

Après avoir travaillé et sillonné la planète vingt ans durant pour le compte d'une grande entreprise de téléphonie mobile, Marc Neyret a posé bagage au pied de la colline de Vézelay et créé en juillet 2012 à Saint-Père, une unité de production de bières biologiques, dans le respect de la *«loi de pureté»* édicté en Bavière il y a plus de cinq siècles. Avec un cahier des charges bien précis : pas de sucres rajoutés, pas de colorants ni additifs, l'utilisation d'une eau de source en provenance du parc naturel du Morvan et au final, des bières qui ne sont ni filtrées ni pasteurisées, pour en conserver arômes et qualités nutritives d'origine.

Un second bâtiment en prévision

Il y a deux ans, la brasserie a essuyé un coup de tempête suite à un différent portant sur le montant du loyer reversé à la Société d'Économie Mixte (SEM) Yonne Équipement, antenne du Conseil départemental et propriétaire du bâtiment construit à Saint-Père. En juin 2015, la brasserie se voyait condamnée par jugement en référé au TGI d'Auxerre, à verser 58 000 € à la SEM et à être expulsée des lieux. Mesure suspendue le mois suivant dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, par le Tribunal de Commerce d'Auxerre. Et en avril dernier, par décision de la Cour d'Appel de Paris, l'ordonnance initiale se voyait infirmée, autorisant Marc Neyret à rester en les lieux, la facture à l'origine du conflit ayant été réglée par ailleurs. Dans l'attente de pouvoir racheter les murs à l'horizon 2018, comme l'y autorisent les conditions du bail. Pour l'heure, la brasserie poursuit son développement avec pour objectif cette année, 5 500 hl de bière produits (contre 3 500 hl l'an dernier). Un second bâtiment devrait sortir de terre pour faire face à cette progression, *«à proximité du premier, mais pas dans l'Yonne, même s'il se situe à quelques centaines de mètres des frontières départementales»* affirme Marc Neyret, quelque peu échaudé par le feuilleton judiciaire l'ayant opposé au Conseil départemental.

Des contrats avec la Coceby et Dijon Céréales

La Brasserie de Vézelay, qui emploie aujourd'hui sept salariés est désormais bien ancrée dans le paysage, appréciée des touristes comme des gens du cru : *«mes rapports avec les habitants sont très bons et beaucoup se sont attachés à ce qui est devenue «leur» brasserie…»* Pour autant, au départ du projet, l'aventure n'était pas gagnée confesse Marc Neyret : *«je multipliais les handicaps : parisien, néophyte et sans connaître personne. Édifier une brasserie dans un coin comme Vézelay, en plein cœur d'un territoire viticole, c'est sûr qu'au début, j'ai été considéré comme un OVNI…!»* Servie aujourd'hui dans les plus grands restaurants, comme le Plaza Athénée sous la houlette d'Alain Ducasse ou l'Arpège, du chef triplement étoilé, Alain Passard, la gamme de bières produites à Saint-Père a su percer le réseau de la Grande distribution, du Bon Marché à la chaîne Franprix, en passant par le réseau Nature et Découvertes les magasins Gamm Vert ou l'enseigne Carrefour : *«une double reconnaissance, à la fois sur les plus grandes tables mais aussi dans les magasins, du fait d'un produit abordable par le grand public. Même s'il est évident que nous sommes plus chers qu'une fabrication industrielle, la bière est un produit populaire et doit le rester»*.

Dernière née de la gamme : une série de bières sans gluten, au succès déjà assuré. Privilégiant circuits courts et fournisseurs locaux, Marc Neyret est en passe de contractualiser avec la Coceby, pour se fournir en orge bio à malter, après avoir déjà acheté 25 tonnes de blé bio à Dijon Céréales en décembre dernier. Les drèches issues du brassage des céréales faisant depuis longtemps le bonheur des vaches laitières d'un éleveur voisin.



Sur la façade de l'unité de production et magasin de vente, les macarons des médailles remportées au Concours Général Agricole depuis 4 ans

DOMINIQUE BERNERD

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Crise agricole et suivi des filières

La préfecture de région et la Région Bourgogne Franche-Comté ont fait le point sur le plan d'urgence concernant les filières en crise, le 10 mars, à Dijon. A cette occasion, Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, avec Arnaud Gaillot, secrétaire général des Jeunes agriculteurs et Sylvain Marmier, représentant la Chambre régionale d'agriculture, ont posé les questions qui fâchent.



Réunion entre la profession et l'administration le 10 mars dernier à Dijon.

Aquelle date précise sera versé le complément du fonds d'allégements des charges aux exploitants ? L'État s'est engagé à prendre en charge la garantie BPI. Combien de dossiers ont été acceptés pour cette garantie? La Région a prévu de participer à la prise en charge de la restructuration bancaire. Quelle est la procédure retenue pour cette mesure annoncée par la Région ?

Rappel des mesures

Après un rappel des différentes mesures déjà prises, pour les agriculteurs concernés, Christiane Barret, préfète de Région, et Sophie Fonquernie vice-présidente du Conseil régional en charge de l'agriculture, souhaitaient évoquer la construction des filières et la recherche de la valeur ajoutée.

C'était sans compter sur la dure réalité de la crise évoquée par les banques : *«La crise est devant nous. Les difficultés vont commencer et cela va se traduire par l'arrêt d'activité d'un certain nombre d'exploitations»*. Frédéric Perrot explique : *«Les agriculteurs doivent faire face à plusieurs crises : une crise de confiance liée aux attaques sur les pratiques agricoles, une crise administrative avec les retards sur le traitement des dossiers Pac, sans compter les aléas climatiques et la baisse des prix !» «Pour la filière céréalière, les résultats financiers sont déficitaires depuis 3 ans»* souligne Jacques de Loisy. Il poursuit : *«La réforme de la Pac a été défavorable aux zones intermédiaires. Il faudra trouver une solution sur les aides Pac»*.

Les absents ont toujours tort

«Il y a une crise morale profonde. L'aval est spectateur des crises. Cela pose un problème pour la survie des exploitations» insiste Jean-Pierre Fleury de la Chambre régionale d'agriculture. Ce n'est pas uniquement aux exploitants et à l'État de trouver des solutions pour passer ce cap difficile ! Face à cette absence des GMS et des industriels, Arnaud Gaillot, pour les jeunes agriculteurs, sollicite une réunion en présence de ces acteurs.

Accélérer les procédures

Pour faire face à la crise industrielle, en 2008 et 2009, des mesures simples et efficaces ont été prises. Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir ces mêmes dispositifs pour le secteur agricole ? Malgré toute la bonne volonté des administrations, qui ont déjà des difficultés à traiter les dossiers Pac, s'ajoute à cela la complexité des mesures liées au plan d'urgence.
Force est de constater que les mesures ont des difficultés à être complètement opérationnelles. Seulement, soixante-dix dossiers ont bénéficié d'une garantie BPI et, parmi ces soixante-dix, il n'y en a que douze qui ont, pour l'instant, obtenu la prise en charge de cette garantie. Il y a bien eu 960 années blanches attribuées sur l'ensemble de la région. Avec plus de onze mille exploitations fragilisées, il faut reconnaître que les partenaires de l'agriculture ont joué le jeu. Les banques et les coopératives se sont mobilisées pour trouver des solutions de trésorerie aux exploitations.
Mais attention, ce n'est pas une crise de financement, c'est une crise des prix et des rendements qui grève la capacité de remboursement des exploitants.

Plan d'actions immédiates

En ce qui concerne la Région, le plan d'actions immédiates se met en place. Le nombre des audits réalisés reste peu élevé. Quarante-deux dossiers vont être présentés à la prochaine commission permanente.
Compte tenu de la situation, il reste encore à convaincre les agriculteurs (-trices) que la réalisation d'un audit sur une exploitation est une chance qu'il faut saisir pour bien prendre en compte toutes les nouvelles contraintes liées à l'évolution des marchés.
Pour ce qui concerne l'enveloppe de 500 000 € avec la prise en charge annoncée d'une partie de la restructuration bancaire, la procédure n'est pas encore calée entre la Région et l'État.

La profession se mobilise pour faire accélérer la mise en place des dispositifs. A l'heure où l'économie fonctionne à la minute via internet, les administrations doivent encore simplifier les procédures pour accompagner les entreprises à faire face à ce contexte concurrentiel de plus en plus dur.

COMMUNIQUÉ FRSEA

Commercialisation des jeunes bovins légers

Prolongation du dispositif d'aide forfaitaire

Prolongation du dispositif d'aide forfaitaire mis en œuvre dans le cadre de l'aide exceptionnelle européenne d'adaptation aux secteurs de l'élevage.

Soucieux de la situation de la filière viande bovine qui souffre de prix de marchés qui demeurent bas, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a annoncé, le 18 novembre dernier, la **mise en place d'une aide forfaitaire de 150 euros pour la commercialisation des jeunes bovins mâles de race à viande ou mixte âgés de 13 à 24 mois, destinés à l'abattage, d'un poids inférieur à 360 kg et commercialisés en janvier et février 2017**.

Cette aide est prolongée de deux mois (en mars et avril) selon les conditions précisées ci-après.
Pour être éligibles, les jeunes bovins vifs destinés à l'export doivent pour leur part peser moins de 680 kg (poids vif).
L'objectif de la mesure est de limiter les quantités de viande sur le marché afin d'amorcer une remontée des cours. L'aide permettra de compenser le manque à gagner de l'éleveur en lien avec le faible poids de l'animal lors de la vente.
Les animaux éligibles à l'indemnisation sont :
des **jeunes bovins mâles**,
issus de **race allaitante ou croisés**,
élevés en France métropolitaine,
âgés de 13 à 24 mois à la date de l'abattage si l'animal est abattu en France métropolitaine ou à la date de l'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté,
dont le **poids est inférieur à 360 kg** de poids de carcasse pour les **animaux abattus en France métropolitaine**
Ou
dont le **poids est inférieur à 680 kg de poids vif** (poids payé à l'éleveur éligible lors de la sortie de l'animal de l'exploitation) **pour les animaux exportés destinés à l'abattage** (les animaux exportés destinés à l'engraissement ne sont pas éligibles).
La période d'éligibilité de cette aide court du 1er janvier au 30 avril 2017.
Pour les animaux abattus en France métropolitaine : la date d'abattage de l'animal éligible fera foi.
Pour les animaux exportés, la date de vente de l'animal par l'éleveur éligible fera foi. Toutefois, les animaux exportés après le 15 juin ne seront pas éligibles.
Deux périodes de dépôt seront ouvertes, **uniquement par procédure dématérialisée:** les éleveurs pourront déposer une demande d'aide **du 3 au 14 avril** appelée « période 1 » **(uniquement pour les animaux éligibles du 1er janvier au 28 février) ou du 2 mai 2017 au 31 mai 2017** appelée *«période 2»* **(pour les animaux éligibles du 1er janvier au 30 avril).**
En cas de dépassement de l'enveloppe allouée, le dispositif sera géré selon le mode *«premier arrivé, premier servi»*, la date de dépôt du formulaire de demande d'aide faisant foi.
L'ensemble des modalités d'octroi de l'aide sont disponibles à l'adresse suivante :
www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges (section aides/aides de crise).

COMMUNIQUÉ DE LA DRAAF

Production laitière

Le point sur les accords interprofessionnels

Les accords interprofessionnels nationaux de la filière lait de vache sont renouvelés et étendus pour les trois prochaines années.

Les nouveaux accords interprofessionnels nationaux sont appliqués dans le bassin laitier de l'Est. Pour des raisons techniques, ils n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er avril dans la zone AOP de Franche-Comté. Cette modification s'inscrit dans la démarche de révision périodique des méthodes d'analyses supervisées par le Ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire des aliments. Rencontre avec Nathalie Mairet présidente du Centre interprofessionnel laitier de l'Est.

Quels sont les principaux changements ?

«Sur le paiement du lait selon sa composition et sa qualité, la fréquence des analyses augmente sur toute la France pour passer de trois analyses par mois à une par semaine. Dans l'Est, cette augmentation d'analyses ne va pas bouleverser nos habitudes de travail car nous étions déjà à une analyse par semaine pour la composition du lait, seules les fréquences des analyses «germes» et «inhibiteurs» ont été augmentées. Nous avons donc trois résultats «germes» par mois au lieu de deux avant cette modification : cela va permettre aux producteurs d'avoir davantage d'informations, de pouvoir réagir plus vite à un mauvais résultat et également de lisser la moyenne mensuelle grâce à cette analyse supplémentaire. La fréquence des résultats «inhibiteurs» passe elle aussi à une par semaine. Quant au protocole d'analyse, il va également évoluer sur la base d'une étude technique réalisée en 2015/2016. Ainsi, un nouveau schéma de détection a été décidé et mis en place à partir du 1er mars dernier avec la combinaison de plusieurs tests apportant des informations plus fines et des investigations plus poussées sur les composants se trouvant dans le lait».

Avez-vous des données sur la qualité du lait livré ?

«Oui, et une chose est sûre, la technicité et le sérieux des producteurs n'est plus à démontrer ! En 2015, 97,2% du lait livré se trouvait en deçà des 100 000 germes/ml, 87,7% du lait livré comportait moins de 400 000 cellules somatiques/ml et 99,82% du lait ne comportait aucun inhibiteur. Malgré ces résultats, il faut malgré tout rester très vigilant, en particulier lors de la période sèche des vaches, bien prendre en compte la posologie des applicateurs intra-mammaires, bien respecter les délais de remise en production en fonction de la date du tarissement et bien rincer les griffes à traire avant de passer à un autre animal».

Que se passe t-il si le nombre de germes ou de cellules somatiques est dépassé ?

«Si les seuils sont franchis, l'accord renouvelé nous permet de continuer pendant également trois ans à utiliser le dispositif d'aménagement de la réglementation européenne pour les laits non-conformes, à travers ce que l'on appelle «l'accord germes et cellules». Les commissions de recours régionales voient donc leurs existences conservées et donnent la possibilité aux producteurs en cas de soucis ponctuels de qualité du lait, d'obtenir le délai nécessaire pour retrouver le chemin de la conformité. Deux choix s'offrent à eux : soit la possibilité d'intégrer le dispositif d'accompagnement technique en s'engageant dans «un plan cellules» leur donnant alors neuf mois pour retrouver la conformité. Soit d'obtenir une dérogation à une suspension de collecte à travers la commission de recours «hors normes» du moment que les raisons du dérapage de qualité répondent à l'un des cinq cas de dérogation identifiés par l'interprofession nationale. La France est le seul pays à avoir obtenu ces deux dispositifs d'aménagement de la règle des suspensions de collecte en cas de lait non conforme. Ceux-ci ont été donc ratifiés par le Ministère de l'Agriculture et supervisés par l'Union Européenne et sous leurs surveillances directes».

Tous les papiers se recyclent,
alors trions-les tous.

C'est tellement simple que même un homme peut le faire.

La presse écrite s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.
ecofolio

Point de vue

«L'un des meilleurs lait de la planète»

Nathalie Mairet, également représentante des départements bourguignons à la FNPL, livre un point de vue syndical sur la situation : *«La composition et la qualité du lait français n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui alors que la fréquence des analyses sanitaires est toujours plus importante, faisant de la France le pays produisant l'un des laits les plus qualitatifs du monde voire le meilleur lait de la planète. Même le Commissaire à l'Agriculture de l'UE Phil Hogan, lors du Congrès de la FNPL, le reconnait lors de son discours ! Le travail des producteurs de lait français n'est plus à prouver, tout comme celui des producteurs de notre région ! Par contre, ce qui n'augmente pas et même régresse depuis plusieurs dizaines mois, c'est le prix du lait payé à la production. Faute à une surproduction qui engorge les marchés et les fait automatiquement baisser... Ce refrain pourtant mécaniquement vrai n'est plus entendu et supporté par les producteurs de lait car dans le même temps, les entreprises qui nous donnent la leçon du fonctionnement des marchés, ont vu leurs résultats nets (pour ceux qui les publient conformément à la loi) doubler en 2016. Il est plus qu'urgent pour les producteurs d'obtenir la juste revalorisation du prix du lait qu'ils méritent par rapport à leur investissement journalier dans le métier, qu'il soit financier, social, professionnel ou familial. L'aval de la filière, privés ou coopératives, les distributeurs comme les Pouvoirs Publics doivent très vite se réveiller et prendre les décisions qui s'imposent afin d'enrailler les difficultés financières des producteurs et stopper très rapidement la détresse de la production. Celle-ci est réelle et profonde, des drames humains sont survenus dans les quatre coins de la France, personne ne peut et ne doit les ignorer. Il en va de la responsabilité de chacun d'entre-nous et des décideurs de notre pays. Alors à quand l'instauration d'une loi forte et répressive en cas de non-respect des contrats et des producteurs ? Car à être devenus les serfs des entreprises, un jour, nous finirons peut-être dans un zoo avec les espèces en voie de disparition. Mais pour nous, producteurs, aucun espoir de réintroduction car un producteur de lait qui disparait ne redeviendra pas producteur. Tous ceux qui se gargarisent au Salon de l'Agriculture sur la qualité de notre lait, connaissent t-ils la qualité des producteurs de lait : le Courage !»*

Délégation de l'élevage de génisses

Des conditions variables

La mise en pension de génisses chez autrui interroge encore. Une étude sur le fonctionnement de 28 exploitations de ce type met en lumière certains éléments.

Il existe peu de synthèses sur la délégation des génisses laitières et les questions sont nombreuses. Avec la fin des quotas, l'augmentation des volumes de lait, certains éleveurs recherchent des solutions pour se libérer du temps, répondre aux normes environnementales, loger et nourrir davantage de vaches en production ou éviter d'investir dans des bâtiments génisses devenus trop petits. La délégation de l'élevage des génisses apparaît alors comme une opportunité.
Une étude bretonne a été conduite et a abordé, au cours d'entretiens semi-directifs, la description et l'historique de l'exploitation, les modalités de contractualisation entre le naisseur et l'éleveur, la conduite des génisses, les éléments économiques, la perception et les perspectives de l'éleveur.

Une moyenne de 160 génisses

Pour ce faire, «*des exploitations, parmi celles enregistrées dans la base de l'EDE, ont été identifiées comme des élevages potentiels de génisses : 66 élevages n'ayant pas de vaches mais plus de 30 génisses laitières présentes et 51 exploitations avec plus de 30 vaches laitières et un ratio, nombre de génisses sur nombre de vaches laitières, supérieur à 1,5. Un tirage aléatoire au sein de ces deux sous populations a été réalisé. Au final, 28 éleveurs ont été questionnés, 16 éleveurs de génisses uniquement et 12 éleveurs de génisses avec un atelier lait*», précisent les auteurs de l'étude.
«*Les exploitations enquêtées comptent en moyenne 160 génisses présentes mais la variabilité est forte. Trois élevages sont en agriculture biologique, 18 ont d'autres activités en plus du lait, des génisses ou des cultures.*» L'atelier génisse a été mis en place dans 50 % des cas après 2010. Cinq éleveurs se sont par ailleurs installés sur un atelier existant avant 2000. Onze sont des anciens laitiers. Se libérer de l'astreinte de la traite, faire suite à la cessation d'un Gaec, remplacer un atelier de production de viande au prix jugé trop fluctuant, se diversifier ou créer un atelier en complément du lait sont autant de motivations à l'origine de cet atelier.
Dans la plupart des exploitations enquêtées (27), les génisses sont élevées pour 1 à 6 naisseurs situés entre 5 et 100 km. «*L'accord qui lie les parties n'est écrit que dans 63 % des enquêtés. Cinq éleveurs adhèrent à un groupement ou une association qui gère les relations entre eux, la mise en lots et la contractualisation. Selon les cas, soit le naisseur vend le veau à l'éleveur (généralement vers 2 à 4 semaines) et rachète la génisse 1 à 2 mois avant vêlage soit le naisseur reste propriétaire de l'animal mis en pension chez l'éleveur (8 cas)*».

Un coût de prestation variable

Des précautions sont prises pour le bon démarrage des jeunes femelles : contrôle à l'introduction, cases individuelles, vide sanitaire, traitement préventif. Après sevrage (2,5 à 3 mois), l'alimentation est à base d'ensilage d'herbe et/ou de maïs. Les lots sont tous complémentés, l'objectif étant un premier vêlage à 24 mois. La mise à la reproduction est précoce mais les éleveurs tolèrent des retards de fécondation.
«On note un écart de coût de 750 Eur/génisse entre la prestation la plus coûteuse et la moins chère. *Cet écart semble lié à des différences de contenus de prestation : prise en charge du transport, des frais d'insémination… Certains éleveurs ont signalé des soucis de trésorerie lorsque le versement d'acompte en cours d'élevage n'était pas prévu. Treize éleveurs se sont déclarés satisfaits de leur revenu compte tenu du temps de travail, neuf n'ont pas assez de recul et 6 ne sont pas satisfaits. La rentabilité et la durabilité de ces ateliers devront être étudiées ainsi que la relation entre la conduite et les indicateurs de performances techniques*».


L'élevage de génisses pour autrui pose toujours questions sur la rentabilité et la durabilité de ces ateliers.

DESCRIPTION DES ÉLEVAGES ENQUÊTÉES

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
UTH	2	2,6	1	5
SAU (ha)	96	80	20	280
% SFP dans la SAU	62	64	14	100
Maïs (% SFP)	15	18	0	77
Nombre de VL	75*	70*	0	130
Date de création de l'atelier	2003	2007	1970	2015
Nombre de génisses présentes	160	130	40	440

(1) Quand il y a des vaches laitières sur l'exploitation.

CYRIELLE DELISLE
Source: journées Rencontres Recherches Ruminants 2016

La chronique ovine

Luttes naturelles de printemps : les erreurs à éviter

Au printemps, la grande majorité des brebis, y compris celles des races dites «désaisonnées», ne présentent pas de cycle sexuel en l'absence des mâles. En effet, à cette saison, ce sont les béliers qui déclenchent les ovulations. Et seules les brebis adultes y répondent. Il est donc particulièrement risqué de mettre des agnelles en lutte naturelle au printemps si l'objectif est qu'elles mettent bas en automne.
Pour les brebis, des durées de luttes de trois cycles soit deux mois sont alors fortement conseillées car le premier cycle est souvent peu fécondant. Une alternative consiste à utiliser des béliers vasectomisés. Ces mâles conservent leur libido mais sont rendus stériles par la rupture de leurs canaux déférents (opération chirurgicale réalisée par un vétérinaire qui coute de l'ordre de 80 € par mâle). Après 14 jours de contact avec les femelles, ils sont remplacés par les mâles reproducteurs prêts à saillir les brebis sur leurs cycles fécondants.

Beaucoup de béliers

Dans tous les cas, les brebis et les béliers doivent être soigneusement préparés à la lutte et le ratio mâle/femelles de l'ordre d'un mâle pour 20 à 25 femelles doit être respecté pour mettre toutes les chances de son côté. De plus, les femelles doivent être potentiellement fertiles, c'est-à-dire avoir mis-bas lors de la lutte précédente et être taries depuis au moins un mois. Elles doivent également être en état ou bien en reprise de poids.
Suite à ces luttes, il est très utile de réaliser des diagnostics de gestation. En effet, un taux de fertilité à cette saison est considéré très correct au delà de 80 %. Les brebis vides peuvent alors intégrés le lot de lutte suivant et ne pas être suralimentées au moment où leurs congénaires gestantes sont en fin de gestation.


Les taux de fertilité des agnelles en lutte naturelle de printemps sont irréguliers et bien souvent décevants.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE – CIIRPO)

Billet d'humeur de la FNB

Bouclage électronique des bovins : Oui, sous condition de financement !

Au début des années 2010, le ministère de l'Agriculture a confié à l'Institut de l'Élevage une étude de faisabilité relative à la dématérialisation des documents d'accompagnement des bovins (passeport et carte verte). Les conclusions de cette étude étant favorables, les pouvoirs publics ont proposé à la profession de participer à la construction de ce projet. La conduite des travaux a été confiée à l'association SPIE (Système Professionnel Information Élevage). Ces travaux ont consisté à définir par le menu l'ensemble des outils et des règles d'accès aux données en ayant toujours le souci d'un système simple et permettant de garantir la fluidité du commerce. Enfin, dès le lancement des travaux, Administration et Profession s'étaient données pour règle de ne pas modifier la réglementation relative à l'identification bovine.
La FNB a soutenu ce projet car elle le considérait comme source de simplification pour les éleveurs dans leur gestion quotidienne. La dématérialisation présente aussi l'avantage de sécuriser le respect des procédures et délais de notification bien souvent à l'origine de pénalités dans le cadre de la conditionnalité.
Les industriels de l'aval de la filière ont décidé de lier la dématérialisation à la généralisation de l'identification électronique. S'il est vrai que cette technique présente de très nombreux avantages et applications pour l'aval de la filière (vérification d'identité, tri des animaux…), ce n'est pas le cas pour l'élevage allaitant. A n'y prendre pas garde, les charges seraient supportées en intégralité par les éleveurs.
Les avantages procurés par l'identification électronique présente une forte contrainte : la nécessité de la généraliser très vite pour éviter la présence de deux systèmes de lecture des boucles sources de complexités. Il faut donc, à un moment donné, reboucler tous les bovins reproducteurs. Si on se donne comme objectif la généralisation en 4 ans de l'identification électronique, cela présente un investissement de près de 51 millions d'euros sur 4 ans (outils de lecture des boucles pour les éleveurs compris).
Compte tenu du montant de l'investissement et de la situation économique du secteur bovins-viande, la FNB a conditionné son accord à la prise en charge intégrale de cet investissement par les pouvoirs publics. L'échange et le dialogue qui ont toujours prévalu se sont interrompus, les pouvoirs publics refusant de prendre en charge l'investissement d'une part et décidant d'autre part de rendre obligatoire dès le 1er janvier 2018 le bouclage électronique sur l'ensemble des veaux nés à compter de cette date. La FNB a exprimé à plusieurs reprises sa plus totale opposition à cette décision qui ne prend absolument pas en compte la situation économique de notre secteur.

LE BUREAU DE LA FNB



Blé objectif protéines

En début de montaison, quelles stratégies de fertilisation azotée ?

A l'approche du stade épi 1 cm, synonyme de la reprise de croissance de la culture, les besoins en azote augmentent significativement. C'est à ce moment qu'il faut apporter la plus forte dose d'azote en réservant une partie de la dose totale pour permettre un pilotage plus précis entre les stades dernière feuille pointante et gonflement. C'est la bonne méthode pour assurer une teneur en protéines élevée sans pour autant prendre de risque vis-à-vis du rendement.

Épi 1 cm : de la mi-mars à début avril

La date d'apparition du stade épi 1 cm n'est pas «gravée dans le marbre». Elle est variable selon le lieu, l'année, la variété et la date de semis. C'est le moment d'observer vos parcelles car les situations sont très variées en fonction de la variété et de la date de semis.

En 2017, le stade épi 1 cm est prévu un peu avant la date médiane des 20 dernières années ou, plus près de nous, environ 7 à 10 jours plus tard qu'en 2016.

Pour les situations précoces (terroirs, dates de semis et variétés précoces), le stade épi 1 cm est susceptible d'être atteint à partir de la mi-mars. Pour des terroirs ou dates de semis plus tardives, ce stade est prévu d'être atteint 10 à 15 jours plus tard, soit fin mars à début avril.

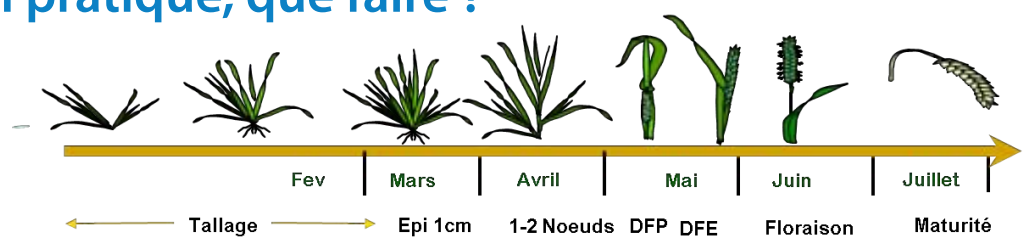
Des reliquats d'azote élevés = des doses totales d'azote plus faibles.

Si les derniers épisodes pluvieux ont entraîné un peu de percolation, les reliquats, particulièrement élevés cette année, et la minéralisation ont fourni aux cultures des quantités d'azote importantes, le plus souvent suffisantes jusqu'à présent. Les doses totales d'azote prévisionnelles sont souvent plus faibles que d'habitude (- 20 à – 30 kg N/ha en moyenne) mais sont surtout très variables selon les situations (type de précédent, historique organique…).

Néanmoins, Afin de répondre aux enjeux de la qualité du blé tendre dans les filières de production en termes de teneur en protéines du grain, Arvalis - Institut du végétal a revu la méthode de détermination du besoin unitaire en azote des variétés. Celui-ci intègre désormais un objectif protéines (d'au moins 11.5%) et permet de concilier à la fois rendement et protéines. C'est alors le nouveau «bq» qui doit être pris en compte par variété. Il correspond au besoin unitaire pour le rendement «b» auquel s'ajoute un besoin complémentaire «bc» pour viser une teneur en protéines de 11,5 %.

Par exemple, pour une variété ayant un coefficient bq de 3,2 et un bc de 0,2, c'est-à-dire un besoin complémentaire de l'ordre de 20 kg N/ha, un report d'azote vers la fin de montaison, qui serait habituellement de 40 kg N/ha doit passer à 60 kg N/ha. Ce «bq» se traduit par une adaptation de la mise en réserve pour l'apport fin de cycle.

En pratique, que faire ?



Si APPORT d'azote courant tallage

40 un/ha	dose X un/ha – N Tallage – N Mise en réserve	Pilotage de la mise en réserve = 40 à 60 un selon valeur de bq *(20 un pour dose totale < 120 un)*

Si IMPASSE d'azote courant tallage : Reliquat élevé > 50 un, sol profond, blé assolé

10 j avant épi 1 cm dose X un/ha – N 1 noeud * – N Mise en réserve	40 un/ha *	Pilotage de la mise en réserve = 40 à 60 un selon valeur de bq *(20 un pour dose totale < 120 un)*

* Pour les doses d'azote totales supérieures à 150 un/ha

Calendrier à titre indicatif

Variations possibles selon les conditions pédoclimatiques (15 mm dans les 15 souhaité pour valoriser un apport surtout en fin de cycle)

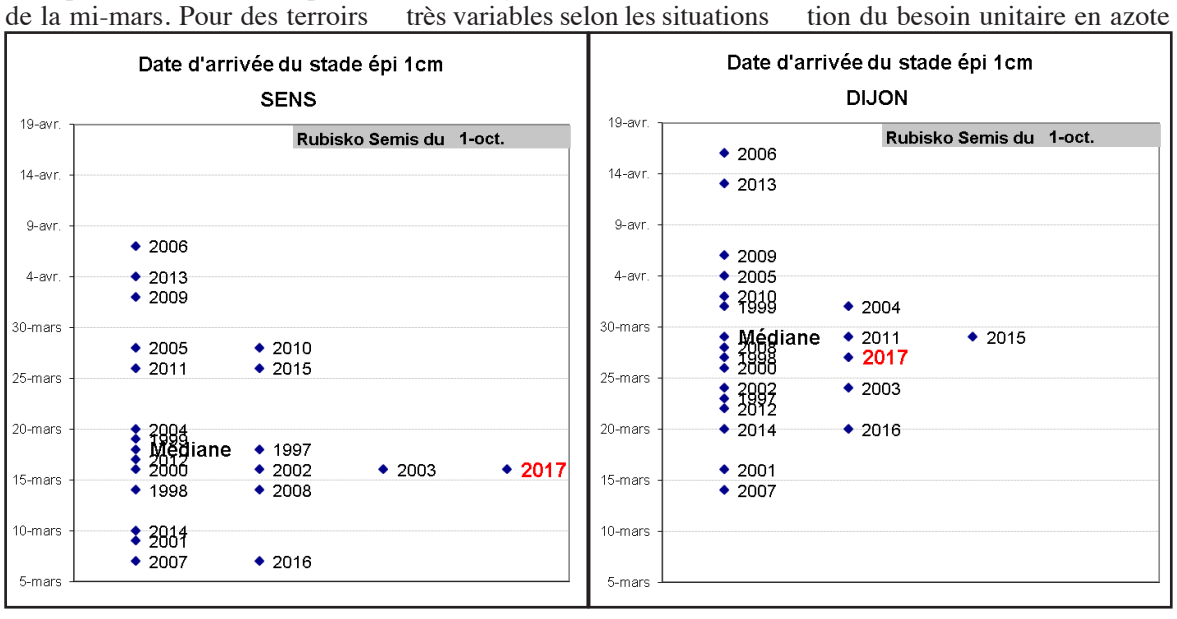
En pratique, que faire ?

Dans tous les cas, pour maximiser la valorisation de cet apport, à l'approche du début de la montaison, l'opportunité de profiter d'un épisode pluvieux prévu juste après doit primer sur l'atteinte exacte du stade.

Pour piloter l'apport d'azote sur les orges

N'oubliez pas de positionner la zone sur-fertilisée (+ 100 un.) autour du stade épi 1 cm, demandée par certains outils comme HN-Tester pour l'orge d'hiver et l'orge de printemps.

Article rédigé par les partenaires de «Blé Objectif Protéines» (BOP):
L.PELCE & D.CHAVASSIEUX (ARVALIS), C.BOULLY (Bourgogne du Sud), M.PAGEOT (Ets Bresson), JB.GOULIER (CA 21), C.VIVIER (CA89), JN.HERRGOTT (Ynovae), M.MIMEAU (Dijon Céréales), D.LACHAUD (Ets RUZE), A.PETIT (SeineYonne), E.BONNIN (Soufflet Agriculture).

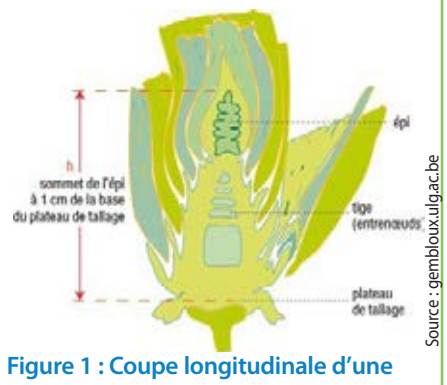


Classes de b (kg N/q)	Objectif RENDEMENT	Variétés	Objectif RENDEMENT & 11,5% PROTÉINES	Classes de $bq_{11,5\,\%}$ (kg N/q)	Modalités de fractionnement à respecter en utilisant $bq_{11,5\,\%}$	
					$bc_{11,5\,\%}$ (kg N/q)	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
2,8		Addict, Adhoc, Advisor, Aigle, Ambition, Arlequin, Armada, Atoupic, Basmati, Bermude, Boisseau, Complice, Costello, Creek, Diderot, Fairplay, Folklor, Garcia, Granamax, Hybello, Hybery, Hybiza, Hyclick, Hydrock, Hyguardo, Hyking, Hystar, Hysun, Hyteck, Hywin, JB Diego, Kundera, Lear, Lithium, Lyrik, Modern, Popeye, RGT Mondio, RGT Texaco, Salvador, Sokal, Stadium, Stereo, Trapez, Tremie, Viscount, Zephyr		3	0,2	60 kg N/ha (40*+20)
		Glasgow, Istabraq, Sobred, Torp		3,2	0,4	70 kg N/ha (40*+30)
3		Accor, Alhambra, Allez Y, Altigo, Andino, Apache, Apanage, Aplomb, Aprilio, Arezzo, As De Coeur, Aubusson, Bagou, Bonifacio, Boregar, Brentano, Buenno, Calabro, Calcio, Calisol, Calumet, Cellule, Cezanne, Chevalier, Comilfo, Compil, Descartes, Diamento, Distinxion, Ephoros, Euclide, Fluor, Forblanc, Foxyl, Galactic, Galopain, Goncourt, Gotik, Hyfi, Hyxo, Hyxpress, Illico, Interet, Isengrain, Kalystar, Koreli, Lavoisier, LG Abraham, LG Absalon, LG Altamont, Memory, Musik, Nucleo, Numeric, Oregrain, Paledor, Pibrac, Prevert, Reciproc, RGT Ampiezzo, RGT Cesario, RGT Kilimanjaro, RGT Tekno, RGT Velasko, RGT Venezio, Rochfort, Rubisko, Rustic, Saint Ex, Samurai, Scenario, Silverio, Sirtaki, Sobbel, Solehio, Sollario, Solognac, Solveig, Sothys CS, Sponsor, Starway, Syllon, Vyckor		3	0	40* kg N/ha
		Accroc, Alixan, Andalou, Aristote, Arkeos, Ascott, Auckland, Barok, Belepi, Bergamo, Chevron, Collector, Expert, Fructidor, Gallixe, Grapeli, Hyxtra, Ionesco, Laurier, Matheo, Milor, Nemo, Oxebo, Pakito, Pr22r58, RGT Celesto, RGT Libravo, RGT Sacramento, Ronsard, Sherlock, SY Mattis, SY Moisson, System, Terroir, Thalys, Tobak, Triomph, Valdo, Waximum		3,2	0,2	60 kg N/ha (40*+20)
3,2		Aerobic, Altamira, Ambello, Athlon, Attlass, Bienfait, Camp Rémy, CCB Ingenio, Centurion, Exelcior, Exotic, Falado, Graindor, Hendrix, Lazaro, Lukullus, Manager, Nogal, Scipion, Soissons, Sorrial, Tulip		3,2	0	40* kg N/ha

(*) La mise en réserve de 40 kg N/ha, envisagée pour réaliser un apport de fin de montaison, majorée selon la variété, pourra être réduite en cas de cultures de blés à faible potentiel.

Comment repérer le stade épi 1 cm ?

Le stade «épi 1cm » est atteint lorsque la distance entre le sommet de l'épi et le plateau de tallage est, en moyenne, de 1 cm sur le maître-brin (figure 1). L'épi ne mesure encore que 2 à 3 mm. Il est déjà en phase de différenciation florale et les épillets sont en cours de formation.



Source : gembloux.ulg.ac.be

Figure 1 : Coupe longitudinale d'une tige de blé tendre

Dans la pratique, pour déterminer le stade «épi 1 cm», il est conseillé de prélever 20 plantes dans une zone homogène de la parcelle, en évitant les passages de roues et les bordures. Il ne faut garder que le maître-brin, c'est-à-dire la tige la plus développée de la plante. Ensuite, chaque tige doit être coupée dans le sens de la longueur pour mesurer la distance entre le sommet de l'épi et la base du plateau de tallage. Ce dernier se situe généralement au niveau du point d'insertion des racines. Attention, il arrive parfois qu'un faux nœud apparaisse sous le plateau de tallage, à cause d'une profondeur de semis trop importante. Il faut alors l'exclure de la mesure de hauteur de l'épi.

Méligèthes du colza

Visibles mais pas toujours nuisibles

La présence, souvent très visible des méligèthes n'est pas toujours synonyme de pertes de rendement. Les éventuels dégâts sous forme de boutons avortés peuvent parfaitement être compensés par l'émission d'autres boutons floraux. Respecter le seuils et si une intervention s'avère nécessaire, alterner les familles chimiques.



Un insecte visible qu'il faut savoir observer

Les méligèthes sont facilement repérés et identifiés sur le haut des plantes et cette présence conduit souvent à les surestimer. La lutte raisonnée consiste à intervenir lorsque le seuil de nuisibilité est atteint au cours de la période de sensibilité du colza (stades boutons). Les méligèthes ne sont plus nuisibles à partir du début de la floraison.

Encore faut-il dénombrer correctement le nombre de méligèthes par plante pour raisonner la lutte. Les comptages en bordure ou sur les plantes les plus hautes ne sont pas représentatifs de la situation. Il est conseillé de compter sur 5 x 5 plantes consécutives ; puis de calculer une moyenne ou un % par plante à rapprocher des seuils mentionnés dans le tableau. De plus il faut tenir compte des capacités de compensation des cultures.

Des seuils de nuisibilité à moduler selon l'état du colza

Même en cas de pertes de boutons, les pertes de rendement sont loin d'être systématiques. En effet, le colza est capable de compenser sur ses ramifications secondaires. Lorsque le colza est vigoureux et situé dans un milieu (sol et climat de printemps) favorable, il peut faire face à des attaques de méligèthes même fortes. La stratégie de lutte vise à maintenir la population de méligèthes à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer) compatible avec la forte capacité de compensation des plantes. (voir tableau) Si besoin, choisir le bon insecticide et alterner les modes d'action

Certains insecticides ont une action choc entrainant une mort rapide des insectes. D'autres vont jouer sur leur comportement en les empêchant de se nourrir ce qui limite les dégâts.

Les populations de méligèthes sont considérées résistantes à la plupart des pyréthrinoïdes actuelles, hormis etofenprox (Trebon 30EC), tau-fluvalinate (ex Mavrik Flo)
Afin de maintenir la durabilité des solutions chimiques Il est important d'alterner les modes d'actions et ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance.

Alternatives aux pyréthrinoïdes :
- indoxacarbe : Steward, Explicit EC
- pymetrozine : Plenum 50WG
- les organophosphorés seuls ou en association (1). Nurelle D550(1) (2), Daskor 440(1), Pyrinex ME (2), Reldan 2M, Boravi WG
- néonicotinoides (seuls) ou en association(1) : Proteus(1), Horeme V200

Etat de la culture	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
colza handicapé, peu vigoureux ; conditions peu favorables aux compensations*	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligèthes/plante

seuil de nuisibilité en nombre de méligèthes par plantes ou en % de plantes infestées
***températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs…**

(1) : Les associations sont réservées aux situations particulières avec présence simultanée de méligèthes et charançons de la tige.
(2) : Rappel : fin des utilisations des produits à base de chlorpyriphos-éthyl au 31/08/2017
Sont concernées les associations chlorpyriphos éthyl + cyperméthrine comme Nurelle D550, Patton, Geotion XL ou Versar 550 ou chlorpyriphos éthyl seul comme Pyrinex ME ou Cuzco.

Retrouvez tous les insecticides autorisés sur colza et leurs caractéristiques sur www.terresinovia.fr
L'usage des insecticides est interdit dans les cultures en présence de fleurs ou d'exsudats. En cas d'intervention tardive (stade E avec apparition des premières fleurs), utiliser impérativement les solutions bénéficiant d'une dérogation abeille (emploi autorisé durant la floraison et/ou production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles). Lire attentivement l'étiquette car la mention abeilles est liée à chaque usage (culture x ravageur).

L.Ruck – D. de Fornel- Zone Nord Est

Fertilisation azotée du chanvre

Tenir compte des reliquats sortie hiver qui sont élevés cette année

Les mesures de reliquats cette année montrent des valeurs élevées qui s'expliquent par le faible rendement du précédent et une pluviométrie hivernale déficitaire ayant fortement limité le lessivage.

Il est donc nécessaire d'intégrer ces mesures pour le calcul de la dose à apporter. Pour un potentiel de 8t/ha de paille et 10 q/ha de chènevis, les besoins sont d'environ 115 unités d'azote. L'apport sera à raisonner selon le potentiel de minéralisation du sol. Veiller à respecter les doses plafonds mentionnées dans les arrêtés préfectoraux de la Directive Nitrates.

Le chanvre présente un démarrage de croissance très rapide et consomme la moitié de ses besoins en azote du démarrage de la culture jusqu'au stade 5-6 paires de feuilles soit autour de 50 à 60 cm. Par ailleurs, pour assurer une couverture rapide du sol et permettre un bon étouffement des adventices, le démarrage de la culture ne doit pas être pénalisé par une limitation azotée.

Il est donc conseillé de réaliser au moins 2/3 des apports d'azote minéral au moment du semis (avant semis ou avant levée).

En effet, un apport tardif peut entrainer un retard de croissance de la culture qui peut pénaliser la couverture du sol et si les conditions climatiques ne sont pas optimales, le rendement peut également être impacté.

Louis-Marie Allard – Terres Inovia



Si l'implantation est réussie, le chanvre couvre très rapidement le sol et étouffe les adventices.

Bilan de récolte avec la CAVB et les ODG de Bourgogne

«Tristes vendanges...»

La confédération des appellations et vignerons de Bourgogne a dressé le bilan de la vendange 2016 et détaillé les chiffres de la récolte. Les présidents de différentes appellations bourguignonnes ont confirmé les lourdes conséquences économiques et commerciales d'une année calamiteuse.



Réunion bilan au domaine Rapet de Pernand Vergelesses, à l'initiative de la CAVB et en présence de la préfète, de la Draaf et des présidents d'ODG. La présentation des chiffres dans le détail des appellations et des domaines, montre que la pérennité de certains domaines va dépendre de nouvelles mesures d'accompagnement, mieux adaptées au pas de temps de la mise en bouteille et de la commercialisation des vins.

Un visuel est souvent plus parlant que bien des discours. En annotant le plan de leurs parcelles, Vincent Rapet et son épouse Sylvette, qui accueillaient sur leur domaine de Pernand Vergelesses cette réunion à l'initiative de la CAVB, montrent à la fois l'étendue des dégâts que l'on peut visualiser d'un seul regard et la grande hétérogénétié des résultats en fonction des zones touchées. 30%, 50% de pertes en certains endroits et sur certaines appellations, 0 hecto récolté parfois. Le bilan est contrasté mais sans appel, le domaine va produire au titre de 2016, 60 000 bouteilles au mieux, là où le cahier des charges en autorise jusqu'à 165 000 !

Grêle, gel, humidité... les aléas climatiques se sont succédés en 2016 sur le vignoble de Bourgogne, au même ryhtme que les visites de parcelles organisées pour les services de l'État à chaque nouveau coup du sort. Christiane Barret qui venait de prendre ses fonctions en région Bourgogne à cette époque confirme, *«on a tout cumulé dans le secteur agricole en 2016»*. Pour répondre à l'urgence, des cellules de suivi ont été mises en place, ainsi que des dispositifs spécifiques concernant l'emploi en viticulture, un dégrèvement de taxe foncière, etc.

La particularité de la viticulture c'est un décalage dans le temps entre l'impact agronomique des aléas climatiques et l'impact économique et commercial que chacun subit avec un temps de retard, quand il s'agit de satisfaire les demandes des clients et les marchés. En urgence il faut réparer ou atténuer les dégâts immédiats, ce qui se traduit par plus de travail et de charges, mais ensuite le paradoxe relevé par Jean-Michel Aubinel, président de la CAVB, c'est à la fois *«de rassurer les marchés sur le fait que leurs demandes seront satisfaites»* tout en *«interpellant les Pouvoirs publics sur les difficultés des domaines et des appellations»*. Un exercice difficile en terme de communication... Maintenant que les chiffres sont connus dans le détail des domaines et des appellations, une nécessité s'impose *«continuer à trouver des solutions permettant aux domaines les plus en difficulté de passer la vague»*.

Le domaine Rapet, comme beaucoup d'autres, voit son potentiel de vente en chute libre en ce qui concerne le millésime 2016, mais des charges à niveau constant (les salaires) et pour certaines en hausse, comme les fermages. Le système assurantiel semble totalement inadapté dans son principe de fonctionnement à la réalité de la production viticole, ce qui explique selon les viticulteurs, le peu d'intérêt des domaines à s'assurer et à augmenter les charges, en regard *«d'une indemnisation réduite à presque rien»*. Autre outil dont l'efficacité sous sa forme actuelle ne satisfait pas la profession, les VCI (volumes complémentaires individuels), *«sans effet sur de petits volumes»*. En revanche, le travail de concertation avec les propriétaires sur les fermages *«commence à porter ses fruits»*.

Heureusement, il y a quand même eu des secteurs épargnés en 2016 et pour ceux qui ont pu récolter la satisfaction de constater que *«la qualité du millésime est bien là»*. *«La dernière partie de l'été a permis d'atteindre une belle maturité avec des raisins sains»* comme le constate Gérard Maitre, représentant l'ODG Bourgogne.

Une évolution climatique à prendre en compte à tous les niveaux

L'intervention des différentes ODG a confirmé le constat d'ensemble tout en le précisant. *«Tristes vendanges»* pour Françoise Arpaillanges, présidente de l'ODG village Pernand Vergelesses. Après un sursis en 2015, des appellations comme Volnay se trouvent à nouveau dans l'oeil du cyclone, après trois années de galères (2012-2013-2014), 2016 remet les compteurs à zéro avec un rendement de 18 hectolitres par hectare. Même situation pour beaucoup de grands crus classés. La réputation de *«nantis»* dont se défendent les viticulteurs de ces appellations de prestige, en prend un sacré coup.

Jean-Michel Aubinel et son directeur, Thomas Nicolet, insistent d'autant plus sur la nécessité pour les Pouvoirs publics de *«mieux prendre en compte la situation extrêmement critique de certains domaines sur le fil du rasoir»* et d'adapter les outils, les moyens et les règlements à la réalité d'une évolution climatique très perturbante pour les systèmes d'exploitation.

Au titre des appellations régionales, la Mâcons rouge ont connu des conditions exceptionnelles avec un rendement de 60hl/ha alors que les Hautes-Côtes de Beaune rouge perdaient 35% du volume par rapport à 2015. Chablis a vu sa production chuter de 50%, les grands crus étant un peu plus épargnés (- 13,5%). Irancy (-50,02%) et Saint-Bris (-79,17%) ont été les plus touchés par les conditions météo. Dans la Côte de Nuits, la situation des grands crus est hétérogène, entre une Romanée-Comti stable et des Grands-Echezeaux en perte de production de plus de 60%. La Côte de Beaune est l'un des secteurs les plus impactés (-53% pour Pernand Vergelesses ; - 46% pour Ladoix). Les appellations communales de la côte chalonnaise sont celles qui ont connu la meilleure des récoltes pour ce millésime, seul l'AOC Rully en blanc subit une baisse de -17%.

ANNE-MARIE KLEIN

Le vignoble de Bourgogne

Environ 230 kilomètres, du nord au sud
31 000 hectares de vignes en production, qui représentent 3,3% du vignoble français en AOC.
5 grandes sous-régions viticoles :
- Chablis et Grand auxerrois,
- Côte de Nuits et Hautes Côtes de Nuits,
- Côte de Beaune et Haute-côte de Beaune,
- Côte chalonnaise et couchois,
- Mâconnais et ses crus.
Tous les vins de Bourgogne sont des appellations d'origine contrôlée (AOC), elles sont au nombre de 100 réparties en Grands Crus (1,5% de la production totale, 33 AOC), Premiers Crus (10% de la production, 645 climats classés), appellations Villages (37,5% de la production 44 AOC) et appellations Régionales (51% de la production totale, 23 AOC).

Vin

Les prix du vin en vrac français orientés à la baisse

Les échanges de vins en vrac connaissent un ralentissement depuis le début de la campagne, avec des cours en baisse pour les vins sans indication géographique et IGP. Dans le même temps, les importations espagnoles sont orientées à la hausse.

Selon les données des contrats d'achat à fin février 2017, publiés le 16 mars par FranceAgriMer, les cours des vins sans indication géographique (VSIG) et IGP sont en baisse sensible depuis le début de la campagne 2016/2017 dans un contexte de ralentissement des transactions. Les prix des vins sans IG sont en baisse de 9 % en rouge (70€/hl) et en blanc (79€) et de 6 % en rosé (74€) par rapport à la campagne précédente.

La catégorie supérieure des IGP n'échappe pas à cette orientation avec un repli de 17 % par rapport à la précédente. Les prix sont en baisse de 4 % en rouge (87€/hl), de 6 % en rosés (84€/hl) et en blancs (100€/hl).

Si les prix restent nettement plus élevés qu'il y a cinq ans, le décrochage est très net depuis quelques mois et la responsabilité des importations espagnoles est pointée du doigt. Les ventes de vins étrangers ont en effet connu une progression très spectaculaire en grande distribution en 2016, selon le panel IRI. La hausse de cette catégorie est de 17,1 % par rapport à 2015 et même de 44,5 % sur la moyenne 2011/2015 avec 694 000 hl pour 159 M€ de CA. Or, note FranceAgriMer, près de 78 % des vins étrangers vendus en GMS sont d'origine espagnole.

Cette tendance est confortée par les statistiques des douanes françaises. « La France n'aura jamais eu autant recours aux importations de vins en vrac que sur le début de la campagne 2016/2017 », note le service économie de FranceAgriMer, qui pointe le manque de disponibilité en vin d'entrée de gamme français mais aussi les difficultés des vignerons français « à satisfaire la demande en vins sans indication géographique à la fois sur son propre marché mais aussi sur ses marchés d'exportations ». En volume, la montée en puissance de l'Espagne constatée au cours des dernières campagnes se confirme. Sur la période d'août à décembre, la part de marché de l'Espagne dans les importations françaises de vins est de 70 % contre 57 % en 2012. Sur sept mois, la France a importé 2,1 Mhl de vin d'Espagne.

Diversification

Exigence d'authenticité et de qualité en ferme auberge

Maintenir un restaurant dans une ferme-auberge nécessite de l'aisance, de la technique et de la créativité. Histoire d'un parcours.

Avec le printemps qui pointe son nez, les fermes auberges rouvrent leurs portes pour restaurer leurs clientèles locales et de passage. Monter une ferme auberge impose des règles dont les plus connues sont de produire et de transformer pour la restauration à la ferme des produits sains issus de la ferme : volaille, mouton, légumes, fruits, porcs... Mais tout cela ne suffit pas pour fidéliser sa clientèle et maintenir une activité économique au sein de l'exploitation. À 1 150 mètres d'altitude dans le village ardéchois Usclades et Rieutord, à quelques minutes du Mont Gerbier de Jonc, Mathieu Méjean, 30 ans, est aux commandes d'un restaurant prometteur : la ferme auberge de la Besse. L'établissement a décroché une assiette au guide Michelin et une toque dans le Gault et Millau. Après le récent départ à la retraite de ses parents de l'exploitation qui est constituée de 60 ha de bois landes en parcours et de 15 ha de prairies, d'un élevage en ovin bio de 80 bêtes dont 37 agneaux, Mathieu Méjean est à son compte depuis mars. Par le passé, son père avait développé une activité de transformation, de charcuterie au sein de l'exploitation pour valoriser les produits. Pendant la période de la mi-mars jusqu'au mois de novembre, la ferme auberge accueille un grand nombre de clients qui viennent parfois de loin, de la Drôme, du Gard, des Bouches-du-Rhône pour passer une journée sur le plateau ardéchois, se restaurer et se promener dans les paysages fabuleux autour du Mont Gerbier de Jonc et du lac d'Issarlès.



PL BERGER

Créer des recettes originales est une clé du succès pour les fermes-auberges. Ici : Pressé de courgette marinée au chèvre frais, truite fumée et fleur de capucine avec un coulis de pimprenelle et des dés de légumes marinés.

Privilégier une cuisine de qualité et créative

«Nous avons réussi à fidéliser une clientèle qui n'hésite pas à rouler pendant deux heures pour venir manger dans une région isolée et dépeuplée. Il ne s'agit pas de la décevoir. Nous sommes saisonniers. L'été, on travaille 16 heures par jour et en continu. On ne peut pas se permettre de fermer. Nous voulons limiter le nombre de couverts pour mieux maîtriser l'activité restauration. Le nombre de couverts peut varier en fonction des groupes ou des personnes que nous accueillons»,explique Éliane Méjean, la mère de Mathieu. Ici, la cuisine est soignée, inventive et décorative. Mathieu privilégie une cuisine de qualité, des légumes sains, des plantes naturelles aromatiques, des espèces comestibles qu'il cultive dans son jardin ou qu'il ramasse dans les prairies naturelles, comme le ciste, la pimprenelle, la renouée. Il s'est fait aider et accompagner par un botaniste pour recenser toutes les plantes naturelles de la région, des environs du Mont Gerbier de Jonc. L'exploitation, certifiée agriculture biologique, possède ses propres prairies qui sont entretenues avec de la fumure naturelle de brebis. *«On utilise rarement des engrais. Nos brebis noires du Velay sont toutes élevées en bio»*,ajoute Mathieu.

Le jeune fermier aubergiste n'est pas venu à la restauration sur un coup de tête. Après une formation hôtelière à l'école hôtelière de Bourg-Saint-Andéol (07) et à la CCI d'Avignon (84) à 18 ans, il prend son bâton de pèlerin pour faire ses armes de cuisinier jusqu'à 28 ans. Il entreprend un grand périple pendant dix ans en travaillant dans plusieurs restaurants en Suisse, à Courchevel, à Montpellier, à Rochegude (26) au château de Rochegude, un établissement relais & châteaux comme chef de cuisine pendant une année... *«Après ce tour de France, ma volonté, en arrivant dans l'exploitation, était de travailler des produits frais issus du jardin ou des prairies naturelles. La biodiversité des prairies est un atout pour l'élevage. J'ai la chance de vivre dans un cadre privilégié. Je ne veux pas faire de la cuisine traditionnelle mais il n'est pas question de ne pas travailler le terroir, surtout ici. Mes poissons viennent d'un lac à côté, mes agneaux et mes plantes aromatiques sont produits par moi-même et le tout est servi dans une salle voûtée du XVe siècle»*,assure Mathieu Méjean. Pour avoir plus d'aisance dans son métier, le jeune aubergiste ardéchois s'est rallié à l'association Les Toqués d'Ardèche où sont présents de nombreux restaurateurs. *«Cela permet d'avoir des échanges entre nous et de sortir d'un certain isolement voir d'un cloisonnement. Nous faisons des opérations communes, des promotions de produits locaux comme avec les vignerons»*,conclut Mathieu.

PIERRE-LOUIS BERGER

Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique juridique

La vente à réméré

Vente d'un bien immobilier assortie de conditions particulières, la vente à réméré est peu connue.

Le réméré est une vente immobilière avec faculté de rachat. Le vendeur à réméré dispose ainsi d'un délai pour racheter le bien cédé. Dans le cas d'une résidence principale, le propriétaire (souvent un particulier surendetté), vend à réméré à un investisseur, et continue d'occuper les lieux en tant que locataire en réglant une indemnité d'occupation (attention, le règlement de cette indemnité d'occupation ne doit pas être interrompu sauf à risquer pour le cédant temporaire de perdre son droit au réméré, et l'investisseur devenant alors propriétaire.)

Si sa situation financière s'améliore dans le délai fixé (il s'agit d'une période de temps décrite au contrat, pouvant aller de six mois à cinq ans), il peut alors rembourser l'acheteur et redevenir propriétaire. Au cours de cette période, l'acquéreur n'a le droit de vendre le bien immobilier à quiconque.

Le prix de la vente à réméré d'un bien immobilier ou d'une autre nature, ne dépasse pas 80 % de la valeur acquise (également appelée valeur nette ou patrimoniale). Elle s'entend de l'estimation du prix de vente diminué de la dette restante (le solde d'un crédit immobilier en cours par exemple.) En pratique, on applique une fourchette entre 50 à 70 % de la valeur acquise. Ce procédé est également très discret, l'entourage des vendeurs peut être tenu dans l'ignorance (pas de publicité légale, pas de vente sur adjudication aux enchères publiques).

Lorsque le vendeur désire exercer son droit de rachat, plusieurs cas de figure se présentent en fonction des termes du contrat. L'investisseur peut s'être contenté uniquement du loyer payé, dans ce cas le vendeur lui verse le montant de son investissement. En plus du loyer versé, l'acheteur peut demander une somme complémentaire, correspondant à la différence de valeur du bien immobilier impliqué, entre la date de la vente et la date du rachat. D'autres conditions peuvent être inscrites au contrat. Étant donné qu'il s'agit d'une transaction immobilière, l'acte doit être signé devant notaire. Il est vivement recommandé aux personnes intéressées de demander conseil auprès d'une étude notariale. L'étude se charge alors de payer les dettes du cédant temporaire ainsi que la commission des intermédiaires, et place le reste sur un compte bloqué. Le réméré immobilier représente une solution intéressante de désendettement, lorsque la situation ne permet pas de restructuration de crédit.

MARIE CHARRIER-ENNAERT

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 20/03/2017	Bourg-en-Bresse 21/03/2017	St Christophe-en B. 15/03/2017	National 15/03 au 21/03/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,04 €	3,90 €
	R	3,55 €	3,55 €	3,70 €	3,52€
	O	-	3,20 €	-	3,15 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	3,00 €	2,95 €	-	3,06 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,78 €
	P	2,57 €	2,55 €	-	2,53 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,70 €	4,22 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,96 €	3,62 €
	O	3,80 €	3,05 €	-	3,14 €
Taureaux VML	URO	-	2,50 €	2,82 €	2,70 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 21/03/2017

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	2,81	
200-250 kg	-	3,11	2,85	
250-300 kg	-	2,94	2,90	
300-350 kg	-	2,82	2,66	
350-400 kg	-	2,72	2,56	
400-450 kg	-	2,70	-	
450-500 kg	-	2,47	2,37	
Laitonnes 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,35	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,57	-	
350-400 kg	-	2,52	2,21	
400-450 kg	-	2,45	2,21	
450 kg et +	-	2,40	2,24	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,67	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,34	2,05	1,86	
5 -10 ans	-	1,97	1,81	-
+10 ans	-	1,87	1,66	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,18	1,92	

Bovins : 1386
Marché bien approvisionné : 89% de vendus.

Broutards: Les apports restent à un bon niveau en quantité comme en qualité. Néanmoins le commerce est un peu plus calme cette semaine, et les cours semblent avoir atteint un certain palier après plusieurs semaines de hausses successives. La baisse des cours du gras en Italie notamment, à tendance à neutraliser le commerce. Comme d'habitude dans un tel contexte, la bonne marchandise resiste beaucoup mieux que le second choix.

Laitonnes : Plafonnement des cours dans la marchandise inférieure (type espagnole), tandis que le marché s'équilibre facilemnt dans les lourdes (types italiennes).

Génisses 2 ans : demande régulière en vaccinées FCO pour l'Italie. quelques lots supérieurs trouvent un débouché sur la france pour l'élevage et pour l'engraissement.

Vaches : Les cours sont très fermes. Les acheteurs sont pris en étau entre les cours du gras peu évolutifs et des volumes insuffisants pour couvrir les capacités des engraisseurs.

NB : Vente de cheptel cause cessation le jeudi 13 avril dés 14h00.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/03/2017

Bovins (369)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
210 à 400 kg	680 - 1110	2,58 - 3,22
420 à 495 kg	1070 - 1180	2,39 - 2,63
Laitonnes		
275 à 325 kg	670 - 830	2,51 - 2,65
345 à 410 kg	840 - 960	2,30 - 2,61
Taureaux		
810 à 1165 kg	-	-
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	780 - 1160	2,09 - 2,48
535 à 650 kg (24-36mois)	1140 - 1610	2,03 - 2,48
Vaches		
Vaches légères	600 - 1140	
Vaches entre deux	1170 - 1320	
Vaches lourdes	1330 - 1670	

En broutards, la qualité est toujours présente mais seule la catégorie inférieure à 380 kg voit ses tarifs maintenus. pour les mâles plus lourds on notera un fléchissement des tarifs avec-quelques invendus.

Placement rapide en laitonnes à des tarifs fermes, cours fermes.
Meilleure demande en génisses lourdes valablement vaccinées.
L'intérêt des acheteurs pour les vaches vaccinées permet de mieux valoriser les sujets proposés à la vente.

Bovins gras : 6
Peu d'apports en gras, cours stables.

Prochain marché bovin le lundi 27 mars 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 22/03/2017

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	-	-
350 à 400 kg	-	2,63
400 à 450 kg	-	2,58
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	2,53
300 à 350 kg	-	2,55
350 à 400 kg	-	-
Génisse		
(24-36 mois)	-	2,05
Vaches		
- 5 ans	1,99	1,77
de 5 à 10 ans	1,90	1,72
+ 10 ans	-	1,63

Broutards : Commerce plus difficile entraînant une légère baisse dans les sujets de moins de 400 kg. La demande dans les laitonnes reste importante et permet une reconduite des cours.

Vaches-Génisses : Bonnedemande entraînant une légère hausse dans toutes les catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 21/03/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,95 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,65 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,55 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-

Tendance :

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 13/03 au 19/03/17*

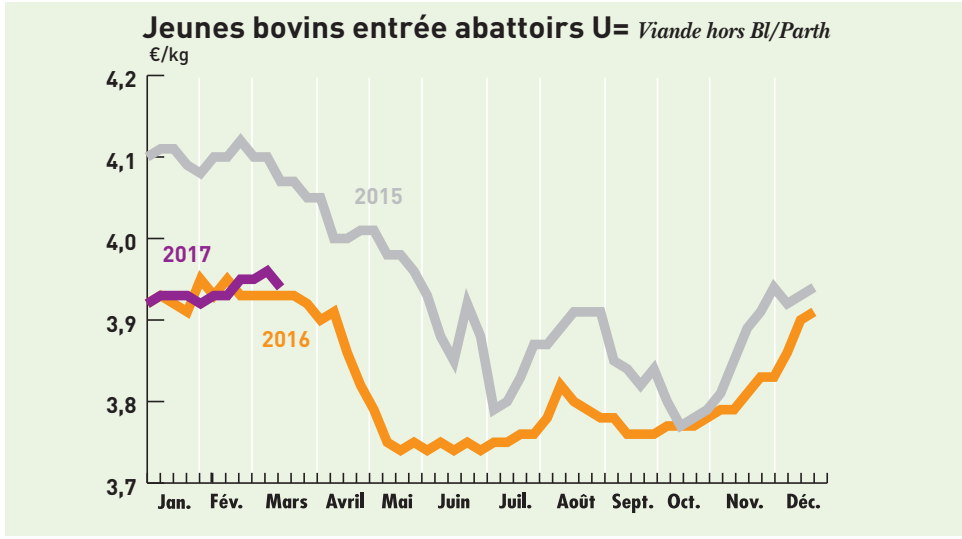
	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,77 €	-
350 kg	-	2,72 €	-
400 kg	-	2,60 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,49 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,50 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,35 €	2,21 €

Tendance :
Vente facile jusqu'a 350 kg.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 13/03/16 au 19/03/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,94 €	3,79 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,44 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-		-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,95 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,91 €	3,81 €	3,50 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,97 €	3,88 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,12 €	4,00 €				
Races mixte				3,26 €	3,21 €	-	
Races lait					2,88 €	2,86 €	2,78 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,58 €	4,32 €	4,06 €	3,81 €			

Tendance : Faiblesse de l'offre et surtout de la demande.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/03//17 au 19/03/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,95 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,52 €	4,13 €	4,00 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,85 €				
Races mixte					3,37 €	3,28 €		
Races lait						-	2,86 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,62 €	4,53 €	-	-				

Tendances

SEM. 12/2017

Bovins de boucherie

Sur les marchés, l'activité commerciale est calme dans le domaine des animaux haut de gamme, car les acheteurs vont concentrer leurs achats sur les concours. Les tarifs plafonnent pour les très bonnes femelles Charolaises. Les tarifs se maintiennent dans les génisses et les jeunes vaches. Dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et bas de gamme, même si les abatteurs se plaignent des difficultés de valorisation dans le secteur Aval, la réduction de l'offre avec les mises à l'herbe facilite les échanges avec des tarifs qui se maintiennent sans difficulté. La commercialisation reste fluide dans les vaches Holsteins ou Montbéliardes, avec moins d'offres, car de nombreuses vaches en manque de finition sont réorientées vers une mise à l'herbe pour une meilleure valorisation dans deux ou trois mois. En jeunes bovins, les exportations vers l'Italie restent limitées et la demande intérieure se tasse avec un recul de la demande pour la fin du mois.

Bovins d'embouche et d'élevage

La demande est régulière mais sans enthousiasme, faute de perspective de croissance des prix de la viande. La demande est suivie pour la mise à l'herbe dans les allaitantes convenables ou les Montbéliardes avec du gabarit.

Broutards

Dans les broutards légers, les tarifs qui tendent à se stabiliser après les hausses de ces dernières semaines. Les volumes sont un peu plus étoffés, avec un certain nombre d'éleveurs qui se séparent de leurs mâles avant la mise à l'herbe face aux tarifs actuels très attractifs. La tendance est plus lourde dans les broutards de plus de 400kg, car la stagnation du prix de la viande et un encombrement des ateliers avant les sorties de Pâques en Italie freine la demande. En femelles, la demande est normale pour les bonnes laitonnes vaccinées ou indemnes d'I.B.R à mettre à l'herbe. Le placement reste tendu dans la moyenne marchandise.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est assez actif dans les veaux laitiers avec plus de besoins pour les mises en place de septembre et une demande export toujours soutenue. La tendance est positive dans les bons veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. Les croisés laitiers se calent sur les races mixtes ou laitiers en fonction du poids voire moins dans les légers. Les tarifs se tiennent dans les bons veaux de race pure ou croisés allaitants. Le commerce est plus calme pour les mâles ordinaires et les femelles.

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 13/03/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,70 - 2,95	2,47 - 2,50
Gras (44-50 kg)	-	2,49 - 2,76	-
Gras (+50 kg)	-	1,93 - 2,50	1,88 - 2,29
Laitons (-38 kg)	-	3,27 - 3,27	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,10 - 3,31	-
Laitons (+44 kg)	-	3,07 - 3,13	-
Brebis (115)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	1,31 - 1,36	-	-
(+60 kg)	1,21 - 1,47	-	-
Divers			
Béliers (11) :	-	-	
Agneaux maigres : 74 à 100 €	-	2,11 - 2,66	-
Caprins (0) :		-	
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 453
Apports de saison : 94% de vendus

Agneaux : Il reste encore quelques agneaux gris très lourds qui se commercialisent timidement à des cours inchangés. Les agneaux laitons présentés sont de bonne qualité et se négocient plus facilement à des tarifs qui augmentent

Brebis : Bonne présentation. Meilleure demande et cours en hausse en brebis lourdes.

Béliers : Bonne vente.

Prochain marché lundi 27 mars 2017 (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 20/03/2017*

Ovins : 28	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	111 - 139	2,71 - 3,03
Agneaux gras	-	-
Brebis	1 lot de brebis pesant 87 kg vendues 150€ soit 1,72 € du kilo vif	
Béliers	111 - 122	1,39 - 1,45

Vente rapide et globale à des tarifs en hausse dans l'ensemble des catégories due à une forte demande.

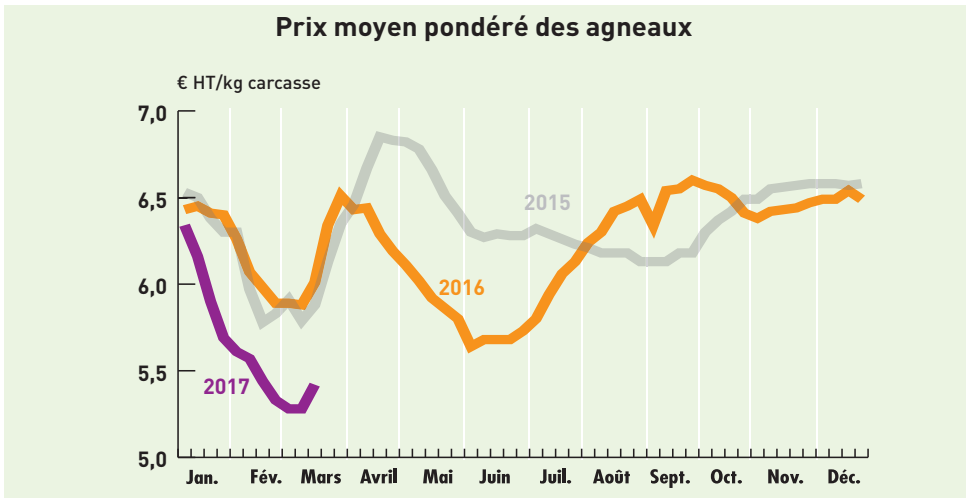
Prochain marché le lundi 03 avril 2017 aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 13/03/16 au 19/03/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg		5,95 €	5,14 €
Couvert	16-19 kg	-	5,85 €	4,92 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	4,89 €	4,17 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 13/03 au 19/03/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,42 €	**6,14 €**	**2,34 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 13/03/2017 au 19/03/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,90	6,89	6,86	-	-	-	-	-
	Var.		0,04	0,02					
	R	6,33	6,40	6,25	-	6,01	6,13	-	-
	Var.	-0,09	0,07	0,44		-0,15	-0,08		
	O	-	4,95	4,76	-	5,35	5,25	-	-
	Var.		0,14			0,25	0,11		
3 (couverts)	U	-	6,75	6,68	5,87	-		6,16	-
	Var.		0,03	0,08	0,17			0,10	
	R	-	6,19	5,96	5,07	5,95	5,85	5,46	4,76
	Var.		0,13	0,27	0,18	0,16	0,17	0,21	0,32
	O	-	5,03	4,90	4,17	5,14	4,92	4,51	4,01
	Var.		0,21	0,12	0,01	0,08	0,14	0,09	0,22
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		4,89	4,64	-
	Var.						-0,03	0,01	
	O	-	-	-	-		4,17	3,86	-
	Var.						0,06	0,05	

Zone nord : Agneaux : Les cours se raffermissent à l'approche des fêtes de Pâques. B rebis : marché fluide dans des volumes limités. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 mars) :
«Marché dynamique et cours reconduits.»

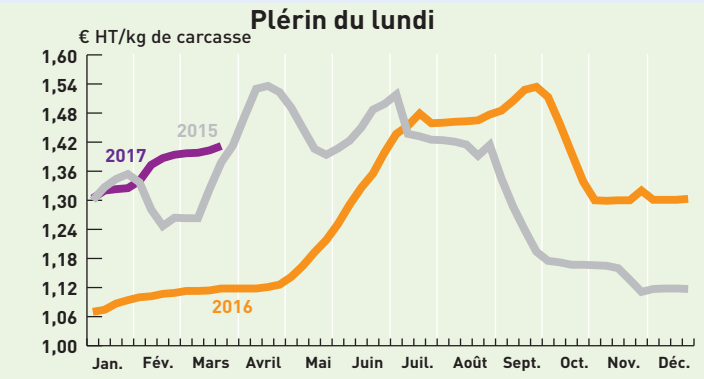
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 130 porcs présentés) — *Cotations du lundi 20 mars 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,412 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 10/03/17 au 16/03//17*

1,61 € /carcasse euros



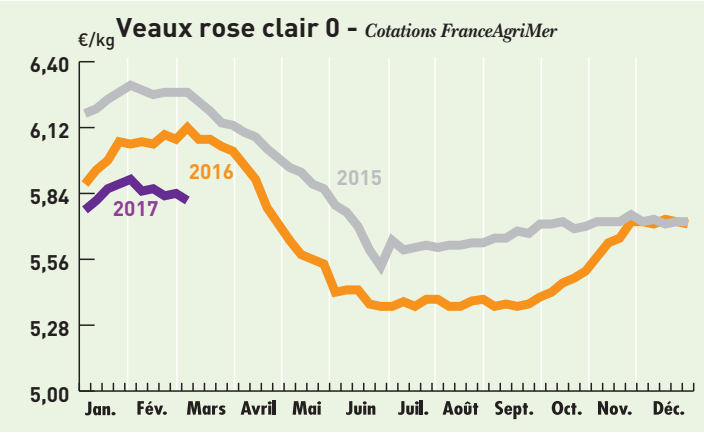
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 13/03/17 au 19/03/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,74 €	-	-
U	-	7,59 €	5,85 €	-
O	-	5,81 €	4,65 €	3,92 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 20/03/17 au 26/03/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	98	540 - 585 €	240 - 325 €	255 - 310 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	120 - 140 €	115 - 145 €	75 - 100 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		290 - 400 €	200 - 260 €	195 - 230 €	110 - 140 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		450 - 540 €	280 - 350 €	240 - 280 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		170 - 270 €	140 - 190 €	90 - 170 €	60 - 80 €



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 13/03/17 au 19/03/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,15 €	2,75 €	-	-
Bons	2,95 €	2,45 €	2,45 €	

Céréales

Marché du 16 mars 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	mars-juin	168	V	C
	68 kg/hl 12 fourrager	mars-juin	148	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini	mars-juin	168	V	C
	68 kg/hl /12 fourrager	mars-juil.	148	N	C
Aube	meunier		inc.		C
	éthanol		inc.		C
	fourrager 68 kg/hl mini	mars-juin	142	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	mars-juin	123	N	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	mars-juin	130	T	C
	57 kg/hl	mars-juin	125	T	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	mars-juin	130	T	C
	55 kg/hl	mars-juin	125	T	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl	mars-avril	180	N	C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube			inc.		C
Saone et Loire/Côte d'Or		mars-mai	165	T	C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	mars-avr.	218	N	C
Yonne	fourrager	mars-avr.	217	N	C
Aube	fourrager	mars-avr.	219	V	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	mars-avr.	180	T

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	172	T
	18% 1ère main	11 de juin	174	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

01 - Rech tracteur 60-70 cv, 4RM, avec ou sans chargeur + treuil avec télécommande
✆ **04.72.25.75.81. hr**

19 - AV tracteur CASE IH 90CH, clim, 4RM, 2005, 3750h, pneus 50%, équip. bâti chargeur QUICKE,
✆ **06 73 72 83 37**

38 - Vend tracteur Ford 3055, 2 roues motrices,cabine, 55 chevaux, vidange moteur, boites et transmission et échange des filtres, démarreur et siège neufs, 3000 euros à débattre, transport possible.Téléphone le soir à partir de 17 heures
✆ **06 85 62 81 57**

38 - Vds tracteur Renault 891, 4x4 cabine 6577 h, 6 cyl. sans TVA, bon état.
✆ **06 41 22 77 95 HR**

38 - Vds tracteur Zetor 8145, 86 cv, an. 90, 5050 H + chargeur Faucheux F4 1ère main.
✆ **04 74 59 90 41**

42 - Vds tracteur MF 595 Mac2 4x4 6680 h bon état 6600 euros renseignements
✆ **06 44 92 31 35**

42 - Achète tract. Renault 551 651 681 751 pour pièces et boit. vit.avec . invers. synchron.
✆ **06 61 01 60 08 ou 06 33 39 88 05**

63 - A RESER. 4 chiots type Beauceron nés le 22.01.17, dispo fin mars, pucés, vacc. vermifugés. N° mère 250 268500605442. SIREN 818 153 629.
✆ **04 73 71 52 44 06 21 31 40 65**

89 - VENDS T7, 185 AC, déc. 2015, 500 heures, chargeur Joystick PDF AV, 6 dist. électro, clim. auto, 78 000 euros (réf. 100B)
✆ **03 86 41 54 59**

Travail sol

01 - Vds cse cessation Kuhn charrue 5 socs roue hydraulique varilarge correcteur Devers
✆ **04.74.30.24.66**

01 - Vds combiné Amazone 4m tasse avt 4m benne Brimont 8T monocoque cellule à graitn vis 7m
✆ **06.84.80.36.68**

26 - Vds semoir Kuhn maxima 7r contrôle de semis téléscopique TBE + épandeur engrais.
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Cse cessat v. semoir maïs Monosem équip. microg anti pous 260 euros, rotolab rau 3 m : 1200 euros.
✆ **06 42 05 68 42**

Récolte

26 - Vds arracheuse à ail Erme un rang 3000 euros
✆ **04 75 25 24 13**

26 - Vds MB Clayson 122 moteur Deutz cp 3m30 TBE, prix 5000 euros.
✆ **06 37 17 95 24**

26 - Vds moissonneuse batteuse John Deere 1177H4 TBE 20000 euros + herse Amazone 301 flexi barre 2000 euros semoir maïs Carraro 1200 euros.
✆ **06 02 63 46 49**

38 - VD MB JD 2266 coupe 6m 820R HM 5830 HB 3838 an 1998. plus d'info.
✆ **06 86 28 59 46**

42 - Vds plateau fourrager DMS semi porté essieu balancier 7.80 m de long + deport echelete TB état
✆ **06 18 83 42 48**

42 - Vds round baller Hesston 5650 en TB état
✆ **04 77 63 51 09**

71 - Vends cse cess. faucheuse Kuhn GMD.702, 7 assiettes, 2,80, TBE, prix 5.000 euros HT.
✆ **06 85 54 80 24**

Traitement

21 - VENDS tonne à traiter sur relevage Kruelle 800 - 1 500 litres, prix à débattre (réf. 1107)
✆ **06 07 49 13 48**

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor, TBE, 28 m. rampe alu., pommier circulation continue, pneu neuf, 16 500 euros (réf. 120C)
✆ **06 77 96 42 98**

84 - Vds cellule Tecnoma 450 entraînement hydro. 5 rangs pour porteur Pellenc commande électrique cuve 1750 L réservoir de rinçage à la parcelle 3 campagnes.
✆ **06 07 51 04 22**

Arbo-viti

71 - Vends semoir à gazon, céréales, engrais, larg. 90 cm avec dents, canadien et rouleau état neuf, 2.990 euros.
✆ **06 71 60 25 67**

Epandage

01 - Vds épandeur Jeantil 13.10 pneus neufs sans porte hyd.
✆ **06.99.38.94.05**

42 - Vds épandeur Rolland 7 T 2 hérissons verticaux porté guillotine 2013 C R
✆ **06 01 76 33 86**

Irrigation

26 - Cherche couverture intégrale en polyéthylène en 50 pour 2 à 5 ha.
✆ **06 83 00 65 05**

Manutention

54 - Vends pelle à pneu Case WX150 2004, 10.700 heures 2 stabilisateurs flèche rétro déportée attache hydraulique 3 godets, moteur changé à 9.244 heures, clapet.
✆ **03 83 75 75 71**

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maîs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteur MF - Fendt, - mois. batteuses (réf. 110B)
✆ **06 65 62 66 82**

01 - Vds cause cess tract. NHT7185 déc 14- 900 h - faucheuse Fella 3m, 2013 - cornadis veaux
✆ **06.30.31.09.69**

07 - Vds distributeur de lait automatique poudre Alfa Laval agri 10 colliers
✆ **06 32 91 11 05**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 110E)
✆ **06 29 81 80 05**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds scie à bois p de f : 400 euros - tondeuse débrousailleuse Mac Culloc auto portée prix N 2500 euros vd 1500 euros Recherche petit 4x4 pour chasse et pêche.
✆ **04 76 36 34 87**

38 - Vends matériels agricoles divers.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

38 - Cause cessation vends pulvérisateur Amaone 1000 L. rampe 15 m cover crop 32 disques.
✆ **04 78 40 01 78**

38 - Vends giro-andaineur Kuhn GA 280 - Vends pirouette 4 toupies kh20 40 pe tout bon état.
✆ **04 76 65 03 15**

38 - Vds herse étrille 6 mètres avec lame niveleuse pour prairie, roues larges.
✆ **06 12 05 40 97**

55 - Vends pulvé hydro-pulvé 2011 28 m coupure Gps toutes options superbe, combiné Perrein 4 m, 4 roues étroites 2 13 6r28 - 2 270 95r46, cover crop 36 disques APXTL Quivogne.
✆ **06 20 70 13 52**

68 - Vds cause retraite charrue Kverneland ES 100 non stop hydrau. varilarge 4 corps roue arrière rasette maïs état neuf + herse rotative prosol Promodis, boitier 180 rouleau bacaire avec relevage état neuf
✆ **03 89 07 86 98**

69 - VENDS colliers pour chevaux, mules, poneys, - scellettes, - harnais, - charrue, - roue pressoir écureuil (réf. 10VB1)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - VENDS compresseur thermique à piston avec tuyaux + moteur Bernard T 110 + 2 refroidisseurs, le tout bon état (réf. 1006)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - Vends Cover-Grop comprenant 4 éléments de 2 disques de 50 cm. de diamètre. Largeur maximum de travail soit 1,40 m. Bon état.
✆ **04 78 47 33 94**

69 - Vds tracteur Claas ABES 557 ATZ 6000 H. 2007 TBE - Renault Ceres 335 avec chargeur 8450 H. 2003 - Benne Duchesne surbaissée 10 T. - Pailleuse Lucas - 2 silos 10 et 12 m3.
✆ **04 74 26 17 02**

69 - Vds démousseuse Rousset 4 m 50. Tracteur Renault 86 super controle année 1970 révisé.
✆ **04 74 26 32 89**

70 - Recherche Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Deutz, Carraro. Presse MD Claas, Markant 50-55-65, JD 332-336-342-359, IH 435D-445D. Andaineur 1 toupie Kuhn, Claas, Krone. Semoir à maïs 4rgs PNU-NG-NG+ Bte plastique ferti+micro. Charrue Kverneland sécurité à lame.
✆ **06 83 59 05 70.**

70 - Vds cause retraite faucheuse Kuhn 5 assiettes, Tracto Pel Case Avto 4x4 65cv avec Treuils av ar, Vibro Quivogne 5m, Citerne 70000 L, Chariot Masson 4T TBE, Combiné Kuhn 4m.
✆ **06 80 07 82 66**

71 - Vends presse haute densité Krone Big Pack 1270, prix 30.000 euros à débattre.
✆ **06 08 73 30 87**

71 - Vds cse retraite charrue tri-soc réversible, sécurité, boulons, Case Huard - herse plate 4,20 m neuve de 2014, hersé 20 ha, repliage hydraulique, terrage forcer signalisation aux normes européennes - pulvé Tecnoma, cuve 800 L, 15 m repliage manuel, treuil hydraulique - semoir engrais Agram Jet Speed,1.200 L , 12 à 18 m, fermeture hydraulique. Prix à débattre.
✆ **06 70 46 86 03 H.R.**

74 - Vends ensemble de séchage en grange ventilo, AEBI engrangeur télescopique, AEBI gaine + caillebotis.
✆ **06 82 90 55 87 HR**

74 - Ecrémeuses Elecrem débit 315 l/h, barattes 32 litres de crème, motofaucheuse AEBI AM8 BdeC : 1,60 m, transporter Bucher 30 Cv avec ou sans autochargeuse brouette chenille 300 kg
✆ **04 50 02 20 39**

Elevage

01 - Vends salle de traite 2 x 5 TPA 2003 TBE décrochage p400, 10 000 € - DAC agid nedap 4 stations mai 2016, 18 000 €.
✆ **07 61 21 52 30**

21 - VENDS cause cessation bétaillère Godimat 5 bêtes, séparation veaux et tonne 1 000 l. le tout très bon état (réf. 11VB1)
✆ **03 80 90 08 73**

43 - Vds MAT de PORCHERIE dont cases de maternité Itek sur bac à lisier, état neuf
✆ **06 63 64 54 87**

69 - A vendre : ratelier Andrieu 14 places - Cornadis anti pendaison 5 m., 7 places - 4 poteaux de 2 m. - 4 foureaux de 0,40 de haut - 8 colliers de fixation.
✆ **04 78 44 15 57**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau Renault Mascott 3T5 benne type 110, 2001, 214 000 km, CT OK au 02/2017, fact. d'entretien, embrayage et 6 pneus neufs. Bon état. prix 8500 E
✆ **06.87.05.63.94**

26 - Vds camion Renault S150 turbo 1988 état benne ridelles rabattables avec bac vendanges
✆ **06 88 04 31 01**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin et paille bottes rondes tb qual. stockées sous hangar poss. livraison
✆ **06.48.16.24.62**

01 - Vds paille blé et orge en bottes carrées 120x240x90 + tracteur MF 6470 de 2005, 6000 H avec bâti Quick
✆ **06.87.57.08.92**

01 - Vds gros piquets acacia 2m appointés prix 2,30 euros/pièce
✆ **04.74.21.58.22 ou 06.81.74.47.90**

01 - Vds paille et foin diam 130
✆ **06.73.60.07.55. ou 03.85.51.90.62**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

www.cyclone.fr
boutique en ligne
Clôture très résistante
Cyclone
02 35 09 10 41
Conseil, étude...

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

STRUCTURE GALVANISÉE
DEPUIS 30 ANS
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT



ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE I GARANTIE DECENNALE I ELEVAGES I VITICOLE I STOCKAGE I PME-PMI I CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC



A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT

ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.

✆ 01 49 84 94 28



111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG4 - Photos non contractuelles

07 - Eleveur achète luzerne herbée première coupe ou foin en andains avril 2017 étudie toutes propositions
✆ **06 85 12 73 24**

07 - Vends plants de framboisiers variété Malling par paquets de 25 plants.
✆ **04 75 94 44 54 HR**

38 - Vds foin et paille bottes carrées 70x120x240, livraison possible.
✆ **06 07 33 77 17**

38 - Vend foin 2016 qualité botte 120x120 : 100 euros/T sous abri règlement à l'enlèvement.
✆ **06 84 24 26 60**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, orge
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds enrubannages blé immature + trèfles bio analysé Loire - 110 €/T
✆ **06 22 85 65 97**

42 - Vds ensilage maïs irrigue de 2016- environ 200 tonnes - 45 euros/T
✆ **06 81 37 26 50**

42 - Vds enrubannage blé immature + trèfle bio analysé - Loire - 110 euros / T
✆ **06 22 85 65 97**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

Fourrage

VENDS PAILLE
de qualité en Bourgogne
54 € la tonne, livraison camion-remorque
Tel. 06 85 73 22 68

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - VENDS foin, récolte 2016 en BR 140 x 140, bonne qualité, stocké sous abri, 80 euros la tonne (réf. 1101)
✆ **06 60 71 80 79**

26 - Vds luzerne 1ère et 2ème coupe 2016 en balle ronde 120 x 120 et foin 2016.
✆ **06 83 48 29 67**

52 - VENDS foin de luzerne, 100 euros la tonne, départ exploitation, - avoine blanche + vesce, - paille d'avoine vesce (réf. 120A)
✆ **06 77 11 67 69**

54 - Vends foin 2016, round-baller 17 S, 25 €/T.
✆ **07 87 86 70 63 (54 Lalœuf)**

58 - VENDS paille blé BC 120 x 90, départ en livrée (réf. 1005)
✆ **03 86 26 21 17**
06 75 08 92 19

58 - VENDS foin enrubanné 2016, excellente qualité, BR 120 X 120, 110 euros la tonne (réf. 1201)
✆ **06 33 91 05 49**

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds enrubannage de trèfle analysé - paille de blé broyée rotocut.
✆ **06 75 28 47 79**

73 - Vds Foin Regain 2016 BR130 AC et Chgt camion facile Prix 120 € T sur place - 73100 MOUXY
✆ **06 11 80 23 73**

73 - Vends foin de qualité de montagne BC 70 x 120 Prix 150 €/ T.
✆ **06 87 35 55 78**

Bât. Pro.

89 - A louer à Courgis bâtiment professionnel 216 m2, libre début 2017, 750 euros HT/mensuel, activité viticole/artisanale (réf. 1108)
✆ **06 71 71 05 87**

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Terrain

38 - Agri cherche terrains en fermage ou vente cultivable, étudie ttes propositions en Drôme ou Sud Grésivaudan.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

07 - Vds piquets de clôture en châtaignier faits main 1,80m 1,50 euros - 1,60m 1,50 euros
✆ **06 05 69 89 39**

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ **06 03 07 54 83**

42 - Vds tracteur MC 137 charrue bar. de coup. idéal jardin + calèche 2 r/pneus - prix à débat.
✆ **04 78 48 46 68**
ou 06 84 87 44 70

69 - Viticulteur cède vignes cause retraite Beaujolais - Beaujolais Villages. Vends chaudière MPC tour de refroidissement, matériel de cave et de culture.
✆ **06 80 43 07 11**

69 - Vds évacuateur 68 m. chaine marine avec palettes - Chien de chasse 2 ans 165 EMZ - Siret 523 223 629.
✆ **04 74 26 32 89**

71 - Vds Master bétaillère 1997, 119 000 km. 305 break diesel 140 000 km. Foin 2016 pas pris la pluie diam. 180
✆ **06 33 51 62 55**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié agricole travaux publics temps plein région Meximieux
✆ **06.08.21.32.43.**
ou 06.08.21.30.85

01 - Cuma 01560 recrute chauffeur (H/F) expérimenté pour conduite d'engins autonome dans l'entretien du matériel
✆ **04.74.30.70.42**

38 - recherche salarié pour remplacement durée 1 à 3 mois, traite et soin Vaches laitière, entretien des cultures, temps partiel 80% secteur voiron.
✆ **06 52 55 76 78**

39 - Recherche berger pour bovins mai à oct. temps plein. Voiture fournie ht Jura
✆ **06 08 26 30 63**
ou 03 84 51 22 73

69 - Domaine viticole nord beaujolais recherche salarié expérimenté à temps complet.
✆ **04 74 04 22 02**

71 - Ch. chauffeur engin viti région Mâcon 71, libre de suite ac bonne connaissance mécanique matériel vigne. closailles@gmail.com
✆ **06 38 16 27 18**

DOMAINE du CHABLISIEN RECHERCHE
Ouvrier viticole pour épluchage et palissage, personne réellement motivée, débutant accepté.
Type de contrat : CDD.
Contactez nous au **03 86 42 40 44** entre 8h et 11h

Demande

Emploi

71 - Jeune homme cherche maître d'apprentissage pour septembre 2017 pour une formation CAP agricole productions végétales.
✆ **03 85 49 91 61**
06 98 65 70 11

Animaux

Bovin

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com


Romain Chabert 06 80 41 11 04

01 - Vds vaches au lait 1er et 2ème veau
✆ **06.18.40.67.71**

01 - Cse retraite vds tarines génisses d'elv, vaches + génisses à saillir cge retourne ovins tondeuse moutons suspendue tbé bas prix elv indem IBR
✆ **06.61.80.62.47**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 15 à 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (020E)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, 2 ans et 13 mois, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - Vds taureaux HBC, issus IA, fils de Castor, Camuel, origine VF, née en 12/2015. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - Vends 2 taureaux limousins, 3 ans et demi, non inscrits.
✆ **06 14 40 22 10**

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vds 10 génisses charolaises prêtes à la mise en reproduction, qualités de race et maternelles, dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs 1 et 2 ans, HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 070B)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 18 mois + veaux de l'année, IBR A, GS (réf. 0604)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 1 taureau adulte 5 ans, 10 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.050B)
✆ **03 80 97 23 28 -**
06 07 75 59 74

21 - Elevage CHAROLAIS HBC Vend bons taureaux 2 ans, vêlâge facile. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0301)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends veau HBC 18 mois (père Voltère) veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS gros et bons veaux reproducteurs CHAROLAIS 14 à 17 mois, IBR A - GAEC Guenot - Liernais (réf. 1003)
✆ **06 33 65 67 36**

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
- 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - VENDS 1 taureau 6 ans CHAROLAIS HBC, très bon index, cause consanguinité. GAEC des Pralets (réf. 1102)
✆ **06 60 71 80 79**

21 - VENDS génisses Simmental 6 mois issues IA, élevage CL UPRA (21), prix mini. 450 euros (réf. 110C)
✆ **06 07 34 79 79**

21 - Bon élevage Montbéliard VEND vaches en lactation et génisses pleines, bonne génétique (réf. 120B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS reproducteurs HBC, IBR A, VF. EARL Jully - Magnien (réf. 1202)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage HBC Vends 3 taureaux 15 – 16 mois , père VIGNY, VITTOZ, HORVAN , IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 120F)
✆ **06 15 28 77 63**

38 - Vds reproducteurs Charolais 16 mois HBL origine IA vêlage facile.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vd taureaux Limousin 1 an p. inscrit vêlage facile inp ibr.
✆ **04 76 06 03 82 HR**

39 - Vds 8 belles vaches suitées aubrac salers charolaise ind. IBR possibilité livraison
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends vaches charolaises avec leur veau, bonne origine, garantie sanitaire. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 15 mois - HBC - tbo - livr. assur. - Cuisset St Gemain Lespi.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Elev. Holstein vente permanente de jeunes vaches au lait tte garanties sanitaires et zootechniques Upra CL -
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds 8 génisses Aubrac 12 -15 mois 2 vaches pleines de 7 mois
✆ **06 87 79 30 91**

42 - Vds 1 taureau RedHolstein 3.5 ans fils de Eduvick Red cse consanguinité
✆ **06 62 80 13 75**

54 - Vends taureaux repro - Brun Uxion sur Thibault - Redholstein Gilred P - Holstgin Cypripede/Pale. GAEC des Hirondelle 54 Lalœuf
✆ **07 87 86 70 63**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines. Livraison assurée. Tel.
✆ **03 81 50 46 81**
ou 06 82 66 55 60

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et adulte HBC et non, vacc. FCO. Guinot - Sermages (réf. 5104)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Eleveur limousin VEND veaux reproducteurs de l'année HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10 -**
06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine 100% inséminsation VEND femelles reproduction toutes catégories, - reproducteurs mâles 16 - 18 mois. BOUCHE François (inséminateur) - Cercy la Tour (réf. 110A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bon conformation et laitonnes LIMOUSINNES, IBR A (réf. 1103)
✆ **06 86 50 09 09**

58 - VENDS génisses repro. 2 ans, HBC, IND IBR. GAEC PELLE G. et J. (réf. 1104)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureau 3 ans, HBC, IBR A, TB qualité et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1105)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - gros veaux reproducteurs, TGS, IBR A, HBC, prix raisonnables (réf. 1109)
✆ **03 86 22 43 36 -**
06 82 51 97 32

58 - VENDS veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, or. IA, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 120D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Cause cessation VEND vaches charollaises suitées (réf. 1203)
✆ **06 40 07 08 01**

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureaux 2 - 3 - 5 ans, HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 120E)
✆ **06 25 72 20 74**
06 03 61 72 87

58 - Pour complèter prime ABA (PMTVA) prêtons contre soins saison 2017 vaches races allaitantes (réf. 120G)
✆ **06 68 17 02 01**

58 - VENDS repro. CHAROLAIS 6 ans HBC, 24 - 15 mois, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 12VB1)
✆ **06 13 33 44 38**
✆ **06 09 40 50 63**

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 16 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend reproducteurs 16 mois TGS calme prix raisonnable. Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77**
ou 04 72 31 13 72

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds vaches au lait et génisses tout âge Holstein cause surnombre garanties sanitaire CL UPRA.
✆ **06 83 43 74 29**

69 - Vends cause cessation VL et génisses Holstein pleines et à inséminer.
✆ **07 82 20 33 40**

69 - Vend 1 génisse 46 et 1 génisse 12.
✆ **07 71 27 47 78**

69 - Vends 2 génisses montbéliard 17-18 mois indemnes IBR - Adhérent CL.
✆ **04 74 04 76 48**

71 - Elevage HBC vend taureaux charolais 30 mois et 18 mois, hivernés au pré, TGS.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs HBC hivernés au pré, TGS, qualité maternelle (vêlage facile). GAEC STAR 2000 - Issy l'Evêque (réf. 0905)
✆ **06 14 24 87 52**
06 22 92 16 72
06 20 26 87 45

71 - Vds taureau de 3 ans HBC à génisses né au Gaec Deboux. IBR A. TGS. F. Magnien à Sainte-Radegonde (réf. 1001)
✆ **06 84 50 31 42**

71 - VENDS taureaux HBC, viande et gabarit, hiverné au pré. GAEC Goulliard (réf. 110D)
✆ **06 74 09 49 89**
03 85 79 40 98

71 - Vds 25 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage Aubrac vend taureaux 18 mois, TGS, indem. IBR, calmes, habitués à l'attache. 71190 Uchon.
✆ **06 20 39 48 98**

71 - Vends repro. 14 mois, HBC, indemnes IBR, TGS. Gaec Gauthey, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Elev. charol. HBC vd pour repro. taureaux 30 mois et 18 mois, hiver au pré (fils de Caporal, prix de synthèse 2014 de Bourgogne) excel. origine. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10**

71 - Elev. charolais HBC vd taureaux 2 ans, veaux 1 an, TGS, FCO. EARL Pacaut J.-M., 71190 Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - EARL Limouzen F. Perrin Milly propose tx limousins adultes mixte viande descendance visible génisses prêtes 09 jeunes repros HBL.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends 2 très bons taureaux de viande, 2 ans, indemnes IBR.
✆ **06 17 93 99 06**

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Elev. charolais vend taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, TGS. EARL Dufraigne D., 71190 La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**

73 - Vends cause retraite Vaches allaitantes avec veaux + génisses 1 an à 15 mois.
✆ **04 79 28 70 79**

74 - Eleveur Aubrac, inscrit UPRA, vends 4 Taureaux 14 mois TB origines, dociles habitués attaches tgs.
✆ **06 75 50 92 59**

89 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et veaux de 15 mois, origine IA, vêlage facile. EARL Montenat (réf. 0706)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

26 - VTE BOUCS IA ET CHEVRETTES 2017 : Troupeau indemne de CAEV contrôle laitier et Capgènes.
✆ **06 37 08 28 15**

38 - Vds chevrettes alpine nées en mars, écornées, bonne génétique, troupeau 900l.
✆ **04 76 50 67 75**

Ovin

26 - Vds béliers Préalpes.
✆ **04 75 27 50 27**

Porcin

01 - Vds porcs charcutiers consommation familiale et truie de réforme élevage traditionnel
✆ **04.74.37.56.71**

38 - Vds porcelets fermier de 25 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

74 - Vends jument de trait 8 ans attelée à la perfection et montée, très facile et proche de l'homme.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 10 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

58 - CHERCHE chiot Berger Allemand non LOF pour mai - juin (réf. 1204)
✆ **03 86 30 41 89 après 20 h**

Travail à façon





Les offres d'emploi de l'APECITA

AR002262 - HAUT RHIN
ADJONT AU CHEF DE CULTURE H/F
PME agricole (50 collaborateurs) implantée dans la plaine de la Hardt. Nous produisons des légumes de saison revendus en distribution alimentaire. Rattaché au chef de culture, vous participez à la planification et à la gestion de la production de nos légumes de saison. Vous intervenez sur : la définition du plan cultural avec le chef de culture, la préparation et l'entretien des sols : irrigation, binage, phytosanitaires, récoltes..., la définition des plannings de cultures, les commandes de plants, d'engrais et de phytosanitaires, l'inspection de l'état des cultures pour détecter la présence de parasites, maladies ,..., la répartition des tâches au sein de l'équipe, la disponibilité des moyens : intrants, fournitures, engins agricoles en relation avec les mécaniciens. Nous souhaitons rencontrer des candidats issus d'une formation agricole (BEP à BAC) et disposant d'une expérience d'au moins 3 ans en exploitation agricole/viticole idéalement et être habitué au travail de la terre. La connaissance du maraichage est un plus. Nous vous proposons d'intégrer une équipe animée par la noblesse de son métier et le respect du terroir ; une entreprise humaine au sein de laquelle curiosité, entraide et convivialité sont les principales valeurs. Le package de rémunération est attractif.

AR002359 - NIEVRE & SUD YONNE
AIDE TECHNICIEN FORESTIER H/F
Deuxième coopérative forestière française. Réalisation de travaux sylvicoles : dégagements, tailles, plantations, abattages ; Surveillance des travaux sylvicoles réalisés par les sous-traitants ; Appui au suivi de gestion des propriétés : marquage d'éclaircies, martelages, inventaires... ; Appui à la préparation des ventes groupées (classement et présentation des lots, cubages) ; Surveillance et réceptions des chantiers d'exploitation de bois de chauffage ; Surveillance des massifs. Relations avec les associations de chasse. BEPA ou Bac Pro ou Bac Tech ou BTS forestier. Tempérament volontaire, autonomie, bonne aptitude relationnelle, discrétion. Vous maîtrisez les engins mécaniques forestiers (tronçonneuse, débroussailleuse). CDI. Activité en NIEVRE et sud YONNE. Voiture de service. Salaire 20.000 à 23.000 € selon profil + prime.

AR002311 - COTE D'OR
ENCADRANT MARAICHER H/F
Chantier d'Insertion. Mise en œuvre du plan de culture avec le chef de culture. Élaboration, maîtrise des semis. Préparation commandes, panier, légumes pour le marché. Référent social, pédagogique des jardiniers sur le terrain. Diplôme d'état moniteur éducateur. Expérience exigée. Permis B. Connaissances maraichage confirmées . Etre capable d'encadrer, former salariés en insertion. CDI. Rémunération selon Convention Collective.

AR002305 - DOUBS
AGENT RELATION CULTURE PRODUCTION LAITIÈRE H/F
Fromagerie. Assistance, audit en exploitation dans le cadre des cahiers des charges. Suivi, actions qualité. Animation démarches de progrès. Relations avec organismes de contrôle. Compétences : qualité, réfrigération lait, organisation collecte, zootechnie, conseil élevage, réglementation production laitière, animation, communication, management équipe, maîtrise bureautique. CDD 6 mois. Possibilité CDI dans structure. 33K€/an.

AR002260 - SAÔNE ET LOIRE
TRACTORISTE - OUVRIER VITICOLE H/F
Domaine viticole. Conduire un tracteur/un enjambeur afin d'effectuer les travaux suivants : labour, effeuillage, rognage, traitement. Effectuer les différents réglages, gérer le petit entretien de votre matériel. Intervenir lors des différentes activités de la vigne (taille, ébourgeonnage, palissage...). Expérience exigée de 1 An. Bac pro VITI-OENOLOGIE. Permis B. CDI. Horaire de 12 € + 13e mois. 35h annualisées.

AR002250 - ALSACE/LORRAINE
DIRECTEUR UNION COOPERATIVE (ELEVAGE) H/F
Coopérative. En relation avec le Conseil d'Administration : Manager la mise en marché de bovins sur sur le plan commercial et logistique. Coordonner le relai entre les besoins du marché et de Production Assurer le suivi « économique » d'entreprise de 75 M€ annuel. BAC+2 min. Aptitudes commerciales (exp. obligatoire). Capacité d'écoute, bon relationnel, sens de l'organisation et de l'animation. Compét. en élevage bovins/filières. CDI.

AR002293 - YONNE
TECHNICIEN D'ÉLEVAGE PORCIN H/F
Eleveur porcin (500 truies NE). Vous interviendrez principalement sur le pôle maternité, gestante, PS (soins, alimentation, lavage, surveillance des animaux...). Profil souhaité : BTS PA, BAC, formation équine et/ou expérience souhaitée (savoir-faire). CDD 12 mois. Embauche : dès que possible. Salaire brut proposé : selon expérience et compétences. Vous travaillerez au sein d'une équipe de 5 personnes. Un week-end de garde sur 4.

AR002350 - 21, 89, 52, 70, 88, 68, 90, 25
DÉLÉGUÉ VÉTÉRINAIRE-ANIMAUX DE RENTE H/F
Groupe pharmaceutique vétérinaire indépendant et en forte croissance. Développer CA auprès clientèle vétérinaires. Animer la zone : fidélisation, analyse concurrence/marché, animation manifestations, réunions. BAC +2 mini scientifique idéalement BTS Production Animale, première expérience réussie sur une fonction similaire dans le domaine vétérinaire. CDI.

AR002438 - HAUTE SAONE
MÉCANICIEN MATÉRIELS AGRICOLES H/F
Coopérative agricole. Effectuer la maintenance et/ou la réparation du matériel agricole. Déterminer les solutions techniques de remise en état. Gérer les interventions et veiller à leur bonne réalisation. BTS machinisme agricole ou agroéquipement, première exp. réussie. Connais. : hydraulique, électricité, électronique embarquée, soudure, mécanique générale, moteurs). Permis PL apprécié. CDI.

AR002408 - CÔTE D'OR
TECHNICIEN D'EXPÉRIMENTATION H/F
Service R&D d'une société spécialisée dans la protection des plantes. En collaboration avec le responsable d'expérimentation, vous serez chargé du suivi d'essais sur grandes cultures et vignes : mise en place, préparation des produits en laboratoire, traitements, notations, entretien des essais, récolte. BAC+2 / +3 en Agronomie. Débutant accepté. Stage ou expérience de terrain / expérimentation appréciée. Bonnes connaissances des cultures, maladies, adventices. Permis B obligatoire. Nécessité de résider dans la région pour la durée du contrat. CDD de 7 mois à pourvoir dès que possible. Véhicule de fonction. Frais liés à l'activité remboursés sur justificatifs. Zone géographique concernée : Côte d'Or (21) et départements limitrophes.

AR002369 - BOURGOGNE
TECHNICIEN DE PRODUCTION EN SEMENCES: GRAMINÉES ET LÉGUMINEUSES H/F
Encadrer et développer un réseau sous contrat d'agriculteurs multiplicateurs, prospecter de nouveaux réseaux, participer aux activités de notre usine de production, assumer la gestion administrative des activités de production. Bac + 2 / 5. Une formation et expérience en production de semences seraient un +. Une formation est assurée. Dynamisme et de bonnes qualités relationnelles. CDI. Déplacements réguliers. Véhicule de société fourni.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 -Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

TELES

**société par actions simplifiée
au capital de 330 000 €uros
Siège social à Dijon (21 000)
Rue Marguerite Yourcenar
333 254 605 RCS Dijon**

Avis de nomination d'un directeur général de la société

Par délibération en date du 27 février 2017, l'actionnaire unique de la société TELES a pris la décision de nommer un directeur général à effet au 27 février 2017 et sans limitation de durée. Le directeur général est Monsieur Alain SPERY, né le 21 juin 1960 à Sierentz, de nationalité française, demeurant à Geispolsheim Gare (67118), 25 Rue de Verdun.

Pour extrait et mention.
Le Président
Hager Services

AL211218869

G2R

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 125, route de Dijon
21200 Beaune
811 344 092 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2017 a nommé Madame Géraldine ROUSSEAU, demeurant à Beaune (21200) 109 route de Dijon, ancienne Directrice Générale, en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2017, en remplacement de Monsieur Benjamin GRANGEOT, Président démissionnaire.

Pour avis.

AL211218890

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ALEXANDRE RIBOT

**Société civile immobilière
au capital de 3.500.000 euros
Siège social : 8b rue Jeanne Barret
21000 Dijon
749 894 481 RCS Dijon**

Aux termes d'un PV des décisions de l'Associé unique du 13/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 26-28 rue de Madrid – 75008 Paris. Modification des statuts. La société sera radiée du RCS de Dijon.

AL211218898

MODIFICATION DE CAPITAL

S.C.P. « Geneviève ECHINARD, Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaires associés » Titulaire d'un Office Notarial à Beaune, 16 rue de Lorraine

SARL SOUS LE REGARD DE SAINT-ETIENNE

**SARL au capital de 10.000,00 €
Siège Social :
Puligny-Montrachet (Côte d'Or),
Rue de But
RCS Dijon N° 811 780 659**

Augmentation de capital

Il résulte d'un acte reçu par Maître Claude SEGAUT, Notaire associé à Beaune, le 13 octobre 2016,

- que le capital social a été augmenté de 10.000,00 € à 30.000,00 € par voie d'apport en nature d'un immeuble sis à Créancey (Côte d'Or), et de création de parts nouvelles attribuées à l'apporteur ;

- et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modifications intervenues dans les mentions publiées :

Mention caduque : capital social : 10.000,00 €

Nouvelle mention : **capital social :** 30.000,00 €

Pour avis, le Notaire

AL211218885

SAR LARCHEEN

L'Associé unique a décidé, le 8 février 2017, de d'augmenter le capital de la société ARCHEEN, SARL au capital de 5 000€, 12 Rue De La Poste, 21000 Dijon, 814 424 602 RCS Dijon, par apport en numéraire. Le capital est désormais de 10 000€.

Mention au RCS de Dijon

AL211218893

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/03/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

GISSEY-LE-VIEIL: Pré - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet de restructuration foncière dans un contexte de problématique sanitaire.

32 ha 39 a 00 ca - Le breuil: ZA-14(J)-14(K)-14(L) - Sur le fondri: ZE-87[16]

VOUGEOT: Vigne en AOP Grand Cru «Clos Vougeot» - cépage Pinot Noir.

Objectif : Maintien du fermier en place - Vente partielle en parts de GFA.

22 a 10 ca - Le clos de vougeot: A-511

MONTOILLOT: Pré - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet de restructuration foncière dans un contexte de problématique sanitaire.

4 ha 87 a 62 ca - En pouillousse : WA-21(J)-21(K)-21(L)

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose **de louer** les biens fonciers suivants :

MONTOILLOT : Pré - Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet de restructuration foncière dans un contexte de problématique sanitaire.

7 ha 72 a 90 ca - 'Le palloux': WH- 22(J)[F1] - 'Les pieces carrees': WH- 13(J)-13(K)- 13(L)

8 ha 40 a 19 ca - 'Les pieces carrees': WH-14(J)- 14(K)- 14(L)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/04/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211218897

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire associé de la SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un office notarial à DIJON (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit, le 14 mars 2017 :

Monsieur Paul, Agnès, Albert, Marie, Joseph, Ghislain de CROMBRUGGHE de LOORINGHE, Directeur de bibliothèque, et Madame Françoise DARLANNE, Agent administratif, son épouse.

Demeurant ensemble à DIJON (21000), 59 B, rue Jules d'Arbaumont.

Nés, savoir :

- Monsieur à LANDEGEM (BELGIQUE), le 23 août 1938.

- Madame à ARGENTON SUR CREUSE (36200), le 24 février 1941.

Monsieur est de nationalité Belge.

Madame est de nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PARAY LE MONIAL (71600), le 4 septembre 1965, sans changement depuis.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la date de la parution du présent avis, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire associé à DIJON (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire.

AL211218874

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER», Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 14/03/2017,M.Bernard Henri Jean DUPIN, retraité, né à Saint Claude (39) le 02/08/1949, et Mme Sylvie Charlotte Marcelle MONOT, retraitée, née à Dijon (21), le 15/01/1950, son épse, dt à Fontaine Les Dijon (21121), 4 Allée des Bruyères. Mariés sans contrat à Fontaine Les Dijon (21) le 21/06/1975, ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maël VIARD

Pour avis et mention.

Maël VIARD, notaire.

AL211218878

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 –VILLE DE DIJON

Direction de la Commande Publique Mutualisée - 11 bis rue Victor Dumay (Site Dumay), 21033, Dijon Cedex

Téléphone : (+33) 03 80 74 51 72, Fax : (+33) 03 80 74 52 82,

Courriel : marches-publics@ville-dijon.fr

Adresse principale : http://www.ville-dijon.fr

Adresse du profil acheteur : http://www.achatpublic.com

2 – Objet de l'accord-cadre :

Relance après déclaration sans suite - Fourniture de denrées alimentaires

3 – Procédure :

Appel d'offres ouvert, après déclaration sans suite, conformément aux articles 25.I.1, 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (pour chaque lot), sans montant minimum, ni montant maximum, en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les produits sont répertoriés en 8 catégories, elles mêmes fractionnées en 23 lots.

Code CPV principal : 15800000-6 - Produits alimentaires divers

Catégorie I : Produits laitiers -Code CPV : 15500000-3,

Catégorie III : Fromages frais et secs et spécialités fromagères- Code CPV : 15540000-5,

Catégorie VI : Produits surgelés – Code CPV : 15896000-5,

Catégorie VIII : Autres produits frais – Code CPV : 15300000-1

Catégorie IX : Charcuterie (y compris volaille) - Code CPV : 15131120-2,

Catégorie X : Viande crue sous vide – Code CPV : 15110000-2,

Catégorie XI : Viande cuite sous vide – Code CPV : 15110000-2,

Catégorie XII : Epicerie – Code CPV : 15800000-6.

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots d'une ou plusieurs catégories.

4 - Variantes:

Les variantes ne sont pas autorisées.

5 - Options (au sens européen) :

Au sens du droit national, il n'est pas prévu d'option.

6 – Durée du marché

Le présent accord-cadre est conclu pour l'année 2017 à compter de sa date de notification au titulaire. Il est reconductible trois fois, pour une période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Conformément à l'article 16 du Décret du 25 mars 2016, la reconduction de cet accord-cadre sera tacite. De ce fait, la reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par la Ville de Dijon au moins 3 mois avant la fin de la période en cours. Les titulaires de l'accord-cadre ne peuvent pas s'opposer à sa reconduction.

7 - Modalités d'obtention du dossier de consultation

Les fichiers électroniques pourront être retirés gratuitement via la plate-forme «achatpublic» à l'adresse : www.achatpublic.com (sous la référence : denrees17).

8 - a) Date et heure limite de réception des offres

24 avril 2017 - 17 heures

b) Adresse où elles doivent être transmises

Les candidats intéressés sont autorisés à remettre un pli sous format papier à l'adresse mentionnée en 1 -, ou dématérialisé à l'adresse suivante : www.achatpublic.com (sous la référence : denrees17).

9 - Renseignements à produire par les candidats à l'appui de leur offre :

Justificatifs (contenu) de la candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm ;

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm ;

- Une brève notice de présentation de la société,

- Liste de principales fournitures et services de même nature et de même importance effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; les candidats peuvent également fournir toute autre information laissée à leur libre appréciation permettant de faire valoir que leur expérience et compétence sont suffisantes pour assurer la prestation notamment le savoir-faire des personnes susceptibles d'exécuter la prestation.

10 – Critères de sélection des candidatures et critères de jugement des offres :

A) Critères de sélection des candidatures :

Garanties professionnelles, techniques, et financières

B) Concernant les critères de jugement des offres :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés dans les documents du marché.

11 - Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

180 jours (à compter de la date limite de réception des offres).

12– Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

Groupement solidaire ou conjoint (avec mandataire solidaire).

14– Informations complémentaires

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

Le marché implique l'établissement d'un accord cadre, au sens européen.

Ce marché ne s'inscrit pas dans un projet ou un programme financé par les fonds communautaires.

Les modalités de financement de paiement des fournitures sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

Délai maximum de paiement : délai en vigueur.

Financement Ville de Dijon

L'exécution de l'accord-cadre n'est pas soumise à des conditions particulières.

Aucune enchère électronique ne sera effectuée.

Avis de pré-information : non

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21016, Dijon, F, Téléphone : (+33) 03 80 73 91 00, Fax : (+33) 03 80 73 39 89

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics, 53 boulevard Vivier Merle, 69003, Lyon Cedex, F, Téléphone : (+33) 04 72 77 05 20, Fax : (+33) 04 78 92 83 16

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le délai de recours est de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R 421-1 du code de justice administrative), le président du Tribunal administratif peut également être saisi, en référé : - avant la conclusion du contrat en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (article L 551-1 du même code), - après la conclusion du contrat (article L 551-13 du Code de justice administrative). Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Dijon : 22 rue d'Assas – 21016 Dijon. Recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence Tarn-et-Garonne (CE, 4 avril 2014, département du Tarn-et-Garonne).

15 - Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication chargée de l'insertion 20 mars 2017

AL211218891

MODIFICATION DE STATUTS

SARL ROCHE GRANULATS

**SARL au capital de 85.000 € Montot,
21430 Brazey en Morvan
394817803 RCS Dijon**

Modification de l'objet social

Aux termes de l'AGO en date du02/01/2017, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de : transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés aux transports de marchandises à l'aide de véhicules de tous tonnages.Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL211218873

BORNOT CONSTRUCTION

**SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue des Tournesols
21110 Izeure
811 004 456 RCS Dijon**

En date du 30/01/2017, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 1000 euros à 10 000 euros et de transférer le siège social au 126 rue Berbisey 21000 Dijon à compter du 15/01/2017, et de modifier les statuts.

AL211218883

SARL CLB

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant le procès verbal en date du 20 février 2017, les associés de la société SARL CLB, au capital de 1.000,00 euros, représenté par 1.000 parts de1,00 euros, sise 1Bis, Rue de l'Hotel Dieu à Beaune (21200), ont décidé de modifier l'objet social de la société à effet du 20 février 2017, et d'ajouter à l'objet social initial, les activités de conciergerie privée, location de vélos et vente de produits régionaux.

Immatriculation modificative de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La gérance.

AL211218887

CUMA DE FONTENY

**à Epoisses
N° d'agrément : 21/82/433
RCS Dijon : 325 298 487**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES EPERONS à 21460 Epoisses du 14/03/2017 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 49 834.80 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 30 ans à partir du 14/03/2017

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA
Charles VIRELY

AL211218889

S.A.S. DOMAINE A.F GROS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 137 500 Euros
Siège social : La Garelle
Grande Rue - 21630 Pommard
383 967 346 R.C.S. Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mars 2017 a décidé modifier les statuts concernant la transmission des actions afin de soumettre toute transmission d'actions à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis.

AL211218896

FUSION

**Société Coopérative Laitière de Bourgogne « CLB» - Société coopérative agricole
Capital au 31/12/2016 : 266.048,29 €
Capital après modification au 26/04/2017 : 265.674 €
Siège social : 1, route de Laborde, 21200 Sainte Marie la Blanche
Agrément : N 2579-
RCS Dijon : 778 164 905**

**Union Laitière de la Meuse
Société coopérative agricole
Capital au 31/12/16 : 4.156.471 €
Siège social : Le Nid de Cygne
55100 Bras-sur-Meuse
Agrément : 11 589
RCS Bar-Le-Duc : 783 411 994**

Avis de projet de fusion par voie d'absorption

De la Société Coopérative Laitière de Bourgogne - CLB

par l'Union Laitière de la Meuse

Aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 10 mars 2017 à Sainte Marie la Blanche (21), les sociétés Coopératives Agricoles ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société « Société Coopérative Laitière de Bourgogne - CLB» par la société « Union Laitière de la Meuse ».

1- L'évaluation de l'actif et du passif de la société « Société Coopérative Laitière de Bourgogne - CLB» dont la transmission à la société « Union Laitière de la Meuse » est prévue, est la suivante :

– Montant de l'actif : 1.744.526,32 euros

– Montant du passif : 1.343.820,42 euros.

2 - En vue de rémunérer l'apport effectué, la société « Union Laitière de la Meuse» procèdera à une augmentation du capital de 265.674 euros, au titre de l'absorption de la « Société Coopérative Laitière de Bourgogne - CLB ».

3 - Rapport d'échange des parts sociales :

Il sera attribué une part nouvelle de la société « Union Laitière de la Meuse» absorbante pour une part apportée par les associés coopérateurs de la « Société Coopérative Laitière de Bourgogne – CLB ».

4 - Dépôt du projet de fusion

Le projet de fusion établi le 10 mars 2017, a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Dijon et de Bar le Duc, le 23 mars 2017 au nom des sociétés « Union Laitière de la Meuse », absorbante et «Société Coopérative Laitière de Bourgogne – CLB», absorbée.

Union Laitière de la Meuse, Absorbante,

Le Président.

Société Coopérative Laitière de Bourgogne Absorbée,

Le Président.

AL211218895

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE GERANCE-MANDAT

La gérance-mandat consentie par acte SSP du 08/02/2016, par la SAS GIFI MAG, SAS au capital de 104 342 108euros, dont le siège est sis Zone Industrielle de La Barbière, 47300 Villeneuce sur Lot, immatriculée au RCS d'Agen (n°478 725 625), à la SARL SPB, SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège est sis 8 rue du Docteur Julie - Apt A42, 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon (n°818 883 845), portant sur un fonds de commerce de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs, situé 2 allée Gutenberg, 21800 Quetigny, a pris fin le 28/02/2017 par l'expiration de sa durée. Pour unique avis, le gérant-mandataire.

AL211218871

SARL ARCHEEN

L'AGO de la société ARCHEEN, SARL au capital de 10 000€, 12 Rue De La Poste, 21000 Dijon, 814 424 602 RCS Dijon a décidé, le 8/02/2017, de nommer co-gérant, Mme DASSONVILLE Sylvie, 3 rue des coteaux du Moulin, 21000 Dijon.

Mention au RCS de Dijon

AL211218894

DISSOLUTION LIQUIDATION

QUETIGNY BAZAR

**Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 rue du Platane
21800 Quétigny (Côte d'Or)
808 997 720 RCS Dijon**

L'assemblée générale par une décision en date du 15 février 2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur Mouaz JAGHLIT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2016. - Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon. Pour avis,le liquidateur.

AL211218880

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/03/2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI MORET

Capital social : mille euros

Siège social : 25 rue Etienne Baudinet 21000 Dijon

Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non-bâtis et biens immobiliers dont elle est ou sera propriétaire. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

Clause d'agrément : les parts sont cessibles après agrément de tous les associés.

Co-gérants : Mr Yannick MORET et Mme Sabine MORET demeurant 25 rue Etienne Baudinet 21000 Dijon.

AL211218875

**CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société AMDIAG

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : La réalisation de diagnostics et contrôles techniques d'installation dans le domaine de l'immobilier et notamment en matière d'amiante, inspections diverses et maintenance.

Siège : 5 Rue Aristide Berges-ZAC La Rente du Bassin -21800 Sennecey les Dijon

Durée : 99 ans

Capital : 5.000 euros

Gérance : Mme Doriane ESTIVALET demeurant 9 Rue du Vieux Bourg - 69890 La Tour de Salvagny

RCS : Dijon

Pour avis la gérance

AL211218876

S.C.P. «Geneviève ECHINARD, Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL» Titulaire d'un Office Notarial à Beaune (21200) 16 rue de Lorraine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, Notaire associé à Beaune (Côte d'Or), le 15 mars 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FAMILY

Forme : société civile,

Capital Social : 300,00 Euros,

Siège Social : Flagey-Echezeaux (Côte d'Or), 6 rue Saint Martin,

Objet Social : acquisition, gestion, administration de tous biens immobiliers, prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Durée : 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Apports en numéraire : les associés n'ont fait que des apports en numéraire,

Gérance : Mlle Odile BALEST, demeurant à Flagey-Echezeaux (Côte d'Or), 6 rue Saint Martin, est désignée en qualité de gérant pour une durée illimitée,

Cession de parts : les cessions entre vifs entre associés, au conjoint, à des ascendants ou descendants sont libres. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir que par décision collective prise par l'assemblée générale extraordinaire,

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis, Maître PARRY-AVRIL, Notaire.

AL211218877

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp à Gevrey Chambertin du 22 mars 2017, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : Valdiwash

Forme : SASU

Siège social : 4, Rue des Gémeaux 21220 Gevrey Chambertin

Objet : Exploitation de lavage auto

Durée : 99 ans

Capital : 300 euros

Président : Thomas Rouy 4, Rue des Gémeaux 21220 Gevrey Chambertin

Immatriculation : RCS Dijon

Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Agrément de la collectivité des associés pour toute cession d'actions.

AL211218879

SCI L'AGE D'OR LIBOURNE

au capital de 1 000 euros
3 rue des Chobins - 21200 Beaune

En date du 15/2/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI L'AGE D'OR LIBOURNE

Siège social : 3 rue des Chobins, 21200 Beaune

Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Gérance : M.Philippe PECULIER dt Rue de Brully - Gigny 21200 Beaune

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément de associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211218881

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire à Dijon, le 09/03/2017, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI LEHM

Siège : Fontaine les Dijon (21121), 4 Allée du 8 mai 1945

Durée : 50 ans

Objet principal : Acquisition, propriété, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers

Capital social : 1.000€ en numéraire

Co-gérants : Monsieur Patrick GOUDOT et Madame Véronique LORRAIN, son épouse, dt ensemble à Fontaine les Dijon (21121), 4 allée du 8 Mai 1945.

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Le Notaire

AL211218882

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date du 17/03/2017 à Frenois, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : GFA DU TILLOIS

Siège : 1 Le Faubourg – 21120 Frenois

Forme : Groupement Foncier Agricole

Capital : 60 000€

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail ou mise en valeur directe, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 60 000€

Gérant : M. Vincent DROUOT, demeurant 1 Le Faubourg – 21120 Frenois, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL211218884

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 13/03/2017, il a été constitué une SASU dénommée : GREEN 05.

Capital : 1 000€.

Siège : 28 Rue des Bouchardées, 21121 Fontaine les Dijon.

Objet : Développement, Coaching, Communication, Formation.

Durée : 99 ans.

Président : Mr Valette bertrand, 28 rue des bouchardées, 21121 fontaine les dijon, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL211218888

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à Dijon, le 20 mars 2017, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI F.M. BENEDICTINS

Siège : 28 rue des Bénédictins à Talant (21240)

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Gérant : Monsieur Florent, DUCHAT, demeurant à Talant (21240), 28 rue des Bénédictins.

Immatriculation au RCS de Dijon.

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés, hors partenaire de PACS, hors conjoints et hors descendants.

Pour avis et mention

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire.

AL211218902

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON CEDEX curateur des successions de :

M Alain CHARPY, décédé le 02/08/2011 à NEVERS (58) Réf : 2007693

M Claude ANGER, décédé le 30/01/2014 à COSNE SUR LOIRE (58) Réf : 8007071

M Jean Claude AUSSIETTE, décédé le 20/06/2014 à NEVERS (58) Réf : 2007093

M Michel DANO, décédé le 09/06/2008 à AVALLON (89) Réf : 8002716

Mme Brigitte PAIN, décédée le 21/06/2014 à NEVERS (58) Réf : 2007095

Mme Josiane ROUSSEAU, décédée le 02/10/2014 à NEVERS (58) Réf : 2007686

Mme Betty LANGEVIN, décédée le 18/12/2014 à DECIZE (58) Réf : 8000769

Mme Emilie LE CORRE Vve FONTENEAU, décédée le 19/04/2015 à NEVERS (58) Réf : 8004871

Mme Marguerite BREUGNOT, décédée le 07/12/2015 à MOULINS ENGILBERT (58) Réf : 8008956

Mme Suzanne MISSIER Vve BARRETH, décédée le 04/11/2011 à LA CHARITE SUR LOIRE (58) Réf : 2007128

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

Mme Madeleine MAZERA Vve BOUY, décédée le 17/08/2013 à NEVERS (58) Réf : 8002615

M Georges LADOS , décédé le 25/01/2015 à DECIZE (58) Réf : 8002710

M Robert CHABANNE , décédé le 27/03/2013 à SANCERRE (58) Réf : 8004978

M Marcel GERMAIN, décédé le 14/03/2015 à NEVERS (58) Réf : 8002728

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de NEVERS le 30/03/2017

AL581218875

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex, a été nommée, par décisions du tribunal de grande instance de NEVERS, curateur des successions de :

Mme Geneviève JOLY Vve RIANT, décédée le 02/03/2016 à CLAMECY (58) Réf 8013784

M Michel VERON, décédé le 13/12/2014 à NEVERS (58) Réf : 8013783

M Pierre PRINGAULT, décédé le 30/01/2016 à COSNE COURS SUR LOIRE (58) Réf : 8013782

M Jean BACHMANN, décédé le 16/04/2015 à COSNE COURS SUR LOIRE (58) Réf : 8010781

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR

AL581218892

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI THIL LA COTIERE

Société Civile au capital de 106.714,31 €
Siège : 30 rue Chazière 69004 Lyon
389279266 RCS de Lyon

L'Assemblée Générale du 15/02/2017 a décidé de transférer le siège social au 6, rue Colette (58640) Varennes-Vauzelles, avec effet immédiat, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société qui est immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 389 279 266, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers, elle a été constituée pour 99 années à compter du 24/11/1992, a pour objet social l'achat, la construction, la gestion, l'exploitation et la location d'immeubles bâtis, l'exploitation de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, et un capital de 106 714,31 €, composé uniquement d'apports en numéraire.

L'Assemblée Générale a également nommé M. Guillaume COCQUET, demeurant 127 B rue des Montapins (58000) Nevers, en qualité de gérant, en remplacement de M. Gilles COLLOMB, démissionnaire.

AL581218889

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL NAD-YAN

société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros,
siège social : 3,rue Paul Barreau 58140 Lormes,
RCS Lormes n°819 896 242.

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2017 de la société SARL NAD-YAN, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, siège social : 3,rue Paul Barreau 58140 Lormes, RCS Lormes n°819 896 242.

Il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1 000 euros pour le porter de 4 000 euros à 5 000 euros, par souscription en numéraire et création de 10 parts nouvelles de 100 euros qui ont été entièrement souscrites et intégralement libérées.

En conséquence l'article 8 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 000 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 5 000 euros.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

AL581218885

LABORATOIRE EXACT

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 €
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
428 904 791 R.C.S. Nevers

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 16 mars 2017, il résulte que le capital a été augmenté de 375.000 euros pour le porter de 150.000 euros à 525.000 euros puis réduit de 225.000 euros pour le porter de 525.000 euros à 300.000 euros.

Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence :

- **Ancienne mention - Capital** : 150.000 euros,
- **Nouvelle mention - Capital :** 300.000 euros.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581218906

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°580418472 parue le 27.01.2017 concernant la SARL GARAGE BERGER, il convenait de lire : «30 rue Albert 1er 58000 Nevers».

AL581218887

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Jean-Charles REROLLE, Notaire à Decize(58300), 8 rue Carnot

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE notaire associé à Decize (58300), 8 rue Carnot, le 4 mars 2017, Monsieur Mathieu CANNONE et Madame Floriane Eliane Josette ROMANO, son épouse, demeurant ensemble à st Léger des Vignes (58300), 4 impasse de la Butte, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Decize le 16 août 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à Decize, 8 rue Carnot, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis et mention.

Maître Jean-Charles REROLLE

AL581218870

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (58130) le 10 Mars 2017,

Monsieur Alain, Charles, Denis BRIFFAUD, et Madame Mauricette, Nicole DAGUIN, son épouse, demeurant ensemble à Imphy (58160), 13, rue des Grands Champs,

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Imphy (58160), le 29 novembre 1975 ont déclaré conjointement adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d' attribution intégrale.

Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JEAN-PAUL GAUTHRON, notaire à Guérigny 1, rue de Plouzeau.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour insertion

AL581218871

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, intermédiation locative, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de AMAZY: Parcelles de bois

3 ha 49 a 99 ca - Croty: C-369 - La chaume aux poules: A-762 - La cote des ejoux: ZE-25 - La cote des pierres: A-396 - La cote du mont secret: A-454 - La duperrier: A-178 - La gachot: A-390 - Le grain d argent: A-273 (sans bâtiment)

- Les bricaudes: A-90-93 - Les champs pelauts: A-138-139 - Les hantes: A-97 - Les plantes: ZA-53 - Les reps: A-319-320-324-340-341-361-371-1075[424]

Cmne de BONA: Parcelles de bois

74 a 11 ca - Bois du chateau: C-338-348-350-355

Cmne de BRASSY: Parcelles de bois

98 a 80 ca - Le grand pre: C-215

Et, par extension, Cmne de SAINT-LEGER-VAUBAN (89):

45 a 09 ca - Buissons des commes laseun: AK-81 - Champ de la vigne: F-403

Cmne de CERCY-LA-TOUR:

1 ha 76 a 00 ca - Les roses: G-133-134[F1]-135[F1]-169

Cmne de DIENNES-AUBIGNY

Avec bâtiments habitation et exploitation:

5 ha 80 a 79 ca - Buisson des creux: G-147[74] - Champ de la grange: G-150[76](*) - Domaine joyeux: G-66-67-68-69(*)

Cmne de LIMON : Parcelles de bois :

68 a 45 ca - Grande jarnosse: C-149-150

Cmne de LIMON : Parcelles de bois :

78 a 80 ca - Les fouelles: C-447[94] - Les usages: C-106

Cmne de LURCY-LE-BOURG:

RECHERCHE APPORTEUR DE CAPITAUX : le vendeur restera locataire des parcelles vendues

18 ha 48 a 33 ca - Boulon: A-673[562](*) - Le pre de rosay: B-299 - Les briots: ZD-46[12]-48[11] - Les minerais: ZE-46(*)-47(*) - Les pres jacquets: B-301-302 - Les pres malades: ZI-5

Et, par extension, Cmne de OULON:

6 ha 57 a 65 ca - L ouche toule: B-73 - Le patureau martin: B-74-75-258[76] - Le pre de mazolles: B-197[77] - Les charmouns: B-72(*)

Et Cmne de PREMERY:

2 ha 02 a 00 ca- Les bonnessons: YA-3(*)

Cmne de LUTHENAY-UXELOUP

Location sur la totalité de la surface

Avec bâtiments habitation et exploitation:

153 ha 43 a 14 ca - Bois jaune: B-64 - Champ de l eume: B-261(*) - Champ de la croix: B-258 - Champ de la grange: B-239-240(*) - Champ des noyers: B-66(*) - Champ jardinier: B-52 - Domaine des quatre fenetre: B-237-238

- La brandenoce: B-69(*) - La coque: B-241(*) - La myenne: B-223 - La queue de l ouche: B-60 - La vieille morte: B-495[191](*) - La vigne: B-232 - Le coteau: B-51(*) - Le four a chaux: B-242 - Le futaie: B-264(*)

- Le grand champ: B-231(*) - Le grand goulaud: B-233 - Le grand pre: B-257(*) - Le radichot: B-228(*)-230 - Le rompoy: B-122(*) - Les bourdettes: B-47(*)-48 - Les chaumes: B-198(*) - Les echards: B-206

- Les grisolles: B-262(*) - Les loges: B-128-129-130 - Ouche bachier: B-235-236(*) - Petit champ: B-234 - Petite vevre: B-67-68 - Pre du bois: B-65

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE: bien loué en totalité

7 ha 11 a 12 ca - Le cloiseau: X-43(A)-43(B) - Les creusottes: X-40

Et, par extension, Cmne de QUARRE-LES-TOMBES (89):

1 ha 18 a 59 ca - L etang: F-352-1131[353]

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE:

Parcelles de bois

1 ha 42 a 03 ca - La foret brulee: D-918 - Pre du pont: D-919-931-932-933

Et, par extension, Cmne de BRASSY:

91 a 50 ca - Derriere le buisson: E-662-663 - Le champ des chaumes: E-630 - Les vernets: E-1123-1129

Cmne de SAINT-MARTIN-DU-PUY:

16 ha 87 a 80 ca - Bonne chevre: D-15 - Champ penot: D-838-862 - Champs dessus: D-513 - Gens gain: D-571 - Grandes echeintres: D-297-302-303-350-352-354-357-358 - La bourbee: D-592-613-640-641-660 - La grande perche: D-104(H)-113-119-122 - Le plateau des echeintres: D-729-730-733 - Les bouchotes: D-149-150-151-156-158-161-162-163 - Les commes: D-245 - Les couderaies: D-455 - Les esseux: D-469-471 - Les glandees: D-899 - Les meulotes: D-376-390

- Les pretres noires: D-95 - Les rapees: D-673-674-691-942[683]-943[683] - Plainefas: AI-54-58-72-74 - Pre des plaines: D-761 - Sur le vernay: D-776

Cession ferme laitière (bovins/lait) en vente et location comprenant : bâtiments habitation et exploitation, foncier, et matériel

Biens à vendre :

Cmne de MAGNY-COURS:

115 ha 88 a 50 ca - Champ blanc: B-505[125] - L aumoy: B-130-131-132-133 - La milliere: B-149-150-354[151]-545[152]-551[151](*)-552[151](*) - Le chatris: B-141-142-143 - Les cloux: B-135-136(*)-137 - Les pres bas: B-118-119-120

- Les sitionvilles: B-127-550[129](*)-553[128](*)-554[128](*) - Les varennes: ZM-4 - Pre du marais: B-148(*) - Pre serre: B-511[160]-513[160] - Sur les varennes: B-204-515[205] - Theuran: B-154-155(*)-156-157-547[158](*)

Biens à louer dans le cadre de la Cession ci-dessus

Cmne de CHEVENON:

17 ha 19 a 20 ca

-'Pre de la queue de theuran': B- 103 -'Pre de theurand': B- 104

Cmne de CHEVENON :

50 ha 12 a 94 ca

- 'Bois de la tuilerie': B- 955- 957- 959 - 'Bois des renardieres': B- 733 - 'Chaume cougny': B- 995 - 'Domaine de saligny': B- 967(A)- 1064- 1066- 1071 -'Pre de ratisbonne': B- 1068 -'Pre de saligny': B- 961(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/04/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581218907

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SOREC METAL

S.A.S. au capital de 500.517 euros
Siège social : Zone Industrielle Route de Gérigny 58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers : 421 010 752

Changement du président et du commissaire aux comptes titulaire
Démission du directeur général et du commissaire aux comptes suppléant
Décision de l'associée unique du 28 Février 2017

Président :

Ancienne mention :

- STE REGIONALE D'EQUIPEMENTS COMMERCIAUX, S.A.S. au capital de 983.437,50 euros ayant son siège social à La Charité sur Loire (58400) – Rue de Gérigny – Z.I., immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 691 880 041

Nouvelle mention :

- la société EUROSIT, S.A. au capital de 2.223.318 euros ayant son siège social à St Eloi (Nièvre) –

Zone Industrielle, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 775 732 811

Directeur général :

Ancienne mention :

- Monsieur Nicolas FELIX domicilié à Nevers (58000) – 29, Rue Claude Perrin

Nouvelle mention :

Néant

Commissaire aux comptes titulaire :

Ancienne mention :

- la société CECOTTI THIERRY § ASSOCIES domiciliée à LIAS (32600) – « Aux Arramous »

Nouvelle mention :

- la société CABINET POUSSOU § ASSOCIES S.A. domiciliée à BAYONNE (64100) – Résidence

Ederena – Le Forum

Commissaire aux coptes suppléant :

Ancienne mention :

- la société ETC AUDIT domiciliée à St Georges sur Baulche (89000) – Place de l'Europe

Nouvelle mention :

Néant

Pour avis et insertion

AL581218882

CUMA AGROBIO

N° d'agrément : 58-373
RCS Nevers: 491 838 587

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «AGROBIO» à Chazeuil, réunie le 28 Février 2017, a décidé de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009, de transférer son siège social de 25 Boulevard Léon Blum – 58000 Nevers à Mairie de Champlin – 22 route de Brinon – 58700 Champlin.

Le Président de la CUMA.

AL581218886

EARL BEAUVOIS

Le Magny
58440 La Celle sur Loire

Par acte sous seing privé du 10 février 2017, l'EARL BEAUVOIS a été transformée en GAEC BEAUVOIS.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : GAEC BEAUVOIS

Siège social : Le Magny - 58440 La Celle sur Loire

Gérants : Mr Beauvois Alain et Mme Beauvois Corinne, née Drochasson demeurant Le Magny - 58440 La Celle sur Loire

Capital social : 46 070,09 euros divisé en 3 022 parts représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 1er décembre 2016.

Pour avis, la gérance.

AL581218894

EARL CHARETIER

Les Champs Loyaux - 58270 Anlezy
Au capital de 473 655 euros
RCS Nevers - 381 023 035

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été transformée l'EARL CHARETIER en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination Sociale : GAEC CHARETIER

Siège Social : Les Champs Loyaux - 58270 Anlezy

Gérants : Mrs CHARETIER Pierre et Alexandre - Les Champs Loyaux - 58270 Anlezy

Capital Social : 648 840 euros divisé en 43 256 parts de 15 euros représentant des biens mobiliers, immobiliers et du numéraire

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 février 2017.

Pour avis, la gérance

AL581218896

EARL GAUCHE

Le Chétif Four – 58330 Saint Benin des Bois
Au capital de 390 000 €
RCS Nevers – 492 025 986

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, a été transformée l'EARL GAUCHE en

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC des 7 Sources

SIEGE SOCIAL : Le Chétif Four – 58330 Saint Benin des Bois

GERANTS : M. et Mme GAUCHE Frédéric et Isabelle, demeurant Le Chétif Four – 58330 Saint Benin des Bois

CAPITAL SOCIAL : 390 000 € divisé en 39 parts de 10 000 € représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 février 2017.

Pour avis, la gérance

AL581218897

Société d'Avocat Gilbert MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 Nevers

LIBAULT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 28, rue de la Rotonde
58000 Nevers
711 880 229 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2017 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Il en résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme

Dénomination : LIBAULT S.A.

Administrateurs :

Mme Michèle CHAMON dt 28 rue de la

Rotonde – 58000 Nevers

M. Pierre CHAMON dt 28 rue de la Rotonde – 58000 Nevers

Mme Sarah CHAMON dt 51 rue des Montapins – 58000 Nevers

Présidente Directrice Générale : Mme Michèle CHAMON

Directeur Général Délégué : M. Pierre CHAMON

Commissaire aux comptes :

- titulaire : COGEP AUDIT, 2658 route d'Orléans – 18230 Saint Doulchard

- suppléant : M. Paul REYNE, 13 rue Henri Choquet – 58640 Varennes Vauzelles

Conditions d'admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions dès lors qu'elles sont libérées et inscrites à son nom cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Clause d'Agrément : La transmission d'actions est libre entre actionnaires au profit du conjoint, d'un ascendant, d'un descendant de l'actionnaire titulaire des actions à transmettre. Toute autre transmission doit être autorisée par le conseil d'administration.

Nouvelles mentions

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LIBAULT

Présidente : Mme Michèle CHAMON dt 28 rue de la Rotonde – 58000 Nevers

Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à un compte ouvert à son nom.

Clause d'Agrément : A l'exception des transmissions entre associés, qui sont libres, toute autre mutation d'action est soumise à l'agrément préalable des associés.

Commissaire aux comptes : Néant

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de Nevers.

Pour avis, la Présidente, Michèle CHAMON

AL581218898

➜ CESSION

CESSION

Suivant ASSP en date du 13/02/2017, enregistré au SPF ET DE L'ENREGISTREMENT de Nevers 1, le 22/02/2017, dossier n° 2017 04849, réf. 2017 A 00335, la société TOLERIE MODERNE, SASU au capital de 56.000 €, dont le siège est sis 3 rue des Champs Pacaud à (58000) Nevers, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 581 881 026, a cédé à la SOCIETE NOUVELLE LEVERT, EURL au capital de 35.000 euros, dont le siège est sis 20 B rue de l'Eperon à (58000) Nevers, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 817 758 907, la branche d'activité « transformateurs « exploité 3 rue des Champs Pacaud à (58000) Nevers, moyennant le prix de 120.000 €, avec jouissance à compter du 13/02/2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la société d'avocats LEXCONSEIL, sise 3 rue Vauban à (58000) Nevers.

AL581218888

Maître Marie CHERAMY chacun. notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 9 mars 2017 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1, le 10 mars 2017 Dossier 2017 05003 Référence 2017 N 133.

M. Dominique Patrick VERGNOLLE, commerçant, et Mme Martine Eliane NOWETA, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (Nièvre) 47 rue de la Raie. Nés : M. à Bourges (Cher) le 18 mai 1957. Mme à Saint Hilaire de Gondilly (Cher) le 9 novembre 1956.

A cédé à :

La Société dénommée SNC LE CHIQUITO, Société en nom collectif au capital de 3.000,00 € ayant son siège social à Nevers (Nièvre) 37 rue du 13ème de Ligne identifiée sous le numéro SIREN 825 144 264 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de Café-bar et de débit de tabacs connu sous le nom «LE CHIQUITO» situé et exploité à Nevers (Nièvre) 37 rue du 13ème de Ligne

Prix : CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 €)

Prise de possession à compter du 9 mars 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL581218890

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération en date du 23 janvier 2017 de la SARL AU FOURNIL DE CAROLE & JEAN-LUC, SARL au capital de 7.600,00 € dont le siège est à Guérigny (58130) 48 Grande Rue immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 817702640, les associés ont décidé de nommer à la fonction de co-gérant pour une durée non limitée, Madame Carole BINET née MULLOT demeurant à Guérigny (58130) 48 Grande Rue. Monsieur Jean-Luc BINET conservera également la fonction de co-gérant.

Cette délibération a été déposée au rang des minutes de Me GAUTHRON, notaire à Guérigny (58130) le 24 janvier 2017, enregistré à Nevers 1, le 7 février 2017 dossier 2017 02597, référence 2017N 00095. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

AL581218872

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 07/03/2017 POMARIA HOTEL, SARL au capital de 4000 euros, ayant son siège social 36 Av St Jean, 58800 Corbigny, 497 960 583 RCS de Nevers a confié en location-gérance à Z8 GASTRO, EURL au capital de 1000 euros, ayant son siège social 36 Av St Jean, 58800 Corbigny, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, son fonds de commerce de : RESTAURANT-BAR LE MARODE sis et exploité au 36 Av St Jean, 58800 Corbigny La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2017 pour se terminer le 31/03/2018, renouvelable par tacite reconduction.

AL581218877

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 12 rue Lamartine 58000 Nevers

MAISON MEDICALE DE MOULINS ENGILBERT

Société Civile de Moyens au capital de 7 000 euros Siège social : 9 Avenue François Mitterrand 58290 Moulins-Engilbert RCS Nevers 502 380 579

Délibération du 16/01/2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la décision prise par M. Ferdinand STORM de démissionner de ses fonctions de cogérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant M. Jean-Paul LAMBOURG, dt 17 Rue des Fossés 58290 Moulins-Engilbert, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2017.

Pour avis

La Gérance

AL581218878

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 12 rue Lamartine 58000 Nevers

PROJET de SANTÉ de MOULINS ENGILBERT

Sisa à capital variable au capital plancher de 20 euros Siège social : 9 Avenue François Mitterrand 58290 Moulins-Engilbert RCS Nevers 753 279 926

Délibération du 16/01/2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la décision prise par M. Ferdinand STORM de démissionner de ses fonctions de cogérant au 31.12.2016. Elle a nommé en qualité de nouveau cogérante Mme Cécile GERBEAULT, dt Le Chevron 58290 Moulins-Engilbert, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2017.

Pour avis

La Gérance

AL581218879

EARL DU GRAND TAILLIS

Val des Rosiers - 58500 Clamecy Au capital social de 64 135,30 euros RCS Nevers - N° 322 866 625

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 février 2017, il a été procédé à l'entrée et à la nomination à la gérance de M. Vincent ROESER, demeurant Val des Rosiers - 58500 Clamecy.

Pour avis. La gérance.

AL581218883

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL GIRARD

Société civile en liquidation Au capital de 93 984,82 euros Siège social : Le Bourg 58420 Moraches Siège de liquidation : Ferme du Thuau 58420 Moraches RCS Nevers - N° 330.415.159

L'assemblée générale réunie le 1er mars 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 décembre 2016, déchargé Madame Joëlle et Monsieur Roger GIRARD de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs.

AL581218865

EARL VINCENT MICHEL EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : 8 Allée des Tilleuls 58160 Chevenon Au capital de 271 420 euros RCS Nevers - 791 046 170

L'assemblée générale réunie le 28 février 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur VINCENT Michel de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, le liquidateur

AL581218874

SAS MARC PICAUT

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 31 000 € Siège Social : 9, rue du Puits Henri 58260 La Machine 391 868 361 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 1er mars 2017, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Mireille PRASALEK dt à La Machine (58) – 17, rue des Frères Lumière de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/01/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL581218893

AUBERGE DU BECASSIER «EN LIQUIDATION»

S.A au capital de 1.000,00 euros Siège Social: 2 Route de Moulins Engilbert 58290 Vandenesse R.C.S. Nevers: 477 835 946

Décision: Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2017

Objet: Clôture de liquidation

Liquidateur: Monsieur BOYER Patrice demeurant 1, Rue du Quart - 58290 Vandenesse.

Dépôt des comptes de liquidation: Au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le liquidateur

AL581218895

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun BONNOT, dont le siège social est fixé à « Mouas » - 58800 La Collancelle.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 1er décembre 2016.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581218819

NAC

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 18 route de Bouhy 58200 Alligny Cosne

Avis de constitution

Au terme d'un acte sous seins privé en date à Alligny Cosne du 2 mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : NAC

Siège social : 18 Route de Bouhy 58200 Alligny Cosne

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gérance par la location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, uniquement constitué d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Mirco BOSLAND, 18 route de Bouhy 58200 Alligny Cosne.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants et descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

La Gérance.

AL581218863

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI OFFILAUR ;

Siège social : 15, Chemin du Magny – 58180 Marzy ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Gérance : Mme Laurence AZEMA-BAPST dt à Marzy (58) – 15, Chemin du Magny ;

Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581218866

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 11 mars 2017

Forme : Société à Responsabilité limitée

Dénomination : L'ECLUSE DE LA MOME

Siège social : Marigny sur Yonne (Nièvre) – Maison Eclusière n° 31 de Gravier

Objet : bar, restaurant, vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Capital : 5.000 euros

Gérance :

- Monsieur Didier LEGER demeurant à Guipy (Nièvre) – 3, Route des Etangs

- Monsieur Laurent SARRAZIN demeurant à Bazolles (Nièvre) – Baye – «La Digue»

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis : le gérant.

AL581218867

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 10 février 2017, il a été créé la société EARL DUMONT prenant effet au 1er février 2017 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricole

Dénomination sociale : EARL DUMONT

Siège social : Les Grappes - 58170 Chiddes

Gérant : Dumont Fabien, Les Grappes - 58170 Chiddes

Capital social : 71 730 euros divisé en 7 173 parts représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le fondateur.

AL581218869

SCP JP JACOB et L PAILLARD Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laure PAILLARD, Notaire associée à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) le 4/3/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Dénomination : SARL VARZY MOTOCULTURE

Siège social : Varzy (Nièvre) 6 avenue de la Charité

Objet : En France et à l'Etranger : vente de motoculture neuf et d'occasion, réparation entretien de motoculture et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher audit objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Apports en numéraire : 1.500 euros

Capital social : 1.500 euros divisé en 150 parts de 10 euros chacune entièrement souscrites numérotées de 1 à 150 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Gérance : sont nommés comme premiers gérants pour une durée illimitée : Mr BERNARD Julien, et Mme RIGOLLOT Marjolène, son épouse, dt à Arthel (58700) le Bourg, rue de la Vallée.

Ladite société sera immatriculée à la chambre des métiers et rcs de Nevers.

Pour avis

Me Laure PAILLARD, Notaire.

AL581218873

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2017, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Z8 GASTRO

Objet social : Restaurant Bar Traiteur

Siège social : 36 Av St Jean, 58800 Corbigny.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. HORVAT ZOLTAN, demeurant 8 Rue Edouard Thiers, 58330 Saint-Saulge

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581218876

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : GALACTEA SERVICE

Siège social : 20 B rue de l'Eperon à (58000) NeversObjet : les activités de réparation, maintenance, négoce et location d'équipements et matériels dont les équipements et installations de climatisation et réfrigération ; les activités de négoce et distribution de produits dont les produits d'entretien, d'hygiène et lessiviels destinés notamment au secteur agricole, agro-alimentaires et laitier –

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Capital : 150.000 €

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance par voie électronique; Chaque action donne droit à une voix

Agrément : les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix

Président : IN TEMPORE , EURL au capital de 500.000 €, siège social sis Rue du Général de Gaulle (42110) Cleppe, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le n° 797 467 750, représentée par M. Yvan GUY-MERCIER

Commissaire aux comptes titulaire nommé : CA-CONSULTANTS AUDITEURS - 555 chemin du Bois (69140) Rillieux-La-Pape.

AL581218880

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS CHABAUD.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 9 000 euros.

Siège social : rue François Archer 58270 St Benin d'Azy

Objet social : contrôle technique automobile.

Durée : 99 années.

Président: Amaury CHABAUD, demeurant 10 Route de Cizely Mousseaux 58270 St Benin d'Azy.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Autrement, dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581218881

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2017 il a été constitué une SCI dénommée: F&L

Siège social: 46 rue gambetta 58600 Fourchambault

Capital: 100 €

Objet: Location, construction, acquisition, mise en valeur, transformation, aménagement, gestion de biens. Emprunt des fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social. Toutes opérations liées à l'objet social pourvu qu'elles n'affectent pas le caractère civil de la société. Cautionnement.

Gérant: M. FLOURY Luc 46 Rue Gambetta 58600 Fourchambault

Co-Gérant: Mme FLOURY Léa 7 Rue parmentier 03400 Yzeure

Cession des parts sociales : Agrément à l'unanimité des associés

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL581218891

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 23 février 2017, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination : I2L RESEAU

Capital : 1 000 Euros

Siège social : 15 rue Roland Girard 58300 Champvert

Objet : activité de cablage informatique, téléphonique, vidéosurveillance et alarme

Durée : 99 ans

chaque action donne droit à une voix

En dehors des actions de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : BELTEKI Lucian-Ioan demeurant 3 Square Paul Blanchet 75012 Paris

AL581218899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nolay du 11/03/2017, il a été constitué une société civile immobilière dénommée « H.I. PARMENTIER « ayant son siège social à Prunevaux, 58700 Nolay, dont l'objet social est : acquisition, construction, rénovation, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet ; pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers, au capital de 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Les cogérants sont : Geoffroy et Armelle de SAINT LEGER, demeurant ensemble Prunevaux, 58700 Nolay

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas obtenu à l'unanimité des associés

AL581218900

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/02/2017, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SASU LA BONNE TABLE

Forme juridique : SASU

Capital social : 3 000 €

Siège social : Les Chaboureaux – 58310 Bitry

Objet : La restauration sur place, vente à emporter, traiteur, marchand de vins

Président : Mme JULIEN Marie-France demeurant Les Chaboureaux – 58310 Bitry

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix**.**

Cession des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581218901

YONNE

➜ SUCCESSION

ALLIANCE FORMATION

Aux termes d'une décision en date du 15 février 2017, l'associée unique de la société ALLIANCE FORMATION, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros ayant son siège social 7 Ter Route Nationale Les Archies 89470 Moneteau, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°512779828 a décidé de transférer le siège social au 13 Quai du 1er Dragons 89300 Joigny à compter rétroactivement du 13 janvier 2017, d'étendre l'objet social aux activités d'agence de communication; organisation de séjour sportif, bien-être et touristique ; mise en place d'emplois d'insertion, accompagnement vers l'emploi, professionnalisation ; petite restauration à consommer sur place ; vente de produits et de vêtements et équipements de sports et de modifier en conséquence les article 2 et 4 des statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.

Mme. Souad SAVARY, demeurant 7 ter Route Nationale, Les Archies 89470 Moneteau assure la gérance.

AL891218805

➜ NOMINATION

SOCIETE NORYON

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société NORYON, SA au capital de 176.000 sis à Auxerre (89000) ZAC Saint Siméon, R.C.S Auxerre N° 433 103 033, a pris acte de la démission de Monsieur Marc ROSE de ses fonctions d'administrateur et a nommé la société ITM ALIMENTAIRE REGION PARISIENNE, sis à Paris (75015) 24 rue Auguste Chabrières, RCS Paris N° 452 532 856, en remplacement,

Pour avis

Le Président

AL891218914

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL AUBGI PHONE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros Siège social : 25-29 rue du Temple Galerie Marchande Le Carré du Temple, 89000 Auxerre Rcs Auxerre 752 518 480

L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2017 a constaté le transfert du siège social au 54 Rue du Temple 89000 Auxerre à compter du 1er janvier 2017.

Pour avis

La Gérance

AL891218767

SARL GD TRANSACTIONS

L'AGE du 14.03.17 de la SARL GD TRANSACTIONS au capital de 5.000 €, siège social à Auxerre (Yonne) 2, rue Saint Pellerin 818 074 874 RCS Auxerre, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. Ancienne mention publiée : siège social : Auxerre (89) 2, rue Saint Pellerin. Nouvelle mention : siège social : Auxerre (89) 1 et 3 rue d'Orbandelle

AL891218896

OPTI SOINS 89

Société Civile de Moyens Au capital de 1 200 euros Siège social : 7 Avenue du 8 Mai 1945 89100 Sens 805 066 461 RCS Sens

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/02/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 17 Rue Saint-Pierre-Le-Vif à Sens (89100), à compter du 10/02/2017.

Pour avis et mention au RCS de Sens.

La gérance.

AL891218901

IDEL SANTE

S.C.M au capital de 150 € Siège social: 4 Impasse Saint Vincent 89100 Sens 818097818 RCS Sens

Suivant procès verbal du 15 mars 2017, l'assemblée générale a décidé :

- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 27 rue des Francs Bourgeois 89100 Sens.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens.

Le Représentant Légal.

AL891218902

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL HOURLIER FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 17 000,00 euros Siège social : le Lac Beauvais 89660 Châtel Censoir 808 429 567 Rcs Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2017 :

- M. Christian Hourlier, demeurant à Châtel Censoir (Yonne), le Lac Beauvais, a été nommé aux fonctions de gérant.

- La collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 15 novembre 2016.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec Hourlier.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 17 000,00 euros.

Siège social : Le Lac Beauvais – 89660 Châtel Censoir.

Durée : Jusqu'au 17 décembre 2113.

Gérants : M. Thomas Hourlier et M. Christian Hourlier, demeurant tous deux à Châtel Censoir (Yonne), le Lac Beauvais.

Pour avis, la gérance.

AL891218810

➜ RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce parue dans l'édition n°1409 du 27/01/2017 relative à la cession du fonds de commerce de la société «AFFICHAGE DEMARTIN» au profit de la société «PUBLIMAT 3 DIFFUSION» : il convient de lire pour les oppositions qu'elles seront reçues au cabinet de la SCP D'AVOCATS VIGNET & ASSOCIES, VIGNET-NOEL-SANONER à SENS (89100), 18 Rue du Général Leclerc. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

AL891218898

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY notaire à Avallon (Yonne), le 20 mars 2017, Monsieur Noël André BARBIER et Madame Janine Elise RENIAUD son épouse, demeurant ensemble à Châtel Censoir (Yonne) 1 Impasse du Garet mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Pierre BOLUT notaire à Avallon (Yonne) le 2 avril 1970 préalable à leur union célébrée à la Mairie de Asnières sous Bois (Yonne) le 4 avril 1970, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront tre notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY notaire où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL891218913

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DES AIRELLES

Suivant délibération en date du 6 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société , groupement agricole d'exploitation en commun, au capital de 63418.79 euros, dont le siège social est 40 Grande Rue 89800 Chichée, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 404136947, a décidé la transformation de la Société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est SCEA DES AIRELLES au lieu de GAEC DES AIRELLES, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son capital, son nombre de parts sociales demeurent inchangées, a confirmé M Thierry ROBIN et M. DIDIER ROBIN dans leur fonction de gérants.
Pour avis
La gérance

AL891218857

SCI DAME

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 34 Chemin des Boutours
89100 Sens
753 001 023 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 13/03/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer l'objet social par : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts - Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis - La Gérance.

AL891218890

SARL GD SERVICES

Le 14.3.2017, l'associé unique de la SARL GD SERVICES capital de 10.000 €, siège social à Villefargeau (Yonne) 6, allée des Champsbleaux, 501 267 124 RCS Auxerre a décidé de modifier intégralement l'objet social. Ancienne mention publiée : objet social : prestation de services de nettoyage de tout locaux, accomplissement de services associés aux entreprises et particuliers. Nouvelles mentions : objet social : blanchisserie, pressing, laverie, teinturerie en gros et en détail, sous toutes ses formes, directement ou indirectement par sous-traitance, accomplissement de multi-services aux entreprises et aux particuliers, sous location de locaux.

AL891218897

FACAGRI

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 1 Rue des Jardins,
89140 Pailly
820 553 840 RCS de Sens

L'AGE du 01/01/2017 a décidé de modifier l'objet de la société qui devient : activité de location de matériel agricole et de matériel d'entretien de parcs et jardins ainsi que de prestations de services agricoles
Mention au RCS de Sens

AL891218907

CABINET BRIERE
Immeuble «Le Clos St Jacques»
2 rue de la sous-préfecture
60200 Compiègne
03.44.38.88.98
Courriel :
avocats@cabinetbriere.fr

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 15 Février2017, les actionnaires de la Société Anonyme «Doc-Direct», au capital de53.250 Euros, dont le siège social est à Joigny (Yonne) – 42 Rue du Paradis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°592 018 378 R.C.S. Sens - SIRET :592 018 378 00071, ont décidé :* d'augmenter le capital de 30.000Euros, pour le porter de 53.250 à83.250 Euros, par apports en numéraire et création de 8.000 actions ordinaires nouvelles, émises au prix unitaire de 3,75 €, c'est à dire au pair.* de nommer au mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, la société « BDK Audit » dont le siège social est sis à Châtenoy Le Royal(Saône et Loire) – 1 Rue des Varennes – Zone Verte, en remplacement de la société « GRECA CONSEIL ». Conformément à l'article L.823-1, alinéa 2, du Code de Commerce, tel que modifié par la loi n°2016-1691 du 9 Décembre 2016, entrée en vigueur le 11 Décembre 2016, aucun Commissaire aux Comptes suppléant n'a été nommé en remplacement de la société « J.M.R.E. ». Par Conseil d'Administration en date du 12/03/2017, il a été constaté la réalisation de cette augmentation de capital et la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts.
Pour Avis,

Le président du conseil d'administration
M. Jean-Jacques REMILLY.

AL891218919

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEV LA GRANGE AUBERT

Société Civile
au capital de 14 250 euros
Siège social : « la Grange Aubert »
89700 Tonnerre
381 783 976 Rcs Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2017, la collectivité des associés de la Scev la Grange Aubert a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Jean-Michel Moreau demeurant à Tonnerre (Yonne), « la Grange Aubert », et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à « la Grange Aubert », 89700 Tonnerre.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891218787

EARL HOURLIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 205 200 euros
Siège social : le Lac Beauvais
89660 Châtel Censoir
510 800 469 Rcs Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2017, l'associé unique de l'Earl Hourlier a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2017, et sa mise en liquidation amiable.

M. Christian Hourlier demeurant à Châtel Censoir (Yonne), le Lac Beauvais, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : le Lac Beauvais – 86660 Châtel Censoir.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891218803

SARL LUCAS-BONNET

société à responsabilité limitée
en liquidation dont le liquidateur est
Madame LUCAS Anne-Marie
Au capital de 5 000 euros
Siège social 13 rue Auxerroise
89800 Chablis
N° d'identification 527 558 852
RCS d'Auxerre

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2017 la dissolution anticipée de la SARL LUCAS-BONNET à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame LUCAS Anne-Marie à compter de la même date. La gérance assumée par Madame LUCAS Anne-Marie a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 13 rue Auxerroise – 89800 Chablis qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre

Suivant délibération en date du 26 janvier 2017 à Chablis les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL891218887

MAISON JACQUES PERRIN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 91.469 €
Siège social : Galerie Commerciale AUCHAN,
Rue Georges Pompidou
89700 Tonnerre
323 722 140 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale du 30 décembre 2016 a prononcé, à compter dudit jour, la dissolution de la société et nommé en qualité de liquidateur, Madame Martine PERRIN, épouse CHAPELLE demeurant 26 Faubourg Saint Michel à Tonnerre (89700).

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL891218891

MAISON JACQUES PERRIN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 91.469 €
Siège social : Galerie Commerciale AUCHAN,
Rue Georges Pompidou
89700 Tonnerre
323 722 140 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale du 27 février 2017, à compter dudit jour, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2016, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée au RCS de Auxerre.

AL891218893

SCI ANTC

SCI au capital variable de 1000 euros
Siège social : 8 rueJacques d'Auxerre
89300 Joigny
814 530 093 RCS Sens

L' AGE du 14/03/2017, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du14/03/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme Cayte Nicole, demeurant 3 rue du Logis 79300 St Aubin-du-plain, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Sens.

AL891218895

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SOCIETE GRENOT CLAUDE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 16 769,39 euros
Siège social : 1 Allée des Hirondelles
89220 Rogny Les Sept Écluses
Siège de liquidation : 1 allée des Hirondelles
89220 Rogny Les Sept Écluses
400714093 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

Le Liquidateur.

AL891218905

ETS HABERT

SARL au capital de 7622.45 euros
siège social : rue des Angles
89310 Noyers sur serein
383 107 588 RCS Auxerre.

L'AGE du28/02/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/03/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Habert Jean-Pierre demeurant 5 ch.de la corvée 89310 Noyers sur serein et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL891218912

JOBAT

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 route de la Mothe
89120 Charny
529 212 573 RCS Sens

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17 mars 2017, la société MAFE, SAS au capital de 22 000 euros, dont le siège social est 4 rue Paul Nicolas 89400 Migennes, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 520 676 529 RCS Sens a, en sa qualité d'associée unique de la société JOBAT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société JOBAT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Sens

Pour avis

AL891218920

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl de l'Orme.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 243 600 €.

Siège social : 3 rue de la Poste - 89190 Foissy sur Vanne.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : - Nature de biens meubles pour un montant net de 243 578,79 €.

- Numéraire pour un montant de 21,21 €.

Gérant : M. Jean-Marc Bordier, demeurant 3 rue de la Poste, 89190 Foissy sur Vanne.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf celles entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891218806

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : BEA VEZELAY MARKET

Siège social : 9 Rue Saint Etienne, 89450 Vézelay

Forme : SAS Capital : 2000 Euros

Objet social : achat vente de toutes marchandises et produits alimentaires et du terroir droguerie import-export gros détail activités annexes et connexes

Président : Monsieur EL BACHIR BOUJARFAOUI demeurant : 9 Rue Saint Etienne, 89450 Vézelay élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891218886

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13 Mars 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : US MOTORS & BIKES

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 3 000 euros

Siège : 2 Chemin vert 89150 Villeneuve la Dondagre

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'entretien et le dépannage mécanique,
- Tout type de prestations mécaniques,
- La vente de pièces détachées et de véhicules,
- Le nettoyage de véhicules.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président :

Mme Morgane PETIT, demeurant au 2 Chemin Vert à Villeneuve la Dondagre (Yonne), est nommée présidente pour une durée indéterminée.

Directeur Général :

Monsieur Lionel PETIT, demeurant au 2 Chemin Vert à Villeneuve La Dondagre (Yonne), est nommé directeur général pour une durée indéterminée.

Immatriculation : au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891218889

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/03/2017 à Sens (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : SCI MARINE

Siège : 1, rue de Serbois 89100 Sens

Objet : acquisition, propriété, gestion, location, administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tous biens ou droits immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 1.200 € en numéraire

Gérants : Mme Justice AL CHEIKH et M. Pierre JOSEPH demeurant ensemble 1, rue de Serbois 89100 Sens

Parts sociales : agrément par l'AG dans tous les cas sauf entre associés.

Immatriculation : RCS Sens.

AL891218892

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte S.S.P. en date du 28/02/2017, de la Société CREARTBOIS, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est à Villecien (89300), Chemin de Villevallier, ayant pour objet : travaux de menuiserie bois et pvc. Sa durée est de 99 années. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. Le Président est M. Sébastien PETIOT, domicilié à Villecien (89300), Chemin de Villevallier. La société est immatriculée au RCS de Sens.

AL891218894

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution pour 99 ans de la SASU « MESTRE « sise à 89100 Saint Denis Les Sens 3 rue de la Fonderie de Pont à Mousson,

Capital € 15 000 par apports en numéraire.

La société a pour objet les activités de vente et négoce de literie.

Président : SARL Smessaert investissement, SARL au capital de 635 000 € immatriculée au RCS d'Arras sous le n°B 505 251 256 dont le siège social est situé 3 rue de la Fonderie de Pont à Mousson89100 Saint Denis Les Sens , gérant Monsieur Frédéric Smessaert domicilié ès qualités audit siège

Immatriculation Registre du Commerce de Sens

Pour avis.

AL891218899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/02/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI MALOISIA

Siège social : 14 chemin des Marronniers, 89100 Saint Martin du Tertre

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 100 €

Objet social : Participation par achat souscription apport fusion et par tout autre moyen et la gestion de toutes valeurs mobilières et l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers

Gérant : Monsieur Julien Pierre KERLEU, 14 chemin des Marronniers, 89100 Saint Martin du Tertre

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891218904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : EMILIE ROSES ...

Siège social : 38 Rue de la République, 89100 Sens

Forme : SARL Unipersonnelle Capital : 5000 €

Objet social : Vente de fleurs coupées, compositions florales - événementiels. articles de décoration. accessoires funéraires.

Gérant : Madame LANTOIN EMILIE, 11 bis rue du Plat d'Etain, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891218906

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Neuvy Sautour (Yonne) du 12 mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI RODICACH

Siège social : 6 Rue de la Belle Croix - 89570 Neuvy Sautour

Objet social : L'acquisition et la vente de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Didier HENRY et Madame Christel HENRY, née BALEZ, demeurant ensemble 6 Rue de la Belle Croix, 89570 Neuvy Sautour.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

La Gérance

AL891218915

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : FB MENUISERIES

Forme : Société par actions simplifiée

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 2 Rue du Pont Capureau - 89130 Toucy

Objet : Négoce et pose de menuiseries et gouttières

Président : Monsieur Frédéric BERARD demeurant 2 bis Les Joubins - Perreux - 89120 Charny Orée de Puisaye

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote:

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation

Agrément des cessions d'actions: La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des 3/4 des actionnaires au profit de tiers

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

AL891218918

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

SANTÉ Les Français, et notamment les plus jeunes, passent des heures leur smartphone à l'oreille. L'écoute de la musique est une des utilisations principales et cela n'est pas sans conséquence sur l'audition.

Abus de smartphone : gare aux oreilles !

Un Français sur deux (tous âges confondus) utilise son téléphone portable plus d'une heure par jour. Ce chiffre monte à neuf jeunes sur dix chez les moins de 24 ans, selon une enquête Ifop réalisée pour l'association JNA qui vient d'organiser la 20e édition de la journée nationale de l'Audition. Et selon Médiamétrie, l'âge moyen d'acquisition du premier smartphone ne cesse de baisser. Il est aujourd'hui de 11 ans en France, mais de 7 ans aux États-Unis ! Or, plus son usage est précoce, plus le risque d'usage abusif et de dépendance augmente. Selon le professeur Jean-Luc Puel, président de l'association JNA : « *le mode de consommation des smartphones questionne surtout au sein de la génération Z qui est née alors que ce matériel était déjà bien implanté au sein de la population* ». Dès l'âge de 10 ans, le smartphone est un objet de communication quotidien. Ce doudou technologique sert à téléphoner, à regarder des vidéos, à jouer, mais aussi à écouter de la musique. La durée d'utilisation quotidienne du smartphone pour écouter de la musique pour 71 % des 15-17 ans est supérieure à une heure par jour et pour 25 % supérieure à deux heures. À 12 ans, les enfants sont 30 % à déclarer écouter de la musique au moment du coucher et ils sont plus de 40 % à le faire deux ans plus tard. Un jeune sur trois écoute de la musique deux à trois heures par jour et deux jeunes sur trois de une à deux heures par jour et un jeune sur deux a déjà ressenti une douleur dans l'oreille. Pour 65 % des 15-17 ans, l'écoute musicale se fait avec des oreillettes. La dangerosité se trouve augmentée du fait de l'introduction des oreillettes dans le creux du conduit auditif. Seuls 19 % des moins de 35 ans utilisent un casque classique dont 17 % des 15-17 ans et 22 % des 18-24 ans. Par ailleurs 91 % des 15-17 ans écoutent leur musique dans les transports publics, généralement très bruyants, obligeant à monter le niveau du son du smartphone, ce qui risque d'augmenter le risque de lésion du système auditif. Ainsi 26 % des 15-17 ans reconnaissent écouter la musique avec un volume sonore élevé. Même l'utilisation du casque n'est pas sans danger puisque cette pratique incite à monter le son.


E. LE LIÈVRE

Avec casque ou oreillettes, l'écoute de musique sur smartphone ou tablette peut s'avérer à la longue dangereuse pour les oreilles, notamment pour les plus jeunes.

Acouphènes et hyperacousie

Par ailleurs, le casque augmente la pression du bruit sur l'oreille interne. L'OMS recommande de limiter la durée d'écoute avec un casque audio à une heure par jour. Ce cocktail peut devenir explosif car notre système auditif n'est pas capable de supporter une telle sollicitation ni dans sa durée ni dans son intensité. Il peut en résulter des dégâts insidieux mais irréversibles car une fatigue auditive peut conduire à une perte d'audition précoce, mais aussi des traumatismes sonores comme les acouphènes (sifflements ou bourdonnements) ou l'hyperacousie (hyperfragilité de l'ouïe). Sans compter les effets extra-auditifs sur le sommeil, le stress, l'hypertension… Il faut ainsi souligner que 54 % des 15-17 ans et 45 % des 18-24 ans s'endorment avec la musique de leur smartphone. Et si 85 % de la population est consciente des risques liés à une durée d'écoute prolongée avec un casque ou des oreillettes, cet état de conscience est plus faible chez les 15-17 ans car 32 % d'entre eux ignorent les risques. Et pourtant 39 % des moins de 35 ans ont déjà ressenti des acouphènes à la suite d'une écoute prolongée de musique avec casque ou oreillettes. Parmi eux, ils sont 26 % chez les 15-17 ans, 42 % chez les 18-24 ans et 41 % chez les 25-34 ans.

VALÉRIE GODEMENT

PRÉSERVER SON CAPITAL AUDITIF

Le système auditif est constitué de cellules sensorielles qui se détruisent en raison d'expositions sonores trop intenses, au-dessus de 80 dB, ou de trop longues durées. C'est bien là que les modes d'utilisation du smartphone posent problème. Le système auditif n'a pas opéré de mutation biologique pour résister aux sollicitations sonores que nous lui imposons. Il a besoin de temps de répit. En prenant soin de son capital auditif, il est possible d'agir sur le bon fonctionnement cognitif et de repousser l'usure naturelle des cellules sensorielles liées à l'avancée en âge.

coin cuisine

Boulettes de veau fondantes au basilic

Temps de préparation 20 minutes
Temps de cuisson 30 minutes

Ingrédients

500 g de haché de veau, 2 gousses d'ail, 2 oignons, 2 bouquets de basilic vert, 3 branches de thym, 800 g de pulpe de tomate, 150 g de mozzarella (entière ou râpée), 400 g de pain de campagne coupé en tranches de 2 cm d'épaisseur, 1 citron confit coupé en dés (bocal ou conserve), 1 c. à soupe de petites câpres, 50 g d'olives vertes, huile d'olive, farine, sel et poivre.


VEAU DE LA PENTECÔTE/A. ROCHE

Réalisation

Préparer les boulettes : saler et poivrer le haché de veau, ajouter la moitié du thym émietté et la mozzarella râpée. Mélanger, former des boulettes et les rouler dans la farine.
Chauffer une sauteuse avec un filet d'huile d'olive et une gousse d'ail écrasée, colorer rapidement les boulettes de veau à feu vif et les réserver sur un papier absorbant.
Dans le même sauteuse, colorer les oignons ciselés, ajouter la pulpe de tomate et laisser mijoter 20 minutes à feu modéré. Disposer les boulettes de veau sur la sauce tomate, ajouter les câpres, les olives et le citron confit, poursuivre la cuisson 10 minutes environ.
Pendant ce temps, préparer les croûtons de pain : frotter les tranches de pain avec le reste d'ail, les badigeonner d'huile d'olive, les saupoudrer du reste de thym émietté, puis les disposer sur une plaque pour les toaster à four chaud (180 °C - Th. 6), 10 minutes environ. Lorsqu'elles sont bien croustillantes, les briser en petits morceaux et les réserver sur un papier absorbant.
Rectifier l'assaisonnement si besoin, ajouter les croûtons de pain et le basilic effeuillé.
Servir les boulettes de veau fondantes au basilic bien chaudes.

Recette proposée par Mauro Colagreco, chef du Mirazur à Menton et du Grand Coeur à Paris.

vient de paraître

New York

« New York insolite et secrète » est un guide de T. M. Rives publié aux éditions Jonglez (www.editionsjonglez.com).



19,90 euros

Apprendre à connaître plus de 200 endroits de New York à travers l'expérience d'un Californien ayant fait ses études universitaires en France et établi dans la Grosse pomme depuis 2006 : c'est la formidable proposition faite par les éditions Jonglez pour visiter la plus diversifiée des villes américaines, une ville-monde. Avec un fil rouge : dévoiler certains de ses aspects les plus méconnus. Il n'empêche, les quartiers existent à New York et ce guide quadrille la ville en dix grandes zones, plus insolites et secrètes les unes que les autres. De la Metropolitan life tower (un rapport méconnu avec Venise) à la forêt vierge (le plus grand vestige de la forêt originelle) en passant par l'ascenseur du Haughwout building (le premier ascenseur), le piano de Cole Porter ou encore la sorcière de Bethesda Terrace (la vie nocturne), on parcourt, on découvre et on se laisse surprendre par tous ces mystérieux endroits dont regorge l'immense ville. Bon voyage !

THIERRY MICHEL

Le musée Marmottan Monet, à Paris, accueille l'exposition « Pissarro, le premier des impressionnistes » qui couvre l'ensemble de la carrière du célèbre peintre. A découvrir jusqu'au 2 juillet.

Pissarro, le peintre rayonnant

À travers soixante-cinq œuvres, dont huit exposées pour la première fois en France, l'exposition retrace la carrière de Camille Pissarro. En 1855, l'artiste quitte ses Antilles danoises natales où il s'est initié à la peinture, sans véritable maître, pour s'installer à Paris afin de parfaire sa formation et se confronter aux expositions parisiennes. Il est admis au Salon dès 1859, après avoir fait la connaissance de Camille Corot et Charles-François Daubigny. Puis il va se lier avec Claude Monet et Paul Cézanne. L'année 1866 est un tournant dans son œuvre : il va trouver, lors de séjours à Pontoise (Val-de-Marne) des motifs qu'aucun autre peintre ne s'est appropriés auparavant. Il expose deux grands formats en 1868 et Zola écrit dans un article « *Pissarro est un des trois ou quatre peintres de ce temps. Il possède la solidité et la largeur de touche, il peint grassement, suivant les traditions, comme les maîtres. J'ai rarement rencontré une science plus profonde.* » Il est aussi encensé par ses pairs, notamment Cézanne qui a déclaré : « *En 1865, déjà il éliminait le noir, le bitume, la terre de Sienne et les ocres. C'est un fait. Ne peins jamais qu'avec les trois couleurs primaires et leurs dérivés immédiats. Me disait-il. C'est lui, oui, le premier impressionniste.* »


OHARA MUSEUM OF ART, KURASHIKI

Cette toile intitulée *La Cueillette des pommes* a été peinte par Pissarro en 1886 et appartient au musée d'art Ohara situé à Kurashiki, au Japon.


MEXIQUE, COLLECTION PÉREZ SIMÓN/ARTURO PIERA

Éventails

Avec près d'une soixantaine d'éventails, Pissarro est l'impressionniste qui a été le plus inventif dans ce domaine rendu populaire par le japonisme. Ici l'œuvre *Le troupeau de moutons, soleil couchant* a été réalisée avec de la gouache sur soie en 1889. Elle appartient à la collection Pérez Simón située au Mexique.

Au printemps 1869, Pissarro s'installe à Louveciennes avec sa famille. Il y peint avec Monet quand il vient travailler avec lui. Puis la guerre franco-prussienne l'oblige à se réfugier dans la Mayenne et ensuite à Londres où il retrouve Monet et fait la connaissance de Paul Durand-Ruel, son futur marchand d'art. En juin 1871, il retrouve sa maison de Louveciennes détruite par les Prussiens, plusieurs centaines d'œuvres sont perdues. De 1872 à 1883, il demeure à Pontoise, appréciant la diversité des paysages où se mêlent vie rurale et vie bourgeoise, les berges de l'Oise et l'industrialisation naissante. Avec Monet et Caillebotte, il imagine la création d'un groupe d'artistes indépendants qui prend forme avec l'organisation, en 1874, de la première exposition impressionniste. Cézanne et Gauguin viennent peindre aux côtés de Pissarro. Les thèmes de la nature inspirent certes l'artiste, mais la nature humaine ne le laisse pas non plus indifférent puisque de nombreux personnages, essentiellement féminins, se retrouvent sur ses toiles.

NÉO-IMPRESSIONNISME

En 1884, le peintre décide de s'établir à Éragny-sur-Epte, un petit village situé près de Gisors dans l'Eure. Il y découvre la vraie vie rurale, paisible, loin du tumulte de la ville, où le temps s'écoule lentement. Il y explore encore plus qu'autrefois les effets du temps sur le paysage. Après sa rencontre avec Georges Seurat, Pissarro opte pour le néo-impressionnisme. Il travaille à des œuvres divisées réalisées avec le petit point caractéristique. Vite enthousiasmé, le peintre a des difficultés avec une technique lente et contraignante, étrangère à toute spontanéité et incomprise par son marchand et ses amateurs. Après avoir produit plusieurs chefs-d'œuvre divisés, il s'écarte progressivement, à partir de 1890, de la rigueur du divisionnisme. De 1883 à 1903, la côte normande et ses ports fascinent l'artiste qui peint sur ce thème de nombreux tableaux. Alors que ses amis impressionnistes quittent la ville à partir des années 1890, Pissarro adopte la démarche contraire. Il intensifie ses séjours urbains, alternant son travail entre ville et campagne. C'est en 1893, depuis sa chambre d'hôtel donnant sur la place du Havre, qu'il réalise ses premières vues de Paris. Quatre ans plus tard, il peint depuis le même emplacement six nouvelles toiles. À partir de 1897 et jusqu'à sa mort en 1903, encouragé par son marchand Paul Durand-Ruel qui apprécie ses vues parisiennes, l'artiste parcourt la ville à la recherche de beaux motifs. Toujours installé en hauteur, derrière une fenêtre, il décrit l'animation des boulevards, croque les ponts, jardins et monuments ainsi que la Seine. Dans ses motifs peints en série, Pissarro focalise son attention sur les variations lumineuses. Son monde urbain, rempli de véhicules, de badauds et de travailleurs, est ce que le critique Gustave Geffroy appelait « *les spectacles de l'existence des villes* ».

VALÉRIE GODEMENT

JEUNESSE AUX ANTILLES DANOISES



Ce tableau intitulé *Deux femmes causant au bord de la mer* (musée d'art de Washington) a été peint en 1856. Il figure parmi les toutes premières œuvres que Pissarro a réalisées avant de quitter Saint Thomas, son île natale où ses parents possédaient une entreprise de quincaillerie. Son père, d'origine portugaise, mais de nationalité française, espérait que Camille allait reprendre l'activité mais le futur peintre n'avait aucune affinité avec le commerce. Durant cette période de jeunesse dont il est connu moins d'une trentaine de peintures, Pissarro qui n'a pas encore 25 ans, travaille souvent en compagnie du peintre danois Fritz Melbye. La qualité de la lumière qui vient envelopper les personnages de cette scène paisible révèle les talents précoces du futur impressionniste qui signe encore « Pizarro », graphie qui est celle de son acte de naissance.

Crédit photo : Courtesy National Gallery of Art, Washington, collection de M. et Mme Paul Mellon

RENOUVEAU

Les ports normands


CARDIFF, AMGUEDDFA CYMRU, NATIONAL MUSEUM OF WHALES

Après une dizaine d'années passées à Pontoise, une bourgade du Val-d'Oise encore très rurale, Pissarro entre alors dans une phase de doute, renouvelle son répertoire pictural. Il se rend à Rouen, durant l'automne 1883, sur les conseils de son ami Monet qui lui vante les beautés de la cité normande. C'est un choc pictural. Pissarro découvre une ville aux multiples facettes lui offrant un large choix de thèmes qu'il va peindre au cours de quatre longs séjours, entre 183 et 1898 : son quartier médiéval, sa cathédrale, son quartier ouvrier, la Seine et son grand port industriel. Là, à partir de 1896, depuis la fenêtre de son hôtel donnant sur la Seine, il va répéter en série un même motif sous différents éclairages. Afin de varier les sites, il poursuit les séries portuaires à Dieppe en 1901 et 1902, puis au Havre en 1903. Ce tableau intitulé *Quai de la bourse, Rouen, soleil couchant* a été peint en 1898 lors du dernier séjour de l'artiste dans la ville (musée national de Cardiff, Pays de Galles). Il a en tout réalisé huit toiles de cette vue.